

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Rapport d'activité 2017

1. LE MANDAT DU MINISTRE, DE LA DIPLOMATIE TRADITIONNELLE JUSQU'AU SERVICE PUBLIC	6
1.1. Attributions relevant des compétences du ministre des Affaires étrangères et européennes	6
Attributions relevant des compétences du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	6
Attributions relevant des compétences du ministre de la Défense	6
Attributions relevant des compétences du ministre de l'Immigration et de l'Asile	7
Mission Statement	7
1.2. Les Moyens : Organisation du MAEE	7
Conférence diplomatique du 3 au 7 avril 2017	8
Déménagement de certains services du ministère au Bâtiment « Mansfeld »	9
1.3. Gestion de crises à l'étranger	10
1.4. Assistance consulaire	10
1.5. Soutien au gouvernement, aux ministères et à la Cour grand-ducale	12
1.6. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg	13
1.7. Gestion des distinctions honorifiques pour ressortissants luxembourgeois et étrangers, ainsi que pour le Corps diplomatique.	14
Chancellerie	14
1.8. Délivrance de passeports et visas, légalisations – BPVL	15
Passeports :	15
Visas :	18
Légalisations :	20
Autres activités du BPVL / Le regard vers l'avenir :	20
1.9. Activités en matière de droit international public du service juridique du MAEE	21
Conseil de l'UE	22
Autres enceintes internationales	23
1.10. La communication du MAEE	23
2. LA DIPLOMATIE AU SERVICE DU PAYS	24
2.1. Interaction avec le Parlement	24
a. Questions parlementaires adressées au ministre des Affaires étrangères, de l'Immigration et de l'Asile	24
b. Questions parlementaires adressées au ministre de la Défense	26
c. Questions parlementaires adressées au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	26
2.2. Soutien à la promotion économique et à la promotion de la place financière du Luxembourg	27
Amériques	27
Asie	27
Moyen-Orient	29
2.3. Coopération culturelle	31
La promotion culturelle à l'étranger	31
Coopération avec les institutions culturelles	31

2.4. Le Luxembourg, siège d'institutions internationales et européennes	32
Luxembourg, capitale européenne	32
La NSPA	35
 3. LA POLITIQUE ET LES DOMAINES D'ACTION, LE LUXEMBOURG DANS LE CADRE BILATERAL	 35
3.1. Europe	35
Relations avec les pays voisins	35
Relations avec les autres Etats membres de l'Union européenne	38
Relations avec les pays non-membres de l'Union européenne	42
Relations avec les pays voisins de l'Union européenne	43
3.2. Amériques	44
Amérique du Nord	44
Amérique latine et Caraïbes	45
3.3. Asie	46
Indonésie	46
Japon	46
Malaisie	47
Népal	47
Sri Lanka	47
ASEM (Asia-Europe Meeting)	48
ASEAN (Association des pays du Sud-Est asiatique)	48
3.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord	48
Activités multilatérales	48
Relations bilatérales	51
3.5. Afrique sub-saharienne	52
 4. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES	 54
4.1. L'Union Benelux	54
4.2. Organisation des Nations Unies et droits de l'Homme	55
Droits de l'Homme	55
Responsabilité de protéger (R2P)	57
Non-prolifération et désarmement	57
Politique de sécurité et de défense commune de l'UE – missions civiles	60
Accords de sécurité bilatéraux	60
4.3. OTAN	61
Sommet de l'OTAN	61
Conseils ministériels à l'OTAN	61
Participation à des missions militaires de l'OTAN	63
Participation à des exercices	63
AWACS	64
NSPA	64

4.4.	OSCE	64
4.5.	Conseil de l'Europe	65
5.	PROMOTION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG – VERS UNE NOUVELLE IMAGE DE MARQUE	66
5.1.	Fédérer la marque au niveau national	66
5.2.	Renforcer la présence de la marque au niveau international	66
5.3.	Développement de la communauté	66
5.4.	Développement de la marque et du récit	67
6.	LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE	67
6.1.	La coopération bilatérale	69
6.2.	La coopération avec les ONG	70
6.3.	L'action humanitaire Emergency.lu	71 71
6.4.	La coopération multilatérale	72
6.5.	Microfinance et secteur privé	72
6.6.	Comité interministériel pour la coopération au développement	73
6.7.	Les Assises de la Coopération	73
6.8.	Appui aux programmes	74
6.9.	Réunions et déplacements du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire en 2017	74
7.	DÉFENSE	76
7.1.	Adaptation de la Défense luxembourgeoise à un environnement de sécurité en mutation	76
	Adoption des Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà	76
	Adaptation des structures de la Défense	77
	Développement capacitaire	78
7.2.	Participation à des missions et opérations	80
	UE	80
	OTAN	80
7.3.	Contributions financières	80
7.4.	Visites et déplacements du vice-Premier ministre et ministre de la Défense M. Étienne Schneider, et de la secrétaire d'État à la Défense, Mme Francine Closener	80

8. IMMIGRATION ET ASILE AU LUXEMBOURG	81
8.1. Asile	81
Evolution des chiffres clé en matière d'asile	81
Traitement des demandes	85
Les mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale	94
Transferts en application du règlement Dublin III en 2017	95
Programmes de réinstallation et de solidarité européenne	96
Évolutions législatives et réglementaires en matière d'asile	97
8.2. Immigration et libre circulation des personnes	98
Documents saisis/délivrés en 2017 dans le cadre de la libre circulation de personnes	98
Documents délivrés en 2017 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers	100
Regroupement familial	104
Régularisation de séjour de ressortissants tiers	105
Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides	105
Évolutions législatives et réglementaires en matière de libre circulation des personnes et d'immigration	105
8.3. Retours de personnes en séjour irrégulier	107
Évolution des chiffres-clés en matière de retours	107
Empêchement à l'éloignement	108
Aperçu des retours en 2017	108
Évolutions législatives	110
Autres évolutions en matière de retours	110
8.4. Centre de rétention	110
Évolution des chiffres clé en matière de rétention	110
Activités du Centre de rétention	113
8.5. La structure d'hébergement d'urgence Kirchberg (SHUK)	113
9. RESSOURCES HUMAINES ET SITUATION FINANCIÈRE	115
9.1. Réseau diplomatique	115
9.2. Personnel du Ministère des Affaires étrangères et européennes	118
9.3. Situation financière	119
Le budget	119
Les recettes consulaires	121
Les immeubles des missions à l'étranger appartenant à l'État	121
10. ANNEXE	122
Événements marquants impliquant la direction du Protocole et de la Chancellerie en 2017	122

1. LE MANDAT DU MINISTRE, DE LA DIPLOMATIE TRADITIONNELLE JUSQU'AU SERVICE PUBLIC

Avec la mise en place du gouvernement issu des élections du 20 octobre 2013, la mission du ministère des Affaires étrangères et européennes a été confirmée dans sa constellation antérieure, tout en renforçant l'aspect européen qui a été ajouté à la dénomination, ceci pour souligner à la fois l'importance que le Luxembourg attache à l'Europe, mais aussi que ces attributions relèvent du ministère des Affaires étrangères et européennes. Ce rôle est tout particulièrement assuré par le biais du Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) qui est présidé par le directeur des Relations économiques internationales et européennes.

Le mandat du ministère est défini par l'arrêté grand-ducal du 28 janvier 2015 portant constitution des ministères :

1.1. Attributions relevant des compétences du ministre des Affaires étrangères et européennes

1. Relations internationales – Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales – Politique étrangère et de sécurité – Opérations pour le maintien de la paix – Relations culturelles internationales – Organisations et conférences internationales – Traités et accords internationaux – Administration et coordination générale du Ministère – Service diplomatique et consulaire: passeports, visas et légalisations – Protocole du gouvernement.
2. Politique européenne – Coordination de la politique européenne entre les départements ministériels – Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE).
3. Relations économiques internationales - Organisations économiques multilatérales – Politique commerciale internationale - Promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger.
4. Siège des institutions et d'organismes européens – Politique du siège – Comité de Coordination pour l'Installation d'Institutions et d'Organismes européens.

Attributions relevant des compétences du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Politique de Coopération au développement et d'Action humanitaire - Gestion des mandataires des projets et programmes bilatéraux - Relations avec les organisations non gouvernementales - Relations avec les organisations multilatérales de développement et d'action humanitaire – Comité interministériel pour la coopération au développement.

Attributions relevant des compétences du ministre de la Défense

Armée: Défense du territoire national – Assistance en cas de catastrophes - Participation à la défense commune dans le cadre d'organisations internationales – Participation à des opérations de gestion des crises et à des missions d'aide humanitaire – Reconversion des soldats volontaires - Juridictions militaires – Ordres militaires – Anciens combattants – Relations avec les instances militaires alliées et partenaires – Sports militaires.

Attributions relevant des compétences du ministre de l'Immigration et de l'Asile

Politique nationale, européenne et internationale en matière d'immigration et d'asile – Libre circulation des personnes et immigration: Entrée et séjour des étrangers – Protection internationale et protection temporaire – Retour de personnes en situation irrégulière – Centre de Rétention – Octroi du statut d'apatride - Titre de voyage pour étrangers – Relations avec les organisations internationales et non gouvernementales.

Mission Statement

Dans le cadre de l'exercice d'auto-évaluation (CAF) entamé en 2015, le Ministère s'est doté d'un « *mission statement* » qui se lit comme suit:

Le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) définit et met en œuvre la politique étrangère et européenne du Luxembourg. Il coordonne l'action extérieure du gouvernement luxembourgeois. Le MAEE s'efforce de promouvoir une approche cohérente en matière de diplomatie, de défense, de développement et d'immigration et appuie les intérêts luxembourgeois à l'étranger.

Membre fondateur de la plupart des grandes institutions internationales, dont l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies, le Luxembourg est un fervent défenseur de l'intégration européenne et du multilatéralisme. La diplomatie luxembourgeoise défend les valeurs de liberté, de paix et de sécurité, de démocratie et de droits de l'Homme, de bonne gouvernance et d'État de droit, de solidarité et de développement durable, dans un souci constant de préserver et de renforcer le cadre du droit international dans lequel évoluent les relations internationales.

A cet effet, le MAEE et son réseau diplomatique œuvrent dans un esprit de rassemblement et de partenariat, en vue de promouvoir la stabilité et la prospérité. La diplomatie luxembourgeoise est au service des Luxembourgeois, des institutions de l'Etat, du secteur privé et de la société civile pour promouvoir et défendre à l'étranger l'ensemble des intérêts luxembourgeois dans les domaines politique, économique et commercial, culturel et consulaire.

La diplomatie luxembourgeoise se caractérise par son dynamisme, sa fiabilité et son professionnalisme.

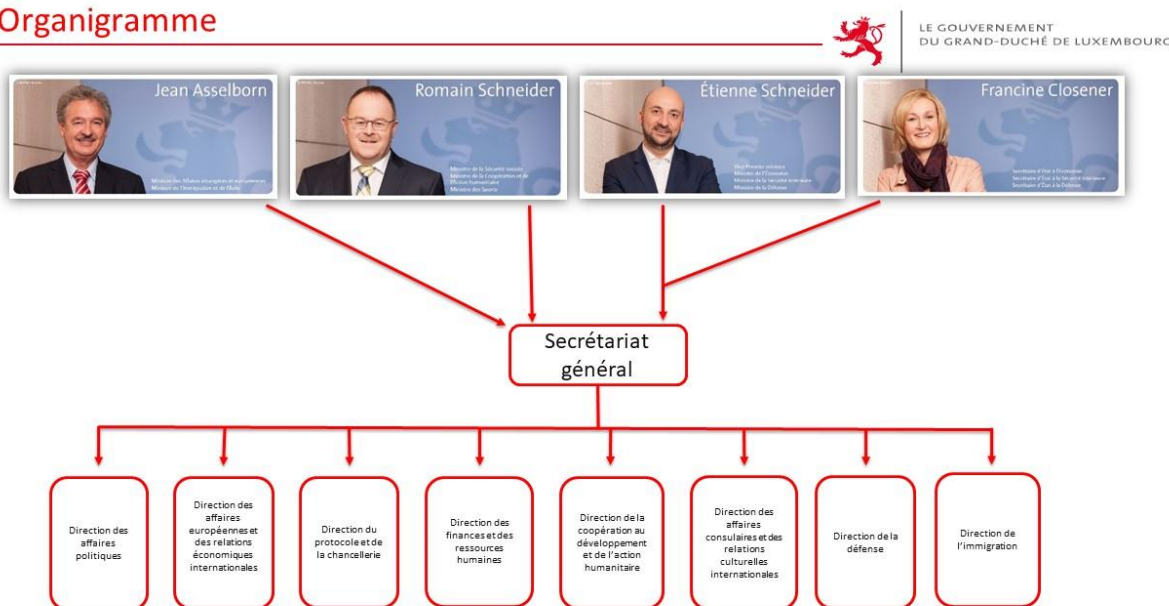
1.2. Les Moyens : Organisation du MAEE

Le ministère des Affaires étrangères se compose d'un Secrétariat général et de huit directions à Luxembourg, ainsi que de 37 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. Certaines de ses attributions vont au-delà de domaines qui sont traditionnellement associés à la diplomatie et aux affaires extérieures, alors que d'autres domaines sont partagés avec d'autres départements. Le ministère opère sous l'autorité de trois ministres et d'une secrétaire d'Etat.

Le Secrétariat général comporte depuis 2016 une cellule d'information et de communications, et un service juridique.

L'**organigramme** du ministère des Affaires étrangères et européennes se présente comme suit :

Organigramme



La **coordination** entre les différents services est assurée par le Secrétaire général, qui préside des réunions hebdomadaires des directeurs (REDIR). Les travaux de la REDIR sont préparés par la réunion mensuelle des directeurs adjoints (REDA), présidée par la Secrétaire générale adjointe. Ces réunions traitent des positions luxembourgeoises en matière de politique étrangère et européenne, ainsi que de questions d'ordre administratif (organisation du département, sécurité, protection des données, communication etc.).

Conférence diplomatique du 3 au 7 avril 2017

La conférence diplomatique bisannuelle, organisée par le Secrétariat général, permet à tous les chefs de poste et directeurs de faire le point sur les positions luxembourgeoises en matière de politique étrangère, diplomatie économique, coopération au développement, défense, immigration, ainsi que sur des questions administratives.

La conférence diplomatique du 3 au 7 avril comprenait des interventions :

- du Premier ministre Xavier Bettel,
- du Vice-premier ministre Etienne Schneider,
- du ministre des Affaires étrangères et européennes, de l'Immigration et de l'Asile Jean Asselborn,
- du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Romain Schneider,
- du ministre des Finances Pierre Gramegna,
- de la secrétaire d'État à la Sécurité intérieure, la Défense et l'Économie Francine Closener.



Les chefs de poste ont assisté à une conférence intitulée « 60 ans du Traité de Rome – Quel avenir pour l'Europe ? », organisée par l'Institut Pierre Werner, avec le ministre Asselborn, le ministre français des Affaires étrangères et du Développement international, Jean-Marc Ayrault, ainsi que le ministre allemand des Affaires étrangères Sigmar Gabriel.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier, accompagnés de la Grande-Duchesse Maria Teresa et de la Grande-Duchesse Héritière Stéphanie, ont reçu les chefs de poste au Château de Colmar-Berg.

Une présentation de la nouvelle stratégie de promotion économique du Luxembourg ainsi que des échanges (« B2D ») entre des entreprises luxembourgeoises et les chefs de missions ont eu lieu à la Chambre de Commerce. Une visite de SES et du Data Centre à Betzdorf ainsi que de la Bourse de Luxembourg ont complété le programme en matière de diplomatie économique.

Déménagement de certains services du ministère au Bâtiment « Mansfeld »

De février à mars 2017 a eu lieu le déménagement de différents services dans le bâtiment de l'ancien Palais de justice, dit « Mansfeld ». Ce bâtiment dont les origines remontent au 16^e siècle, constitue un témoignage de choix de l'histoire riche et agitée de notre pays. Il a été réaménagé par le Fonds de rénovation de la Vieille Ville, qui a orchestré les travaux de réfection entre 2012 et 2017.



Le « Mansfeld » permet une nette amélioration de l'efficacité du travail du département, en favorisant les relations professionnelles et sociales entre les agents du ministère. Y ont été regroupés six des neuf services du MAEE, auparavant éparpillés dans différents bâtiments en ville et au Kirchberg, à savoir :

- le Secrétariat général,
- la direction des Affaires politiques,
- la direction des affaires européennes et des relations économiques internationales,
- la direction du protocole et de la chancellerie,
- la direction des finances et des ressources humaines, ainsi que
- la direction des affaires consulaires et des relations culturelles internationales.

1.3. Gestion de crises à l'étranger

Un plan pour la mise en place d'une cellule de crises a été élaboré afin de mettre en place une structure permanente au sein du ministère pour la gestion de crises à l'étranger.

La cellule de crise est en principe présidée par le directeur des Affaires consulaires et des Relations culturelles internationales, assisté par son adjoint qui assume les fonctions de Secrétariat (*coordinateur*) de la cellule. Selon les besoins et l'évaluation effectuée par le Secrétariat/coordonateur de la cellule de crise, d'autres directions et/ou services peuvent être inclus.

Cette cellule permet de mieux évaluer les risques de crises à l'étranger qui, par leur nature ou par leurs effets, pourraient porter préjudice à un nombre considérable de citoyens et qui requièrent des décisions urgentes et une intervention rapide, notamment en matière d'assistance consulaire.

1.4. Assistance consulaire

Dans le cadre de l'assistance apportée aux citoyens luxembourgeois, il y a lieu de souligner la bonne collaboration entre le département, les missions luxembourgeoises, les différents ministères impliqués, ainsi que les missions belges et celles d'autres États membres de l'Union européenne (UE) dans les cas de non-représentation du Grand-Duché dans les pays concernés.

Afin d'optimiser cette collaboration, et en vue de faciliter la tâche des agents assurant la permanence, la direction a révisé et publié des instructions en matière d'assistance consulaire pour faire face à différents cas de figure (décès à l'étranger, accident et maladie grave, arrestation et détention, rapatriement, catastrophe naturelle ou crise humanitaire...), ainsi que pour la délivrance de documents de voyage et l'émission de visas.

En 2017, la direction a géré environ quatre-vingts cas individuels d'assistance consulaire, un nombre comparable à celui de l'année précédente. La majorité des cas portaient sur la détention temporaire ou prolongée de personnes à l'étranger, des décès et des personnes ayant été victimes de maladies graves ou d'accidents. Ce chiffre ne comporte pas les cas d'assistance administrative, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des naissances, mariages et divorces.

Outre la protection consulaire apportée au quotidien aux ressortissants luxembourgeois et aux membres de leurs familles, le traitement des cas particuliers et la participation aux groupes de travail au sein du Conseil de l'UE, la direction a également poursuivi ses travaux sur plusieurs projets d'envergure, notamment :

- La transposition de la directive UE 2015/637

Au cours de l'année 2017, la direction a pris les dispositions nécessaires à la transposition de la directive (UE) 2015/637 du Conseil du 20 avril 2015 établissant les mesures de coordination et de coopération nécessaires pour faciliter la protection consulaire des citoyens de l'Union non représentés dans des pays tiers et abrogeant la décision 95/553/CE.

Le ministère a déposé à cet effet auprès du gouvernement en Conseil du 17 février 2017 un avant-projet de règlement grand-ducal amendant l'arrêté grand-ducal du 29 juin 1923 portant sur les questions consulaires.

La directive trouve sa base légale à l'article 23 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui stipule que le Conseil peut adopter des directives établissant les mesures de coordination et de coopération nécessaires pour faciliter la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre, de tout citoyen de l'UE sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont il est ressortissant n'est pas représenté.

L'objectif de la directive est donc de garantir aux citoyens de l'Union européenne ce droit à la protection (art.20 c du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) lié à leur citoyenneté européenne et de clarifier les modalités des obligations qui incombent aux États membres et à leurs autorités diplomatiques et consulaires dans les pays tiers.

Après avoir reçu l'aval du gouvernement en conseil, le texte proposé a été soumis en date du 15 mars 2017 au Conseil d'État. La transposition de la directive devra être effective à partir du 1^{er} mai 2018.

- Le projet de registre central d'enregistrement de personnes physiques résidant ou voyageant à l'étranger

Suite à la multiplication, ces dernières années, d'événements d'envergure à l'étranger portant préjudice à un nombre considérable de citoyens notamment dans des zones et sites touristiques (p.ex. ouragan Irma, attentats à Barcelone, Manchester, Nice et Paris), et suite à la mobilité croissante des ressortissants luxembourgeois à l'étranger, le ministère a pris la décision de créer un registre central d'enregistrement de personnes physiques séjournant à l'étranger.

Les travaux ont été engagés en collaboration avec le Centre de technologies et de l'information de l'État, et plus précisément l'équipe de « *myguichet.lu* ». Par le biais d'une démarche en ligne (le projet est actuellement dénommé *LamA- Lëtzebuerger am Ausland*), les Luxembourgeois vivant à l'étranger (Union européenne et pays-tiers), ainsi que ceux en déplacement professionnel ou privé (tourisme, stage, bénévolat, ...) pourront notifier le ministère de leur séjour à l'étranger.

En offrant aux ressortissants luxembourgeois et à leurs membres de famille la possibilité de s'inscrire, sur base volontaire, et faire ainsi part de leur séjour à l'étranger, un tel registre facilitera et accélèrera l'assistance consulaire que le ministère est en mesure d'apporter (p.ex. l'identification en cas de perte de document). Un autre avantage sera de permettre la communication d'informations officielles aux luxembourgeois résidant à l'étranger (p.ex. lors d'élections nationales ou européennes, localisation et horaires d'ouverture de postes consulaires).

Ce site pourra également devenir un outil important lors de la gestion de crises à l'étranger. En effet, le nombre et la localisation de ressortissants UE (représentés et non représentés) sont des données essentielles pour la planification dans le « *Local Crisis Preparedness Framework* » (p.ex. en cas d'évacuation).

Il est prévu de mettre la démarche à disposition du grand public en 2018.

1.5. Soutien au gouvernement, aux ministères et à la Cour grand-ducale

La direction du Protocole assure le service protocolaire pour le gouvernement. Régulièrement, des dignitaires étrangers se rendent au Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion de visites bilatérales, de conférences internationales ou de séminaires. La direction du Protocole se charge de l'organisation logistique et protocolaire de ces événements, notamment lorsqu'ils impliquent des visites de ces personnalités auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur le Premier ministre, de Monsieur le Vice-Premier ministre, de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et européennes, mais bien sûr aussi auprès des autres membres du gouvernement.

En se chargeant des questions logistiques et protocolaires des visites et événements importants, la direction du Protocole contribue à créer un cadre au bon développement des relations diplomatiques et économiques entre pays et participe activement à la projection d'une bonne image de marque du Luxembourg à l'étranger.

Ainsi, en 2017, la direction du Protocole a organisé voire encadré 34 visites de travail, neuf visites officielles et deux visites de courtoisie. A noter que la direction du Protocole travaille également en proche collaboration avec les services compétents de la Chambre des Députés pour les visites officielles organisées par ou conjointement avec le parlement.

La direction du Protocole est également régulièrement sollicitée pour prendre en charge des aspects logistiques de réunions et événements internationaux organisés au Grand-Duché par le gouvernement luxembourgeois. Dans ce cadre, elle a encadré neuf réunions et conférences en 2017.

Traditionnellement, la direction du Protocole apporte aussi son soutien à la Cour grand-ducale en collaborant notamment à l'organisation de visites d'État ou de visites officielles. En 2017, elle a ainsi participé à la préparation de la visite d'État effectuée au Luxembourg par Son Excellence le Président du Portugal en mai, tout comme elle s'est investie, en étroite collaboration avec le Palais et les ambassades luxembourgeoises concernées, dans les préparatifs et l'encadrement de la visite officielle que Son Altesse Royale le Grand-Duc a effectuée en Lituanie en octobre, ainsi que de la visite d'État effectuée au Japon en novembre en présence de Son Altesse Royale la Princesse Alexandra. Par ailleurs, la direction du Protocole a également apporté son soutien à la Cour pour l'encadrement de la réunion annuelle des chefs d'État germanophones qui s'est tenue pour la première fois à Luxembourg en septembre.

Au niveau des cérémonies dont la direction du Protocole a la charge, les festivités de la Fête nationale occupent une place toute particulière puisqu'elles permettent de réunir les membres du corps diplomatique accrédités au Grand-Duché de Luxembourg dans une ambiance tant solennelle que festive. Parmi les invités officiels de la journée figuraient, outre les ambassadeurs et chargés d'affaires a.i. des ambassades accréditées au Luxembourg, les hauts représentants des institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg. En 2017 ils étaient nombreux à honorer de leur présence la cérémonie civile à la Philharmonie. De même, les invités ont pour la plupart assisté à la prise d'armes suivie du traditionnel défilé militaire tandis que leurs conjoints ont pu profiter du programme culturel organisé à leur intention. Rendez-vous incontournable de la Fête nationale, le déjeuner offert par le ministre des Affaires étrangères et européennes a accueilli 258 invités dans le cadre élégant du Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.

Enfin, comme tous les ans, la direction du Protocole a également participé à l'organisation et au déroulement de la cérémonie de la Commémoration nationale, le 10 octobre 2017. Les ambassadeurs

résidents ont ainsi pu prendre part au service religieux en la cathédrale de Luxembourg ainsi qu'aux cérémonies au Monument national de la Solidarité, au Monument du Souvenir et à la Croix de Hinzert. La célébration du 150^e anniversaire du Traité de Londres, en présence de membres éminents des États garants, a également fortement mobilisé la direction du Protocole.

En 2017, le Protocole a donc organisé ou contribué à organiser une soixantaine de visites et événements à Luxembourg (voir en annexe le relevé des événements marquants en 2017).

1.6. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg

La direction du Protocole et de la Chancellerie constitue le premier interlocuteur pour les missions diplomatiques accréditées au Luxembourg, dont elle gère notamment les accréditations et les fins de missions.

Un total de 175 missions diplomatiques ou délégations sont accréditées auprès du Grand-Duché de Luxembourg, sous forme soit d'une Ambassade résidente à Luxembourg, soit d'une mission diplomatique ou délégation non résidente basée surtout à Bruxelles, Paris, Londres, La Haye ou ailleurs. Parmi celles-ci, 21 pays disposent d'une Ambassade résidente établie à Luxembourg.

En 2017, 46 nouveaux ambassadeurs ont été accrédités au Luxembourg, dont six résidents (Pologne, Belgique, Grèce, France, Suisse et Pays-Bas). De même, le département a géré 36 fins de missions, dont celles de six ambassadeurs résidents (Belgique, Grèce, France, Suisse, Pays-Bas et États-Unis d'Amérique).

Assurant la gestion administrative du corps diplomatique étranger résident, la direction du Protocole et de la chancellerie est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique en établissant, en 2017, 140 cartes diplomatiques et 120 cartes de légitimation, ce qui fait un total de 260 cartes. Par ailleurs, la direction du Protocole et de la Chancellerie a délivré, en 2017, pas moins de 3.408 cartes de légitimation aux agents des Institutions européennes et des Organisations internationales respectivement aux membres de leurs familles.

En 2017, la direction du Protocole et de la Chancellerie a été saisie de 3.512 demandes d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée émanant des ambassades (usage officiel et usage personnel des diplomates) et des personnes à statut diplomatique des institutions européennes et organismes internationaux ont été traitées par la direction du Protocole et de la Chancellerie. La direction a en outre émis 118 immatriculations sous plaques CD.

Parmi les tâches variées incombant à la direction du Protocole figure également la gestion du corps consulaire du Luxembourg à l'étranger, que la gestion des conseillers du commerce extérieur du Luxembourg à l'étranger, ainsi que celle du corps consulaire étranger au Luxembourg.

En ce qui concerne le corps consulaire du Luxembourg à l'étranger, on compte actuellement un réseau de 147 consuls honoraires et de 8 consuls généraux honoraires. Ce réseau est renforcé par 6 consuls généraux de carrière (Bruxelles, Shanghai, New York, San Francisco, Strasbourg et Genève), ainsi que par les sections consulaires de nos ambassades comprenant notamment 11 consuls et 6 vice-consuls.

Afin de mieux promouvoir ses activités commerciales à l'étranger, le Luxembourg peut également avoir recours à un réseau de 20 conseillers du commerce extérieur représentés dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Chine, Emirats Arabes Unis, Etats Unis d'Amérique, France, Indonésie, Iran, Italie, Koweït, Laos, Liban, Russie, Singapour, Suisse et Vietnam.

Le corps consulaire étranger au Luxembourg comporte quant à lui :

- 1 consul général de carrière (Portugal)
- 2 ambassadeurs exerçant aussi la tâche de consul général (Belgique et Royaume-Uni)
- 1 consul de carrière (États-Unis)
- 10 consuls généraux honoraires (Danemark, Djibouti, Hongrie, Inde, Islande, Népal, Norvège, Philippines, Suède, Thaïlande)
- 50 consuls honoraires
- 4 consuls de carrière accrédités au Luxembourg avec résidence à Bruxelles.

Depuis leur lancement, début 2017, 51 cartes consulaires pour les consuls honoraires à Luxembourg ont été produites en cours d'année.

1.7. Gestion des distinctions honorifiques pour ressortissants luxembourgeois et étrangers, ainsi que pour le Corps diplomatique.

La direction du Protocole est également en charge des demandes d'agrément de remises de distinctions honorifiques pour ressortissants luxembourgeois et étrangers. En tenant compte de la Promotion générale qui honore également des personnalités étrangères lors de notre Fête nationale, environ 215 demandes d'agrément ont été soumises via nos ambassades aux autorités locales. D'autre part, moins d'une vingtaine de demandes d'agrément étrangères pour honorer des ressortissants luxembourgeois ont été soumises pour accord à S.A.R. le Grand-Duc.

A noter que les propositions de remise de distinctions honorifiques aux membres du corps diplomatique luxembourgeois sont également gérées par la direction du Protocole.

Chancellerie

La direction du Protocole et de la Chancellerie assure la transmission de documents judiciaires et officiels émanant des autorités luxembourgeoises vers l'étranger et elle réceptionne pour le compte de l'État luxembourgeois les mêmes types de documents provenant d'autorités étrangères.

En 2017, la direction du Protocole et de la Chancellerie a veillé à la transmission de 251 nouveaux dossiers (commission rogatoires internationales, demandes d'entraide judiciaire, exploits d'huissier de justice) aux autorités et institutions concernées tout en assurant le suivi des dossiers ouverts les années précédentes.

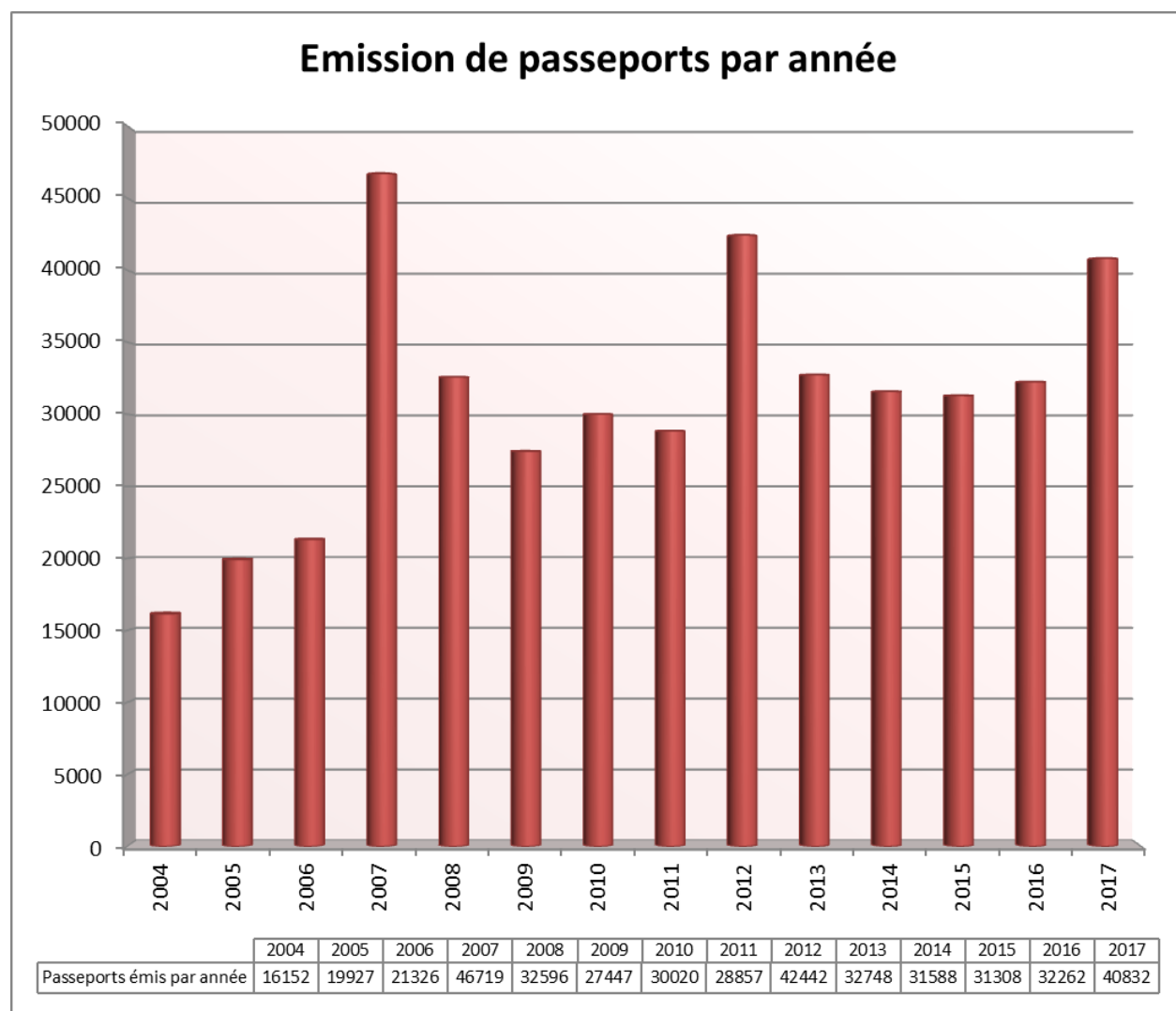
Il appartient également à la direction du Protocole et de la Chancellerie de traiter des demandes diverses émanant de particuliers ou d'autorités étrangères. Ainsi, en 2017, le département a traité 153 demandes de renseignements ainsi que 331 demandes de transmission d'actes de l'état civil. Les objets de ces demandes de renseignement sont de nature très variée : demandes de statistiques au sujet de

ressortissants de certains pays résidant au Luxembourg ; demandes, respectivement, délivrance de spécimens de documents nationaux (carte d'identité, permis de conduire, certificat d'immatriculation, etc...) ; demandes de renseignements sur les caisses de pension, législation spécifiques, nature politique du Luxembourg, différents corps de métier ou procédures.

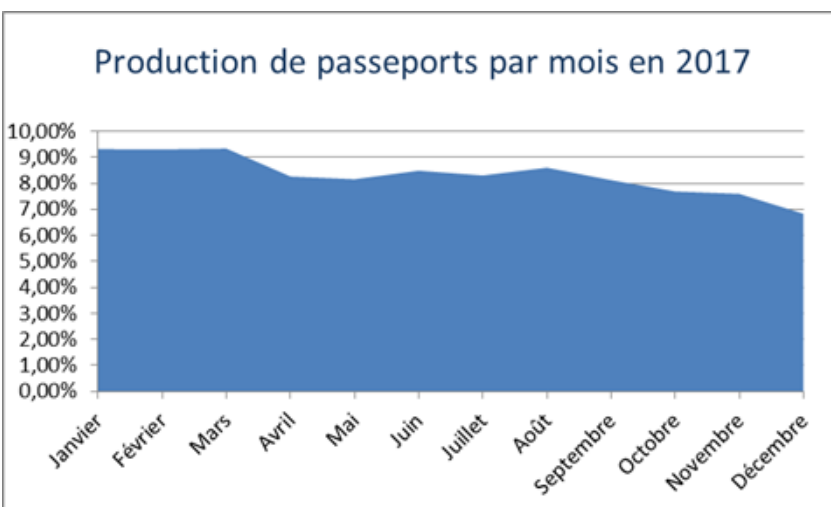
Enfin, la direction du Protocole et de la Chancellerie s'est aussi chargée de la collecte et de l'envoi de 277 objets, perdus ou volés soit au service national des objets trouvés pour les objets appartenant à des ressortissants luxembourgeois à l'étranger, soit aux ambassades respectives pour les objets appartenant à des non-résidents et trouvés au Luxembourg.

1.8. Délivrance de passeports et visas, légalisations – BPVL

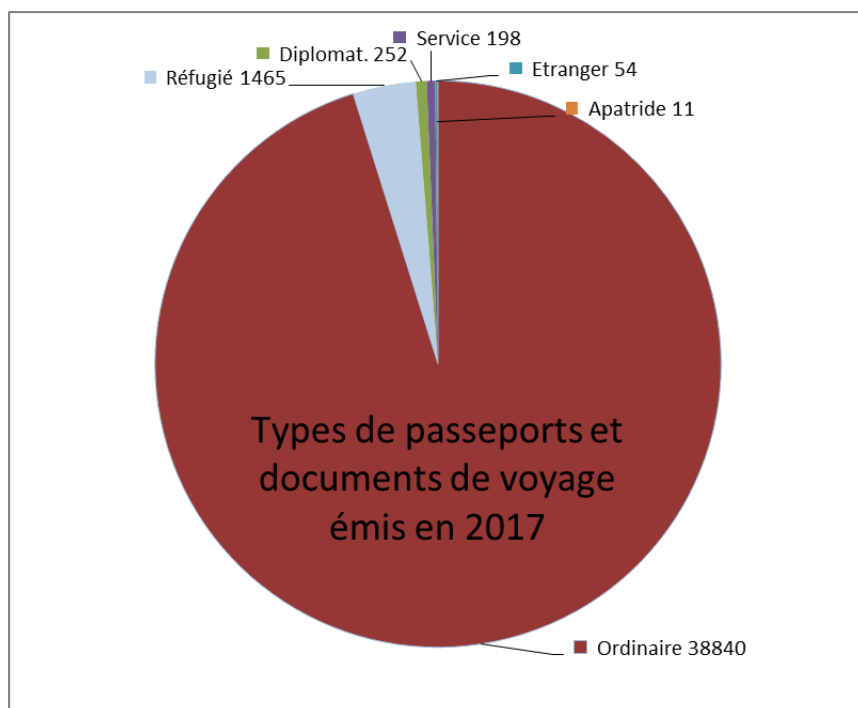
Passeports :



Si la production de passeports en 2017 a fait un bond de 26,56 % par rapport à l'année précédente, cela n'est cependant guère surprenant étant donné que l'année 2017 marquait le 10^e anniversaire de la crise des cartes d'identité qui avait entraîné l'émission massive de passeports afin d'y remédier. Ainsi des passeports qui avaient été émis en masse en 2007 ont largement été remplacés par des passeports émis en 2012 qui, à leur tour, ont périmé et dû être renouvelés en 2017.



Lors de la réunion annuelle du « Public Key Directory (PKD) » de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI/ICAO), le préposé du BPVL, M. Mario Wiesen, a été élu au poste de « Chairman of the Board ».

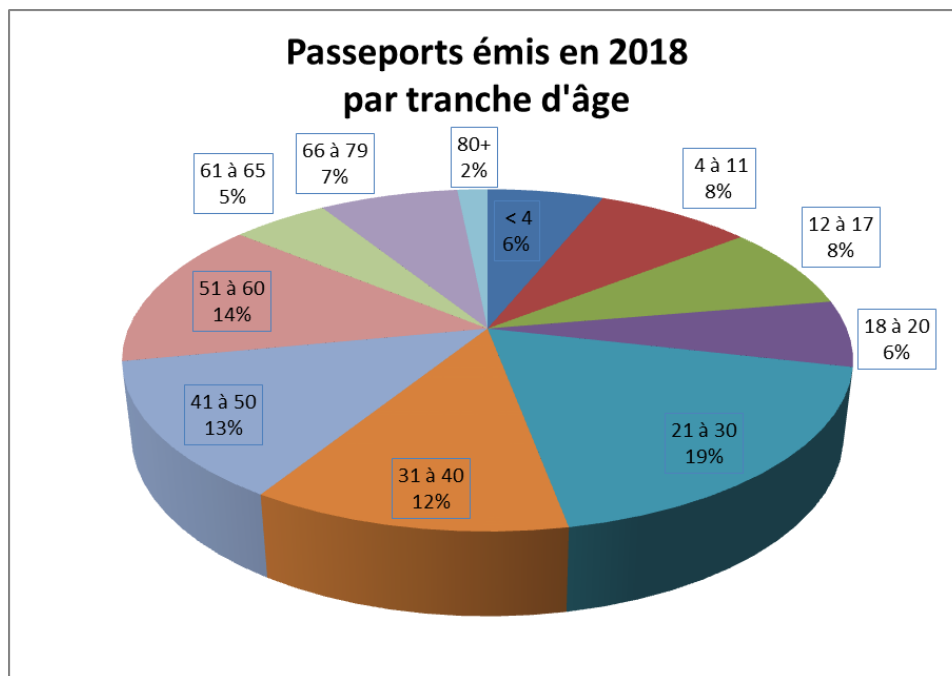


Le PKD est une plateforme d'échange des clés cryptographiques qui sécurisent l'accès aux données enregistrées de manière électronique dans les passeports et permettent aux voyageurs, détenant un passeport émis par un pays membre, de franchir plus rapidement et avec plus de confort des frontières internationales grâce aux terminaux électroniques.

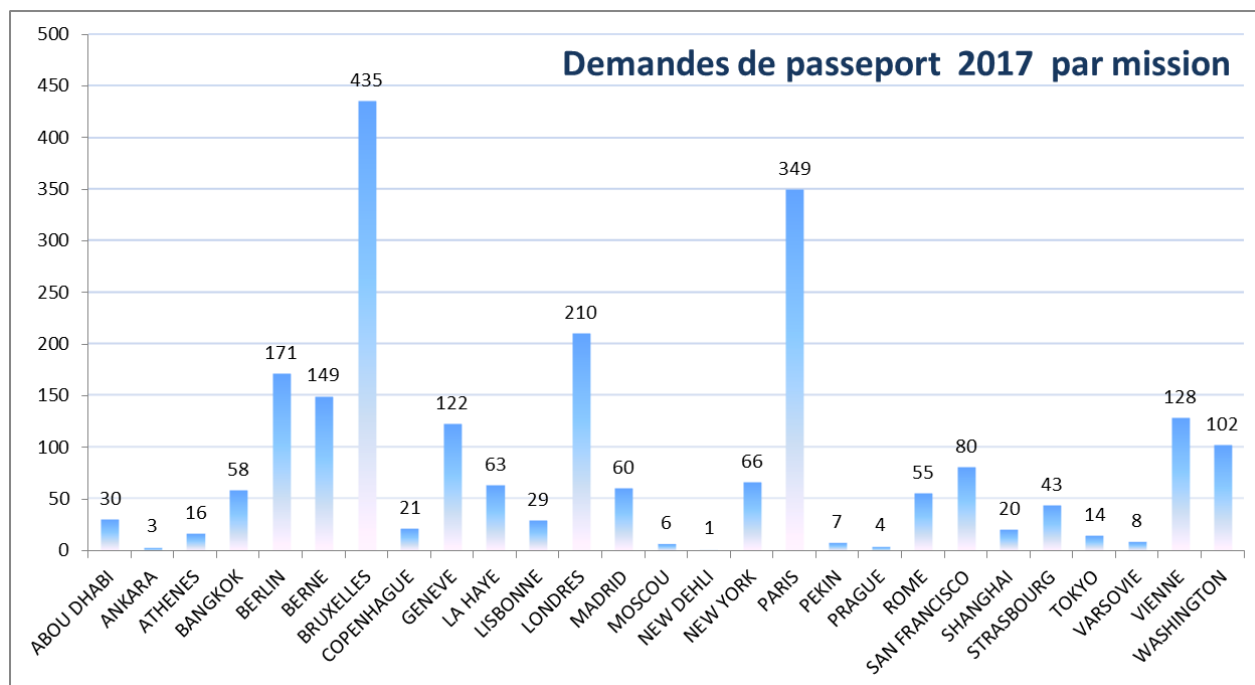
L'échange des certificats et clés de cryptage se fait à travers des « Masterlist » ou des dépositaires comme le « ICAO Public Key Directory ».

Un travail de suivi permanent par le GIE INCERT reste indispensable pour assurer que les passeports luxembourgeois puissent être lus à travers le monde.

Le PKD compte actuellement 60 pays ou organisations membres et le Luxembourg est membre du « Board » depuis 2016.



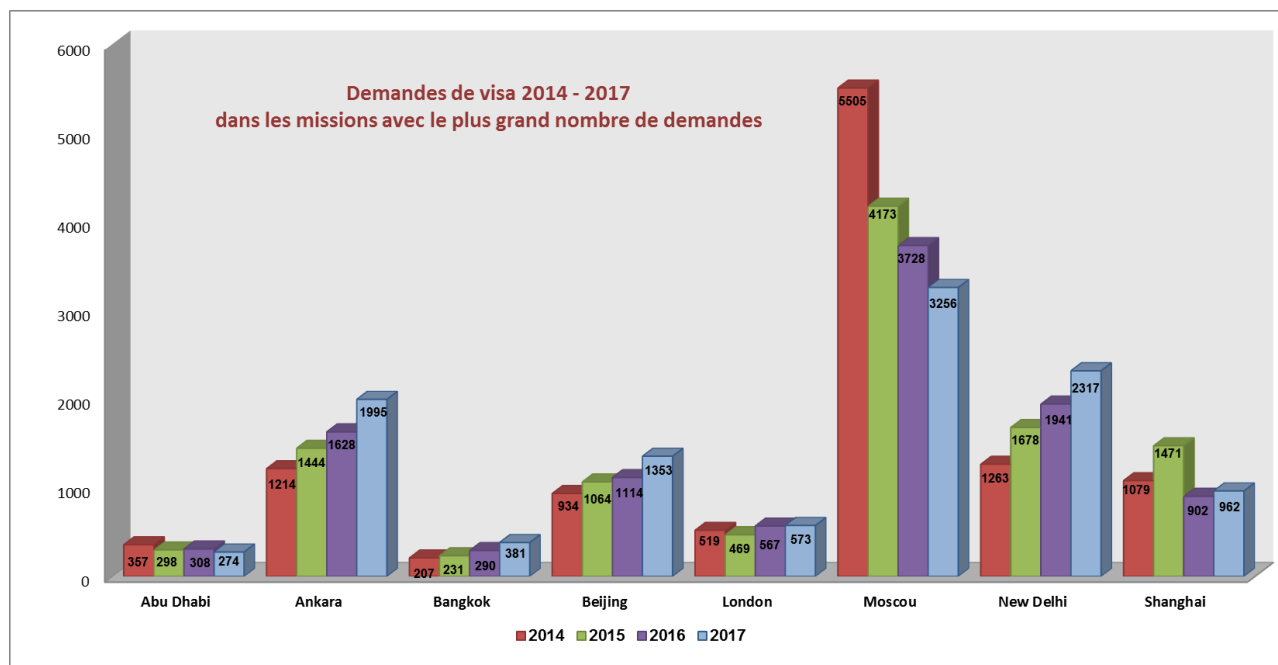
Avec 1.441 passeports produits en urgence, le taux des urgences est en légère hausse par rapport à l'année précédente.



En 2017, les ambassades et consulats luxembourgeois ont reçus et transmis 2.250 demandes de passeport.

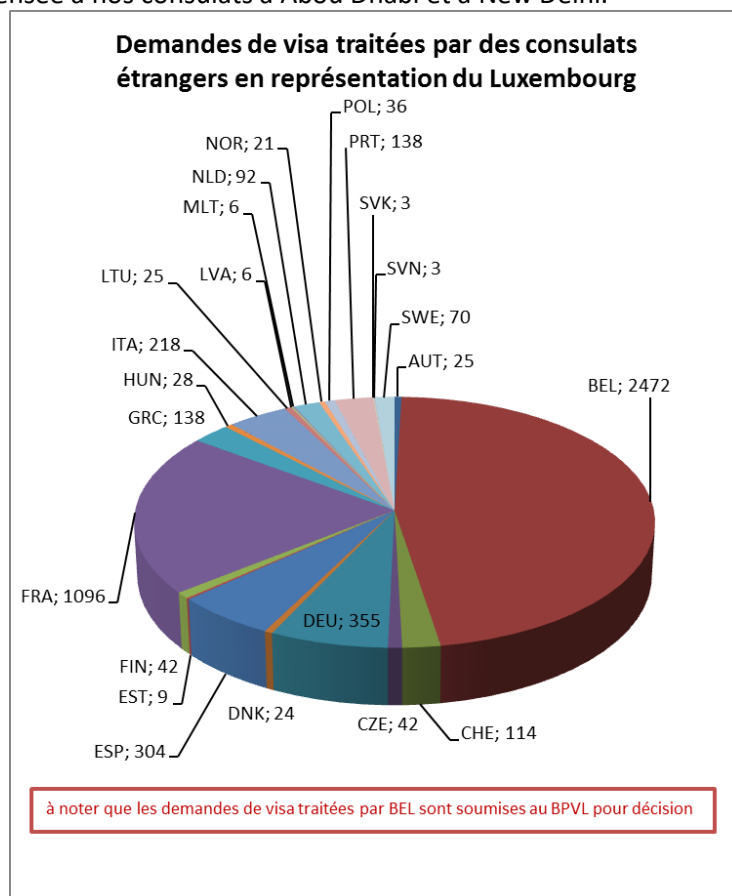
Visas :

Au niveau européen, l'année 2017 a été marquée par l'échec de la refonte du Code des visas, proposée par la Commission européenne qui envisage de lancer une nouvelle tentative de refonte au 2^e trimestre 2018.



Faisant suite à l'évaluation de la mise en œuvre de l'acquis Schengen par la Commission européenne en 2016, le BPVL a continué la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de cette évaluation.

Ainsi, le BPVL a émis des instructions et documents aux consulats et a poursuivi ses missions de formation aux meilleures pratiques en matière de visas. Ainsi, en décembre 2017, des échanges ont eu lieu et une formation a été dispensée à nos consulats à Abou Dhabi et à New Delhi.

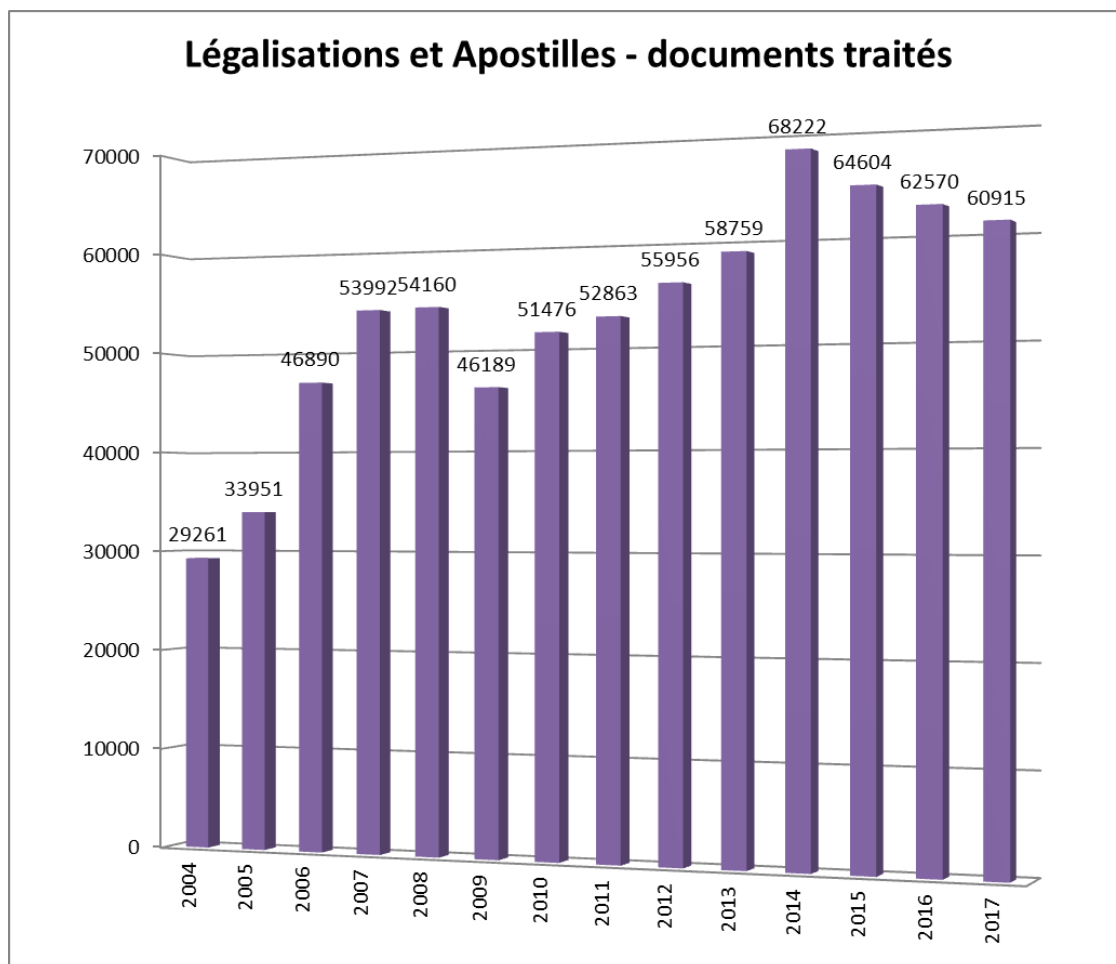


On constate que seulement 20 % des demandes de visa sont tranchées directement par nos consulats et font donc l'objet d'un accord ou d'un refus d'office. Il convient de rappeler qu'en dehors des cas soumis à consultation obligatoire des partenaires Schengen, les consulats peuvent trancher eux-mêmes sur les demandes de visa, bien que le BPVL se tienne évidemment à leur disposition pour les aider à trancher les demandes que les consulats jugent plus compliquées ou douteuses.

Malheureusement, force est de constater que le nombre et la complexité des dossiers frauduleux sont en augmentation constante. Ces dossiers, qui nécessitent un travail de recherche souvent intensif, laissent clairement entrevoir l'œuvre de filières bien établies, comme p.ex. dans les cas d'abus de la directive sur la libre circulation.

Légalisations :

Le nombre de dossiers traités par le service Légalisations et Apostilles du BPVL a connu un léger recul en 2017.



Autres activités du BPVL / Le regard vers l'avenir :

Flying Consul

Deux missions ont pris livraison de leurs stations « Flying Consul » qui se composent d'un ordinateur portable, d'un lecteur d'empreintes digitales et d'un système de cryptage des données et devraient servir à la saisie mobile de demandes de visa.

Le BPVL étudie encore d'autres types d'appareil dans le but de faciliter la saisie mobile des demandes de visa et de passeports.

Einfach Lëtzebuerg

Dans le cadre de l'initiative « Einfach Lëtzebuerg » du MFPRA (Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative), le BPVL a contribué à la simplification administrative par deux projets qui auront pour base la plateforme guichet.lu :

- En matière de légalisation et apostille : possibilité de pré-saisir et prépayer une demande de légalisation, ce qui permet un traitement plus rapide de la demande et une communication directe avec le demandeur primaire. Le nouveau système permettra également le dépôt et le retrait des documents prépayés sans l'intervention d'un agent de guichet.
- En matière de visas : possibilité de soumettre une demande d'engagement de prise en charge en ligne avec signature électronique, si possible. Ce système permettra de recevoir, traiter et transmettre les engagements de prise en charge de manière électronique au lieu d'une procédure entièrement basée sur le papier et le courrier postal actuellement. Tenant compte du fait que le demandeur, une fois l'accord reçu, doit transmettre celui-ci sur papier à son invité dans un pays tiers, ce nouveau système permettra de réduire le temps des démarches de plusieurs semaines à quelques jours. En 2017 le BPVL a traité 6.643 demandes d'engagement de prise en charge.

La mise en œuvre des projets « Einfach Lëtzebuerg » par le CTIE a été reportée à 2018.

A un stade ultérieur sera envisagée l'introduction des apostilles et légalisations électroniques.

Distribution des passeports

Ensemble avec le CTIE, le BPVL met en place un système qui permettra aux citoyens de récupérer leurs passeports directement auprès de leur administration communale. Les citoyens qui le désirent auront par ailleurs toujours la possibilité de faire leurs demandes de passeport auprès des guichets du BPVL si cela leur convient mieux.

La mise en œuvre de ce nouveau système de distribution par le CTIE est finalement attendue pour le 2e trimestre 2018.

Déménagement du BPVL

Les travaux d'aménagement dans le bâtiment de la rue de l'Ancien Athénée suivent leur calendrier et devraient aboutir en juin 2018, de sorte que, à ce stade, le déménagement du BPVL est prévu pour le mois de juillet 2018.

1.9. Activités en matière de droit international public du service juridique du MAEE

Tout au long de l'année 2017, le service juridique, a répondu à de nombreuses demandes de conseil juridique en provenance du Secrétariat général, de directions ou de missions diplomatiques du MAEE, d'autres ministères ou encore d'organisations internationales.

En 2017, le service a également participé à des réunions et des groupes de travail au niveau international et européen couvrant le droit international public, le droit européen, le droit international humanitaire,

le droit pénal international et les droits de l'Homme, à Bruxelles, à La Haye, à Genève, à New York et à Strasbourg.

Le détail :

Conseil de l'UE

a. COJUR, Groupes de travail de droit international public (Bruxelles);

En 2017, le service a suivi les travaux du COJUR dont les réunions formelles ont lieu 4 fois par an à Bruxelles (le 31 janvier, le 1^{er} juin, le 28 septembre et le 17 décembre). Le COJUR est un groupe de travail et un forum d'échange sur le droit international au sens général, sous le format traditionnel de la présidence tournante du Conseil. Il est composé d'experts juridiques des services et départements juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres et se réunit deux fois par semestre pour discuter des derniers développements liés, parmi d'autres, au droit international public, au droit européen, aux régimes de sanctions, au droit international humanitaire, aux réserves des traités multilatéraux et à toute autre question juridique ayant une dimension internationale. En dehors de Bruxelles, les délégués du COJUR se sont réunis en 2017 à Strasbourg les 23 mars et 20 septembre en marge du CAHDI (Comité des conseillers juridiques sur le droit international public, du Conseil de l'Europe), ainsi qu'à New York les 23 et 25 octobre en marge de la semaine du droit international.

- Semaine du droit international (International Law Week -ILW) / Conférence des conseillers juridiques (Legal Advisers Meeting) (ONU, New York) du 23 au 27 octobre :

Le service juridique a participé à la rencontre annuelle des conseillers juridiques nationaux des ministères des Affaires étrangères, organisée habituellement fin octobre/début novembre à New York, dans le contexte de la présentation des rapports de la Commission du droit international (CDI), de la Cour Internationale de Justice (CIJ) et de la Cour Pénale Internationale (CPI) à la Sixième Commission de l'Assemblée Générale des NU.

- Dialogue des conseillers juridiques UE-US, 23 mars (Strasbourg) et 25 octobre (New York) :
Le 23 mars et le 25 octobre, nos services ont participé aux réunions semestrielles UE-US à Strasbourg et à New York (en marge de la semaine internationale).

Les discussions ont notamment porté sur la Cour pénale internationale et la 16^e session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, l'immunité des États ainsi que les derniers développements en matière de droit international humanitaire.

b. COJUR-CPI Groupe relatif à la Cour Pénale Internationale (Bruxelles, La Haye)

Le COJUR-CPI est un groupe de travail, sous le format traditionnel de la présidence tournante du Conseil, qui a pour objet de coordonner les actions UE au niveau de l'organisation et du fonctionnement de la Cour Pénale Internationale (CPI) et de l'Assemblée des États parties de la CPI (« l'AEP »). Il réunissait les experts des États membres à Bruxelles le 30 janvier et le 31 mai ainsi que le 27 septembre. Le service juridique a également participé à une réunion supplémentaire de deux jours, les 16 et 17 novembre à La Haye, en vue de préparer l'AEP et de permettre un échange de vues avec les hauts responsables de la Cour et du secrétariat de l'AEP.

Autres enceintes internationales

a. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public, CAHDI du Conseil de l'Europe (Strasbourg)

Le service juridique a participé aux deux réunions semestrielles du CADHI en 2016, les 23 au 25 mars ainsi que les 20 au 22 septembre. Le CAHDI est un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des ministères des Affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe et d'un nombre important d'États et organisations observateurs. Le CAHDI discute des sujets de droit international public et de droit international humanitaire, des réserves aux traités multilatéraux et rend des avis à la demande du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Les réunions du CAHDI sont organisées semestriellement.

b. Comité des juristes du BENELUX (Bruxelles)

En 2017, le Luxembourg a assisté à une réunion élargie du Comité des juristes du Benelux qui s'est tenue le 12 septembre à Bruxelles. Le Comité est un organe consultatif du Conseil des ministres du Benelux qui procède à un examen juridique de tous les instruments juridiques de l'Union Benelux avant leur approbation ministérielle, sous présidence tournante.

c. Droit international humanitaire (DIH)

Le service juridique a participé à la suite du processus intergouvernemental visant le renforcement du respect du DIH à Genève. Ces réunions s'inscrivent dans la poursuite des négociations menées pour le renforcement du respect du DIH, dans le cadre de la résolution 2 de la 32ème Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

d. L'Assemblée des États parties au Statut de Rome

Le service juridique du MAEE, avec l'appui de la Représentation permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès des Nations Unies, à New York, a participé à la 16^e session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome (« AEP ») qui s'est tenue à New York du 4 au 14 décembre 2017. À l'occasion de cette session, l'AEP a procédé à l'activation de la compétence de la Cour pénale internationale à l'égard du crime d'agression avec effet au 17 juillet 2018 et adopté trois amendements rajoutant trois crimes de guerre au Statut de Rome. La 16ème session a également été l'occasion, notamment, d'élire six nouveaux juges de la CPI.

1.10. La communication du MAEE

Le MAEE comporte depuis 2016 une cellule d'Information et de Communications (CIC), qui assure la coordination interne et externe de la communication du MAEE en étroite collaboration avec les huit directions ainsi qu'avec le réseau diplomatique. La CIC est responsable du développement de la stratégie de communication du MAEE au sens large ainsi que des outils de communication qui permettent la mise en œuvre de celle-ci. En 2017, un accent particulier a été mis sur le développement des outils de communication que constituent les réseaux sociaux, notamment par la mise en place de lignes directrices

relatives à l'ouverture et à l'animation des comptes sur les réseaux sociaux. L'objectif de ces lignes directrices est de garantir la cohérence dans communication tout en permettant une certaine flexibilité et diversité des contenus.

2. LA DIPLOMATIE AU SERVICE DU PAYS

2.1. Interaction avec le Parlement

a. Questions parlementaires adressées au ministre des Affaires étrangères, de l'Immigration et de l'Asile

En 2017, 58 questions parlementaires ont été adressées par écrit au ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn.

Numéro et date	Auteur	Sujet
2669 du 12 janvier 2017	F. Kartheiser	Engagements du Luxembourg en Afghanistan
2667 du 12 janvier 2017	F. Kartheiser	Demandeurs de protection internationale
2685 du 19 janvier 2017	L. Mosar + G.Roth	Récents propos de l'ex-général bosniaque Atif Dudakovic à Luxembourg
2719 du 01 février 2017	D. Adehm et G.Roth	Situation des demandeurs d'asile
2744 du 06 février 2017	G. Baum	Promotion vin luxembourgeois
2767 du 14 février 2017	F. Kartheiser	Situation au Soudan du Sud
2777 du 16 février 2017	F. Kartheiser	Statistiques de l'immigration
2801 du 27 février 2017	D. Wagner	Sous-traitance de la délivrance de visas à destination du Luxembourg
2803 du 01 mars 2017	C. Adam et R. Traversini	Accès au marché de l'emploi pendant une durée de six mois après le dépôt de leur demande de protection internationale
2825 du 09 mars 2017	M. Baum et D.Wagner	Accueil des femmes réfugiées
2819 du 09 mars 2017	D. Adehm et G. Roth	Rétroactivité des lois
2832 du 13 mars 2017	Gusty Graas	Référendum constitutionnel en Turquie
2879 du 30 mars 2017	G.Roth et D. Adehm	Nomination des ambassadeurs
2897 du 05 avril 2017	L. Mosar	Représentation luxembourgeoise auprès de l'OCDE
2915 du 11 avril 2017	F. Kartheiser	Accords bilatéraux avec le Portugal signés le 5 avril 2017
2918 du 13 avril 2017	D. Adehm et G. Roth	Aide financière de la CE pour le renvoi de demandeurs d'asile qui ont été déboutés de leur demande
2924 du 14 avril 2017	F. Kartheiser	Structures d'accueil pour demandeurs de protection internationale
2927 du 18 avril 2017	F. Kartheiser	Référendum en Turquie
2943 du 28 avril 2017	F. Kartheiser	Demandeurs de protection internationale
2953 du 03 mai 2017	L.Mosar et M. Spautz	Réattribution des 73 sièges britanniques au Parlement européen
2968 du 09 mai 2017	F. Kartheiser	Référendum sur la peine de mort en Turquie

2989 du 12 mai 2017	C. Adam	Conflit au Cameroun
2992 du 15 mai 2017	O.Modert	Commande musicale pour la Fête Nationale 2017
3003 du 17 mai 2017	M. Baum et D.Wagner	Demandeurs d'asile LGBTI
3010 du 18 mai 2017	L.Mosar	Position du gouvernement relative à un embargo européen sur les ventes d'armes au Royaume d'Arabie saoudite
3016 du 22 mai 2017	D. Wagner	Enquête de la Commission PANA du Parlement européen
3018 du 23 mai 2017	F. Kartheiser	Vidéo "eGovday 2017"
3025 du 24 mai 2017	F. Kartheiser	Manifestations et campagnes électorales de partis politiques d'autres pays au Luxembourg "
3033 du 29 mai 2017	L. Mosar	Blocage de la République de Turquie du partenariat de l'OTAN avec la République d'Autriche ".
3057 du 06 juin 2017	L. Mosar	Crise diplomatique d'une grande partie du monde arabe avec le Qatar
3071 du 15 juin 2017	L.Mosar	Possible escalade militaire dans le cadre de la crise diplomatique du Golfe
3088 du 21 juin 2017	L. Mosar	Possible retour temporaire de réfugiés dans leur pays d'origine
3145 du 19 juillet 2017	L. Mosar	Flux migratoire
3191 du 02 août 2017	L. Mosar	Crise politique au Venezuela
3200 du 04 août 2017	Gusty Graas	Mort de l'ancien secrétaire général des Nations Unies Monsieur Dag HAMMARSKJÖLD
3212 du 09 août 2017	Roy Reding	Immigration
3221 du 11 août 2017	L. Mosar	Incarcération d'un journaliste turco-suédois en Espagne
3249 du 30 août 2017	L. Mosar	Guichets" de pré-examen en Afrique"
3250 du 30 août 2017	L. Mosar	Éventuelle suspension des droits de vote de la Pologne
3251 du 30 août 2017	L. Mosar	Aide de préadhésion pour la Turquie
3265 du 04 septembre 2017	D. Wagner	Participation financière au EU Emergency Trust Fund for Africa
3267 du 05 septembre 2017	L. Mosar	L'arrestation de citoyens allemands en Turquie
3280 du 08 septembre 2017	L. Mosar	Personnes cachées illégalement dans une camionnette française é l'aire de Berchem
3287 du 13 septembre 2017	L.Mosar et J-M Halsdorf	Achat de systèmes antiaériens de la Turquie auprès de la Russie
3290 du 14 septembre 2017	L.Mosar	Sans-papiers et Centre de rétention
3342 du 06 octobre 2017	F. Kartheiser	Sécession
3344 du 06 octobre 2017	Claude Adam	Nouvelles tensions dans la région anglophone du Cameroun
3362 du 18 octobre 2017	F.Kartheiser	Sécurité de la Centrale nucléaire de Cattenom
3368 du 19 octobre 2017	C.Adam, G. Anzia, J. Lorsché	Minerais de conflit
3379 du 23 octobre 2017	F. Kartheiser	Violence policière démesurée
3386 du 24 octobre 2017	F. Kartheiser	Demande de huit pays européens à Israël de payer des structures détruites en Cisjordanie
3396 du 26 octobre 2017	F. Kartheiser	Armes de destruction massive
3401 du 26 octobre 2017	C. Adam et R. Traversini	Accueil et intégration des étrangers
3416 du 30 octobre 2017	L. Mosar	Mesures consulaires à l'encontre de pays tiers refusant le rapatriement de demandeurs d'asile déboutés
3449 du 15 novembre 2017	L.Mosar	Conséquences d'un éventuel Brexit dur
3451 du 14 novembre 2017	L.Mosar	Blocus de l'Arabie Saoudite au Yémen
3463 du 21 novembre 2017	L.Mosar	Nouvelle loi russe désignant des médias comme « agents de l'étranger »
3510 du 08 décembre 2017	Claude Adam	Visite de M. B. Netanyahu

b. Questions parlementaires adressées au ministre de la Défense

Le ministre de la Défense Étienne Schneider a été saisi de 12 questions parlementaires en 2017.

Numéro et date	Auteur	Sujet
2669 du 12 janvier 2017	Fernand Kartheiser	Engagements du Luxembourg en Afghanistan
2792 du 23 février 2017	Franz Fayot	Dépenses militaires
2883 du 31 mars 2017	Fernand Kartheiser	Pénalités infligées au constructeur de l'A400M
2979 du 11 mai 2017	Jean-Marie Halsdorf	Nouveaux retards du programme A400M
3061 du 12 juin 2017	Jean-Marie Halsdorf	Harcèlement au sein de l'Armée luxembourgeoise
3065 du 13 juin 2017	Fernand Kartheiser	Affectation des AWACS par l'OTAN
3148 du 20 juillet 2017	Fernand Kartheiser	Extrême-gauche
3163 du 26 juillet 2017	Nancy Arendt	Encadrement psychologique de certaines professions à risque
3205 du 8 août 2017	Gusty Graas	Film intitulé "The Forest Brothers - Fight for the Baltics" publié par l'OTAN
3287 du 13 septembre 2017	Jean-Marie Halsdorf, Laurent Mosar	Achat de systèmes antiaériens de la Turquie auprès de la Russie
3410 du 30 octobre 2017	Fernand Kartheiser	Uniformes de l'Armée luxembourgeoise
3436 du 8 novembre 2017	Fernand Kartheiser	Recrutement de personnel issu de l'armée par POST Luxembourg

c. Questions parlementaires adressées au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

4 questions parlementaires a été adressées en 2017 au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Romain Schneider.

Numéro et date	Auteur	Sujet
2701 du 17 janvier 2017	Josée Lorsché et Claude Adam	Création fonds international pour compenser autant que possible le coup financier
3265 du 17 septembre 2017	David Wagner	Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique
3329 du 17 octobre 2017	Nancy Arendt	Crise humanitaire au Myanmar / nouveau pays partenaires luxembourgeois
3394 du 17 octobre 2017	Fernand Kartheiser	Aide au développement

2.2. Soutien à la promotion économique et à la promotion de la place financière du Luxembourg

Amériques

Amérique du Nord

Les relations bilatérales avec les États-Unis ont été marquées en 2017 par la visite de S.A.R. le Grand-Duc héritier, du 13 au 15 octobre, à l'occasion des réunions d'automne de la Banque mondiale et du FMI à Washington DC. Sur le plan économique, l'Ambassade du Luxembourg à Washington, ainsi que les deux Consulats généraux à San Francisco et à New York ont poursuivi et renforcé leur travail de promotion du Grand-Duché et de ses opérateurs économiques, en collaborant à l'organisation de plusieurs missions économiques, dont : la mission économique (affaires spatiales) à la Côte Ouest (San Francisco, Seattle) du Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, Etienne Schneider, rehaussée par la présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, du 9 au 13 avril; la mission financière effectuée dans le contexte de la visite de travail du Premier ministre Xavier Bettel à Ottawa et à Toronto, du 18 au 20 avril; la mission de promotion de l'initiative spacresources.lu du Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, Etienne Schneider, à New York, du 5 au 7 juin; et la mission économique (affaires spatiales, numériques) à la Côte Ouest (Los Angeles, San Francisco) menée par le Premier ministre, du 20 au 22 septembre.

Amérique latine

Le MAEE a apporté son soutien à une mission organisée par l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI) au Chili, au Pérou, et en Colombie, du 4 au 7 décembre 2017. La mission avait vocation à promouvoir le Luxembourg comme centre privilégié de fonds d'investissement.

Asie

Le ministère des Affaires étrangères et européennes, en étroite collaboration avec les Ambassades du Luxembourg sur place, a activement contribué à la préparation de plusieurs visites des membres du gouvernement en Asie au cours de l'année 2017.

Chine

Le Premier ministre, Xavier Bettel, a effectué une visite officielle en République populaire de Chine du 11 au 14 juin. Il a été accompagné du ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, et du ministre des Finances, Pierre Gramegna. A Pékin, M. Bettel a été reçu par le Président de la République populaire de Chine et Secrétaire général du Parti communiste chinois, Xi Jinping. Au cours de cet entretien, le Premier ministre luxembourgeois a salué le renforcement des relations entre la Chine et le Luxembourg, 45 ans après l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays. M. Bettel a aussi été reçu par le Premier ministre de la République populaire de Chine, Li Keqiang, au Grand Palais du peuple à Pékin. Les pourparlers ont porté essentiellement sur les relations bilatérales politiques, économiques, financières et culturelles, ainsi que sur les relations entre la Chine et l'Union européenne.

Durant cette visite, un accord de coproduction dans le domaine de la production audiovisuelle entre le Luxembourg et la Chine a été signé. L'accord vise à favoriser le développement et la promotion des

coproductions cinématographiques et télévisuelles de tous genres (fiction, documentaire, animation). Un *mémoire d'entente (MOU)* dans le domaine de la sécurité sociale a également été signé à Pékin.

M. Bettel et le ministre Gramegna ont eu plusieurs entrevues avec des responsables de banques chinoises établies au Luxembourg ou qui envisagent de s'y établir dans un proche avenir. Un *mémoire d'entente (MoU)* entre la Luxembourg House of Financial Technology et la National Internet Finance Association of China sur les Fintech a été signé à cette occasion.

Le Premier ministre Xavier Bettel et sa délégation se sont également rendus à Zhengzhou, la capitale de la province du Henan. Lors de cette escale, un *shareholders' agreement* pour la nouvelle compagnie de fret aérien Henan Cargo a été signé par Cargolux et l'Autorité aérienne civile et d'investissement du Henan (HNCA).

Le ministre des Finances s'est également rendu à Hong Kong (12-15 janvier), ainsi qu'à Shanghai et à Pékin (23-29 septembre).

Corée du Sud

Le Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, Etienne Schneider, s'est rendu à Séoul du 5 au 8 septembre, dans le cadre d'une visite de travail, où il a notamment rencontré les responsables d'entreprises coréennes. Deux semaines plus tard, il a participé à la réunion des ministres de l'économie de l'ASEM (ASEM EMM7), qui s'est tenue à Séoul du 21 au 23 septembre.

Singapour

Le ministre des Finances, Pierre Gramegna, s'est rendu à Singapour du 9 au 10 mars, dans le cadre d'une mission de promotion de la place financière et notamment de l'industrie des fonds d'investissement.

Australie

Le ministre des Finances, Pierre Gramegna, s'est rendu en Australie du 11 au 15 mars, dans le cadre d'une mission de promotion de la place financière et notamment de l'industrie des fonds d'investissement. Le ministre a rencontré son homologue à Melbourne. Ils ont abordé des pistes pour renforcer les liens entre les deux pays, y compris au moyen d'une éventuelle convention fiscale bilatérale. M. Gramegna a également été le keynote speaker aux séminaires organisés par l'ALFI à Sydney et Melbourne, auxquels ont assisté plus de 300 professionnels du secteur financier local et luxembourgeois.

Commissions économiques conjointes UEBL avec l'Inde et avec la Chine

La 15^e Commission économique conjointe entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et l'Inde s'est tenue le 29 mai à Luxembourg dans les locaux de la Chambre de Commerce. La réunion fut l'occasion de passer en revue nos relations économiques avec l'Inde, en touchant notamment aux secteurs de l'acier, des transports, de la logistique, des finances, de l'ICT et au domaines satellitaire et spatial et des énergies renouvelables.

La 21^e Commission économique conjointe entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et la Chine s'est tenue le 21 et le 22 novembre à Luxembourg dans les locaux de la Chambre de Commerce. La réunion fut l'occasion de revoir les secteurs clés des relations économiques bilatérales, à savoir, les transports, dont notamment l'aviation et les chemins de fer, le secteur automobile, l'ICT, le domaine

satellitaire et spatial, la finance et l'acier. Pour la première fois, la réunion plénière de la Commission économique conjointe était précédée par le sous-groupe UEBL-Chine sur les investissements, ainsi que par le sous-groupe Luxembourg-Chine et le sous-groupe Belgique-Chine. La nécessité de créer ces trois sous-groupes témoigne de l'approfondissement et de la diversification de nos relations avec la Chine.

Moyen-Orient

Iran

Les 13 et 14 février, le ministre Asselborn s'est déplacé à Téhéran pour une visite de travail. Avec son homologue, M. Mohammad Javad Zarif, ainsi qu'avec le ministre de l'Économie et des Finances, M. Asselborn a pu faire le point sur l'état des relations bilatérales. Suite aux deux visites du ministre en Iran en juin 2014 et en novembre 2015, à la visite du Président de la Chambre des députés en janvier 2016, tout comme la mission économique menée en octobre 2016 par le ministre luxembourgeois de l'Économie, Étienne Schneider, les rencontres ont tout d'abord permis de se pencher sur le développement des relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Iran. Des moyens de renforcer davantage encore la coopération bilatérale dans les domaines d'intérêt commun, notamment économiques et financiers, ont été étudiés. Dans ce contexte, le ministre a procédé ensemble avec le ministre de l'Économie et des Finances de l'Iran à la signature d'un accord bilatéral sur la protection et la promotion réciproque des investissements. De même, les entretiens ont permis de mettre en évidence la volonté commune d'entamer les négociations en vue de la conclusion d'un accord de non-double imposition, et d'actualiser l'accord bilatéral sur les services aériens.

Emirats arabes unis

Une mission financière, présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier, accompagné de S.A.R. la Grande-Duchesse héritière, et dirigée par le ministre des Finances, s'est rendue aux Emirats arabes unis (EAU), du 12 au 14 février. La délégation a eu des entrevues avec le ministre des Affaires étrangères des EAU, pour évoquer les relations bilatérales et l'actualité politique, ainsi qu'avec le ministre de la Culture, de la Jeunesse et du Développement social.

Le ministre des Finances a également eu une réunion de travail avec le ministre d'État des Finances des EAU, pour discuter des relations bilatérales entre les deux pays, ainsi que des derniers développements dans le secteur de la Fintech, et ont convenu de renforcer leur collaboration dans ce domaine.

Le 13 février, S.A.R. le Grand-Duc héritier a prononcé le discours introductif du séminaire organisé par Luxembourg for Finance, placé sous le thème "Luxembourg and UAE, partners in global finance", auquel ont assisté plus de 300 professionnels du secteur financier local. Le ministre des Finances s'est pour sa part réjoui des perspectives de croissance de l'économie européenne, et a mentionné les avantages que présente la place du Luxembourg en tant que hub financier au cœur de l'Union européenne. En tant que *keynote speaker* du MENA Financial Summit de l'Institute of International Finance, regroupant les principaux acteurs de la finance internationale, le ministre a exposé ses vues sur l'évolution économique et politique en Europe et au niveau mondial.

Enfin, LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, ainsi que le ministre des Finances, ont eu des réunions avec des représentants de haut niveau du secteur financier des EAU, pour promouvoir la place financière du Luxembourg.

Une mission économique présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier, accompagné de S.A.R. la Grande-Duchesse héritière, et dirigée par le Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, en présence du ministre du Développement durable et des Infrastructures, a eu lieu aux Emirats arabes unis (EAU), du 9 au 12 octobre 2017. Composée de représentants de près de 30 entreprises luxembourgeoises, une délégation d'affaires a accompagné le couple héritier et les ministres durant la mission qui a fait étape à Dubaï, Abu Dhabi et à Ras al-Khaimah. La mission avait pour objet de promouvoir le Luxembourg dans la région, et de renforcer les relations politiques et économiques entre les deux pays.

Au programme ont figuré des réunions de travail avec des membres de la famille royale et du gouvernement. Dans les trois villes ont aussi eu lieu des séminaires économiques organisés par la Chambre de Commerce luxembourgeoise, en collaboration avec des partenaires locaux. Ces séminaires ont permis de présenter l'environnement économique luxembourgeois aux milieux d'affaires émiriens.

Lors de la première journée de la mission, un *memorandum of understanding* a été signé à Abu Dhabi par le ministre de l'Économie et le ministre d'État pour l'Éducation supérieure et président du Conseil d'administration de l'agence spatiale des EAU. Cet accord porte sur une collaboration entre le Luxembourg et les EAU dans le domaine spatial, en particulier en ce qui concerne l'exploration et d'utilisation de ressources de l'espace.

De son côté, le ministre du Développement durable et des Infrastructures a assisté, après une visite des deux aéroports de Dubaï, à la signature d'un accord aérien de partage de code entre Cargolux Airlines et Emirates Sky Cargo. Cet accord permet à Cargolux de renforcer sa présence dans les Emirats arabes unis, et de connecter ainsi le Luxembourg avec l'un des plus grands hubs mondiaux.

La délégation s'est rendue sur le site de l'Expo 2020 à Dubaï. Devant le couple grand-ducal héritier et le président-directeur général d'Emirates Airline&Group et Président du Comité supérieur de l'Expo 2020 Dubaï, la commissaire générale auprès de l'Exposition universelle, Mme Maggy Nagel, et le directeur exécutif du bureau Expo 2020, ont signé le contrat de participation du Luxembourg. Le Luxembourg a ainsi été le premier pays à formaliser sa participation à l'Expo2020, qui sera organisée entre octobre 2020 et avril 2021 à Dubaï. Le contrat détaille les grandes lignes de la présence du Grand-Duché, le projet architectural, son emplacement exact sur le site de l'exposition, ainsi que le thème et les sujets traités dans le futur pavillon luxembourgeois.

Oman

Une mission officielle, présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier, accompagné de S.A.R. la Grande-Duchesse héritière, et dirigée par le ministre des Finances, s'est rendue au sultanat d'Oman du 14 au 15 février 2017, avec l'objectif de renforcer les liens entre les deux pays. LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, ainsi que le ministre des Finances, ont eu une entrevue avec le Vice-Premier ministre d'Oman, pour évoquer les relations bilatérales, ainsi que l'actualité politique, économique et financière.

Lors d'une réunion de travail, le ministre des Finances a pu s'entretenir avec le vice-ministre des Finances et le gouverneur de la Banque centrale. Il a par ailleurs rencontré le CEO du Fonds souverain national,

pour évoquer les perspectives de développement du hub luxembourgeois. Le fonds est déjà représenté au Luxembourg par un bureau et par des investissements directs et indirects. Le ministre des Finances a également eu une entrevue avec la direction de la Chambre de commerce d'Oman pour discuter des possibilités de développer les échanges entre les deux pays.

2.3. Coopération culturelle

La promotion culturelle à l'étranger

En matière de promotion culturelle, le ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi que le ministère de la Culture et ses instituts, agissent traditionnellement de concert afin de mieux faire connaître les acteurs culturels luxembourgeois à l'étranger. Un *guide pratique* conjoint, énumérant les objectifs de la politique culturelle gouvernementale ainsi que les procédures internes à respecter, appuie nos Missions diplomatiques dans leurs activités.

Pour le compte de l'ensemble de ses missions, le ministère a géré en 2017 un budget global qui contribue à appuyer des activités dans l'intérêt de la promotion économique, commerciale et culturelle du Luxembourg à l'étranger. Parmi les vecteurs de notre promotion, il appartient surtout au réseau des *Maisons du Grand-Duché de Luxembourg* (Berlin, Bruxelles, New York, Tokyo, Varsovie et Londres), gérées par nos missions sur place, de mettre en évidence la dimension culturelle du pays à travers une programmation annuelle d'événements. Les *Maisons du Grand-Duché de Luxembourg* ont ainsi partagé en 2017 un budget commun de 146.000 euros qui leur a permis de réaliser ou de s'associer à une centaine d'activités.

D'autre part, un montant de 60.000 euros était réservé aux autres postes diplomatiques n'ayant pas le statut de *Maison du Grand-Duché de Luxembourg* pour des manifestations culturelles ponctuelles. Ce budget a servi à soutenir quelque 40 projets, de nature et d'envergure diverses, et ceci dans pas moins de 18 pays d'accréditation.

On constate que les domaines, pour lesquels une aide financière a été sollicitée le plus fréquemment en 2017, ont été la musique ainsi que le cinéma (le plus souvent dans le cadre de festivals européens, francophones ou germanophones). Il convient encore de souligner que, dans une très large mesure, le succès des manifestations réalisées résulte également d'une bonne coordination avec des institutions nationales actives dans la promotion à l'étranger comme le Film Fund, Music:LX, l'Agence luxembourgeoise d'action Culturelle, le Fonds culturel national, l'Oeuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, etc.

Il est rappelé que les activités culturelles à l'étranger en collaboration avec nos postes diplomatiques sont reprises dans le rapport annuel du ministère de la Culture.

Coopération avec les institutions culturelles

En 2017, le ministère a continué de représenter le Grand-Duché à *Alliance des Civilisations-ONU (UNAOC)*, un forum international initié en 2005 avec l'appui du Secrétaire Général des Nations-Unies et qui a pour vocation la promotion du dialogue interculturel et interreligieux.

Dans le contexte de leur Présidence du Conseil de l'Union européenne en 2017, Malte puis l'Estonie, ont convoqué les réunions informelles semestrielles des directeurs culturels des ministères compétents des États membres de l'Union européenne.

Depuis décembre 2014, le ministère est le représentant national et assiste aux réunions du réseau *EU National Institutes for Culture (EUNIC Global)* qui a son siège à Bruxelles et qui regroupe actuellement 36 membres dans tous les pays de l'Union européenne, ministères et instituts culturels confondus. Au Luxembourg, le ministère de la Culture est également associé aux activités d'EUNIC.

En 2017, le ministère a encore collaboré activement dans le cadre de l'*Institut européen des itinéraires culturels (IEIC)* ; cette agence, avec son siège à Luxembourg, accompagne la mise en place et le développement des itinéraires agréés par le Conseil de l'Europe.

Le MAEE participe également à l'*Espace culturel Grande Région (ECGR)*, l'association transfrontalière bilingue créée à la suite de l'événement « Luxembourg capitale européenne de la Culture 2007 » ; depuis 2015, cette a.s.b.l. a établi son siège dans la Maison de la Grande-Région à Esch-sur-Alzette.

Sur le plan national, le ministère ainsi que quelques-unes de nos missions diplomatiques ont été invités en mars 2017 à un workshop informel sur la politique culturelle internationale qui s'est tenu dans le cadre des Assises culturelles luxembourgeoises que le ministère de la Culture avait initiées en 2016. Le ministère participe aussi régulièrement aux réunions de la *Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco* ainsi qu'aux travaux de l'*Agence luxembourgeoise pour l'action culturelle (ALAC)*, une association issue de l'année culturelle 1995 et qui regroupe des représentants de différents départements ministériels ainsi que de la Ville de Luxembourg.

Le ministère assure de plus un apport budgétaire au Prix bisannuel intitulé « *Edward Steichen Award Luxembourg* » (ESAL), qui, depuis 2005, perpétue la mémoire du photographe en honorant les créations de jeunes artistes par l'attribution d'une résidence de travail à New York; le ministère siège par ailleurs au conseil d'administration de l'asbl ESAL.

Finalement, le ministère continue de remplir ses responsabilités en tant que département titulaire chargé de l'organisation et de la mise à jour de l'exposition permanente du *Musée européen Schengen*. A ce titre, il est lié avec la Schengen asbl par une convention pluriannuelle.

2.4. Le Luxembourg, siège d'institutions internationales et européennes

Luxembourg, capitale européenne

Depuis les années 50, une politique du siège active est l'une des constantes de notre politique étrangère. Elle vaut à notre pays visibilité et prestige sur le plan international. D'un point de vue économique, social et culturel, la présence des institutions européennes avec, au total, quelque 12.700 fonctionnaires et agents communautaires, est un élément d'une importance capitale pour notre pays.

Les discussions menées avec les institutions et les organismes européens mettent en exergue les besoins croissants en matière d'infrastructures et témoignent de la nécessité constante de garantir de bonnes

conditions d'accueil, d'hébergement et de vie aux fonctionnaires européens et contractuels affectés au Luxembourg, dans le but d'améliorer l'attractivité de notre siège.

Parmi les dossiers saillants de l'exercice 2017 traités par le Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens, sous l'égide du Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, il y a lieu de relever les chantiers et projets suivants :

Les autorités luxembourgeoises, en tant que maître d'ouvrage du projet immobilier de la **Commission européenne** dit « Jean Monnet 2 » (JMO2), ont continué de coopérer étroitement avec la Commission en vue de la réalisation de ce projet. Au niveau du planning, l'année 2017 a surtout été consacrée à l'intégration de mesures de sécurité supplémentaires décidées par la Commission européenne, la suppression du volume du data center initialement prévu et l'intégration d'autres modifications demandées par la CE dans ledit projet.

Tout au long de la période écoulée, le gouvernement luxembourgeois a également poursuivi sa coopération avec le Parlement européen dans le cadre d'un partenariat signé entre l'État et le **Parlement européen** au profit du projet immobilier « Konrad Adenauer II ». Ce partenariat s'est traduit pour l'année 2017, par des réunions aux niveaux technique, administratif et politique. Une réunion du Board (niveau politique), a été tenue le 4 décembre 2017 en présence du ministre du Développement durable et des Infrastructures François Bausch et du vice-président du Parlement européen Rainer Wieland.

En ce qui concerne la **Cour de Justice de l'Union européenne**, les travaux de la nouvelle extension conçue par l'architecte Dominique Perrault (une 3ème tour de quelque 30.000 m2 et un bâtiment adjacent plus bas de quelque 25.000 m2) ont continué d'avancer. A l'instar des bonnes pratiques pour l'exécution des projets immobiliers précédents, l'État luxembourgeois assure le rôle de maître d'ouvrage. Des contacts ont également eu lieu entre la Cour de Justice et les autorités luxembourgeoises sur une meilleure sécurisation du site de la Cour.

Le « **European Convention Center Luxembourg** » continue d'accueillir les délégations du Conseil de l'Union européenne pour les sessions d'avril, de juin et d'octobre.

2017 était aussi une année importante pour la **Cour des Comptes européenne**, sise à Luxembourg : instituée par le traité de Bruxelles du 22 juillet 1975, elle est devenue opérationnelle en octobre 1977 et a donc fêté son 40^e anniversaire d'existence.

Dans un souci de prendre en compte les besoins des institutions européennes et de leurs fonctionnaires et dans l'intérêt d'une politique de siège accueillante, le Secrétariat général du ministère des Affaires étrangères maintient des contacts réguliers avec les représentants des institutions européennes.

Le Secrétariat général du ministère des Affaires étrangères a continué d'œuvrer en faveur de la consolidation des services de la Commission européenne et du Secrétariat du Parlement européen à Luxembourg. Tout au long de la période écoulée, le ministère des Affaires étrangères et européennes a entretenu un dialogue avec les institutions leur faisant part de ses préoccupations et sollicitant pour le Luxembourg des entités cohérentes et des pôles d'excellence plutôt que des services dépareillés. La présence des institutions est, dans une très large mesure, garantie juridiquement. Cependant, le respect des accords existants réclame une attention constante.

Notons à cet égard que, dans le cadre de l'accord global Asselborn-Georgieva conclu en décembre 2015, le Luxembourg a obtenu des garanties de la Commission européenne quant à la pérennisation et le renforcement de ses services à Luxembourg, notamment pour les pôles financier, numérique et juridique. Au cours de l'année 2017, un certain nombre de réunions ont eu lieu autour du pôle digital, dont la visite du Vice-Président de la Commission européenne Andrus Ansip le 3 avril, la visite de la Commissaire Mariya Gabriel le 14 septembre et deux réunions à haut niveau entre la Commission et l'administration luxembourgeoise (le 10 février et le 20 novembre).

Suite au référendum en faveur du retrait du Royaume-Uni de l'union européenne en juin 2016 s'est également posée la question de la relocalisation des agences UE actuellement établies au Royaume-Uni. Début 2017, le gouvernement luxembourgeois a décidé de se porter candidat pour l'une des agences, à savoir l'Autorité bancaire européenne. Le gouvernement a ensuite préparé un dossier solide répondant aux différents critères retenus et s'est engagé dans un exercice lobbying intense au cours des mois précédant le vote secret du 20 novembre 2017. Finalement, le choix est tombé sur Paris lors d'un tirage au sort.

Le Grand-Duché se prépare néanmoins à l'accueil d'autres nouvelles organisations. Ainsi, le Luxembourg accueillera le siège du nouveau **Parquet européen** qui sera chargé de mener des enquêtes sur les auteurs d'infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union, d'engager des poursuites contre ceux-ci et de les traduire en justice. Le règlement (UE) 2017/1939 portant création du Parquet européen a été adopté le 12 octobre 2017 par les Etats membres participants.

Depuis la signature de l'accord international relatif à une **juridiction unifiée du brevet européen** par 25 Etats membres de l'Union européenne, le 19 février 2013, le ministère des Affaires étrangères et européennes contribue aussi activement à la préparation de la mise en place de la nouvelle juridiction unifiée en matière de brevets, qui comprendra outre le tribunal de première instance, une cour d'appel et un greffe, dont le siège sera à Luxembourg. Un Comité préparatoire, pour lequel une représentante du ministère des Affaires étrangères et européennes a été désignée Vice-Présidente, prépare la mise en œuvre des différents aspects de cette nouvelle juridiction.

Le **Protocole ferroviaire** à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ou « Protocole de Luxembourg ») a été adopté en février 2007 à Luxembourg. Étant donné que le Luxembourg a été désigné comme État hôte du registre international pour le matériel roulant ferroviaire, le ministère des Affaires étrangères et européennes organise l'installation de l'exploitant du registre à Luxembourg.

Au cours de l'année 2017, le ministère des Affaires étrangères et européennes a également étroitement collaboré avec le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat afin de créer la première **ambassade digitale** au monde. En effet, le 20 juin fut signé un accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Estonie concernant l'installation du premier centre de données d'un État étranger au Luxembourg, accord dont le cadre juridique garantissant un certain nombre de privilèges et immunités a été adopté par la Chambre des Députés le 1^{er} décembre.

La NSPA

Des contacts réguliers ont également eu lieu durant l'exercice écoulé avec l'Agence OTAN de soutien, la « NSPA », qui résulte de la fusion des anciennes agences chargées du soutien en phase d'exploitation-la NAMSA, la NAMA et la CEPTMA. L'agence, opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2012, a son siège sur le site de Capellen.

3. LA POLITIQUE ET LES DOMAINES D'ACTION, LE LUXEMBOURG DANS LE CADRE BILATERAL

3.1. Europe

Les questions de politique européenne (hors les relations bilatérales avec les pays européens) sont traitées séparément, dans le rapport sur la politique européenne du gouvernement couvrant l'année 2017, et ne sont donc pas reprises dans le présent document.

Le rapport sur la politique européenne est à considérer comme partie intégrante du rapport annuel du Département.

Relations avec les pays voisins

Allemagne

Les nombreuses visites ministérielles intervenues au cours de l'année 2017 témoignent des étroites relations que le Luxembourg entretient avec l'Allemagne. Le Premier ministre Xavier Bettel a reçu la chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, le 12 janvier au Luxembourg pour une visite officielle.

Sur invitation du président du Bundestag Norbert Lammert, le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn a assisté le 12 février à la seizième Assemblée fédérale (Bundesversammlung), à l'issue de laquelle Frank-Walter Steinmeier a été élu président de la République fédérale d'Allemagne.

En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, l'Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner a organisé le 3 avril une conférence intitulée « Quel avenir pour l'Europe ? » à laquelle ont participé les ministres des Affaires étrangères du Luxembourg, d'Allemagne et de la France, Sigmar Gabriel et Jean-Marc Ayrault.

Sur invitation de la ministre-présidente de la Rhénanie-Palatinat Malu Dreyer et du président du Parlement régional Hendrik Hering, le ministre Jean Asselborn a participé le 18 mai aux célébrations du 70e anniversaire de la constitution régionale du Land Rhénanie-Palatinat à Mayence.

En marge de sa participation au 10e Forum mondial sur la migration et le développement, le 28 juin à Berlin, le ministre Jean Asselborn a été reçu par le président de la République fédérale d'Allemagne Frank-Walter Steinmeier au château Bellevue pour un échange de vues sur les dossiers européens d'intérêt commun.

Le 28 septembre, le ministre Jean Asselborn a prononcé un discours sur l'avenir de l'Union européenne devant la 75e conférence des ministres des Affaires européennes des Länder allemands, réunie à Hanover. Lors de son déplacement, le ministre des Affaires étrangères et européennes a eu une entrevue avec le ministre-président de Basse-Saxe Stephan Weil.

Le maire régnant de Berlin et président en exercice du Conseil fédéral d'Allemagne Michael Müller s'est rendu à Luxembourg le 11 décembre pour ouvrir ensemble avec le Premier ministre Xavier Bettel la 16e conférence économique germano-luxembourgeoise, dédiée aux industries créatives.

L'année 2017 a également été marquée par la Présidence luxembourgeoise du Sommet des exécutifs de la Grande Région. Dans ce cadre, la ministre Corinne Cahen a effectué des visites de courtoisie auprès du ministre des Finances et de l'Europe de la Saare, Stephan Toscani, le 6 février et de la ministre-présidente de la Rhénanie-Palatinat, Malu Dreyer, le 14 mars.

Belgique

Sous l'égide de la Présidence luxembourgeoise, la ministre à la Grande Région Corinne Cahen s'est rendue à Eupen le 13 février pour une entrevue avec le ministre-président de la Communauté germanophone de la Belgique, et à Namur le 2 mai pour une rencontre avec Monsieur le ministre René Collin, membre du Gouvernement wallon.

Le 23 mars, la 4e réunion de la Commission belgo-luxembourgeoise de sûreté nucléaire et de radioprotection s'est tenue à Luxembourg. Dans le cadre de cette réunion annuelle, les délégations des deux pays ont fait le point sur les développements récents en matière de sûreté nucléaire en Belgique et en particulier sur les modifications de la centrale de Tihange suite aux stress tests et à la prolongation d'opération. D'autres sujets abordés étaient les inspections croisées entre pays voisins en ce qui concerne les applications médicales, la problématique du radon et la transposition de la directive européenne fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre l'exposition aux rayonnements ionisants.

La 10e réunion commune des gouvernements belge et luxembourgeois (Gäichel X) s'est tenue le 23 novembre à Bruxelles, sous présidence conjointe des Premiers ministres Xavier Bettel et Charles Michel. Cette réunion a porté principalement sur des dossiers bilatéraux, notamment la mobilité transfrontalière, la coopération en matière d'affaires étrangères et de défense ainsi que dans le domaine des affaires sociales. À cette occasion, les représentants des deux gouvernements ont signé trois déclarations d'intention concernant le développement de la coopération belgo-luxembourgeoise au niveau opérationnel et capacitaires dans le domaine de la défense.

En vue de préparer ladite réunion Gäichel, la Commission administrative belgo-luxembourgeoise (CABL) s'est réunie à Bruxelles le 10 mars et à Luxembourg le 26 octobre. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour figuraient entre autres un échange sur la situation économique, la diplomatie économique et les Commissions mixtes dans le cadre de l'UEBL, la coopération consulaire ainsi que la mobilité transfrontalière et la coopération universitaire dans les disciplines médicales.

En date des 27 et 28 novembre, le Premier ministre Xavier Bettel et son homologue belge Charles Michel se sont rendus au Mali pour une visite de travail conjointe lors de laquelle ils ont eu une entrevue avec le Premier ministre de la République du Mali, Abdoulaye Idrissa Maiga.

En étroite collaboration avec la Chambre de Commerce du Luxembourg, notre Ambassade à Bruxelles a lancé le 6 novembre le « Business Club Belgium-Luxembourg » en présence de Monsieur le ministre des Finances Pierre Gramegna et son homologue belge Monsieur Kris Peeters, Vice-Premier ministre belge et ministre de l'Économie, chargé du Commerce extérieur.

France

Le 2 février, la quinzième réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire s'est réunie à Luxembourg afin d'évoquer les développements récents intervenus dans les deux pays dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. À l'occasion de cette quinzième réunion, la Commission mixte a effectué une visite de la station de mesure luxembourgeoise à Roussy-le-village en France qui a fait l'objet d'une rénovation complète en 2016. Cette station, située à mi-distance entre le site de Cattenom et la frontière luxembourgeoise, permet depuis 1995 aux autorités luxembourgeoises d'y surveiller la radioactivité en toute indépendance.

Le 7 mars, le ministre Jean Asselborn a été reçu au Palais de l'Élysée par le Président de la République François Hollande pour une réunion de travail. Au cours de ce déplacement le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également rencontré le ministre des Affaires étrangères et du Développement international de la France, Monsieur Jean-Marc Ayrault, au Quai d'Orsay. En vue du 60e anniversaire des traités de Rome, les discussions ont porté au premier chef sur l'état actuel du projet européen et les grandes orientations stratégiques qui devraient guider les travaux de l'UE au cours des prochaines années.

Sur invitation du Président de la Chambre des Députés, le Président de l'Assemblée nationale de la République française Claude Bartolone a effectué une visite de travail à Luxembourg en date du 30 mars.

Le 20 juillet, le Premier ministre Xavier Bettel a été invité par le Président français à un dîner informel au Palais de l'Élysée, ensemble avec la Premier ministre belge Charles Michel. En amont de cette rencontre, Monsieur Bettel a eu un échange de vues avec son homologue français Édouard Philippe. Les consultations trilatérales entre la France, la Belgique et le Luxembourg au sujet de l'avenir de l'Europe se sont poursuivies lors d'une entrevue de travail le 29 août au Château Senningen.

Sur invitation du ministre pour l'Europe et des Affaires étrangères de la République française, Jean-Yves Le Drian, le ministre Jean Asselborn s'est rendu à Paris le 13 octobre pour un entretien bilatéral avec son homologue au Quai d'Orsay. Cette rencontre a permis aux deux chefs de diplomatie de faire le point sur les dossiers de l'actualité politique européenne et internationale ainsi que sur le renforcement de la coopération transfrontalière entre la France et le Grand-Duché. Le ministre Asselborn a saisi l'occasion pour exprimer les préoccupations du gouvernement luxembourgeois concernant la sécurité des accès de la centrale nucléaire de Cattenom, suite à l'intrusion non-autorisée des membres d'une association non-gouvernementale sur le site. Les ministres ont convenu d'un commun accord de convoquer une réunion extraordinaire sur la sécurité nucléaire afin d'éclaircir les circonstances de cet incident et d'aborder la sécurité des piscines d'entreposage de combustible usagé sur le site de la centrale de Cattenom.

Pays-Bas

Sur invitation de la Présidence néerlandaise de l'Union Benelux, le Premier ministre Xavier Bettel s'est rendu le 21 juin à La Haye pour assister une rencontre entre les chefs d'État et de gouvernement du Benelux, des pays baltes ainsi que des pays nordiques, membres de l'Union européenne.

À l'occasion du Sommet Benelux, les Premiers ministres de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg se sont réunis le 8 novembre à La Haye. Ce sommet a été placé sous le thème « Le Benelux, précurseur en matière de développement durable et d'innovation ».

En marge du CAE du 13 novembre à Bruxelles, le ministre Jean Asselborn a eu une première entrevue bilatérale avec le nouveau ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Halbe Zijlstra.

Relations avec les autres Etats membres de l'Union européenne

L'année 2017 a été marquée par de nombreux contacts bilatéraux entre le Luxembourg et l'**Autriche** qui ont permis de renforcer encore davantage nos relations bilatérales.

Ainsi, LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg ont visité la province de Styrie à l'occasion des Special Olympics World Wintergames 2017 (18-20 mars), où LL.AA.RR. ont participé à l'ouverture officielle des jeux à Schladming, en présence du ministre des Sports, M. Romain Schneider.

À l'occasion de la Fête nationale luxembourgeoise, le Premier ministre s'est déplacé le 24 juin à la Résidence luxembourgeoise à Vienne où il a entre autres rencontré les Consuls honoraires du Luxembourg en Autriche et dans les pays de co-accréditations Slovaquie et Slovénie ainsi que la communauté luxembourgeoise. Lors de son déplacement à Vienne, le Premier ministre a également eu une entrevue informelle avec le Chancelier fédéral autrichien Christian Kern.

Le ministre Jean Asselborn s'est rendu en Autriche à plusieurs reprises : pour un déjeuner avec le Chancelier fédéral autrichien Christian Kern (11 juillet), pour la réunion des ministres des Affaires étrangères germanophones à Salzbourg sur invitation du ministre fédéral de l'Europe, de l'Intégration et des Affaires étrangères, Sebastian Kurz, et pour une visite de travail dans le cadre des festivités à l'occasion du 40ième anniversaire du Consulat à Innsbruck (23 octobre).

En ce qui concerne les autres membres du gouvernement, la ministre Corinne Cahen, ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de la Grande Région a eu le 23 janvier une entrevue bilatérale à Vienne avec son homologue autrichien, la ministre de la Famille Sophie Karmasin.

Le ministre du Travail Nicolas Schmit a effectué une visite de travail à Vienne sur invitation de son homologue, S.E.M. Alois Stöger, ministre du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs (20-21 septembre).

Notons aussi que le Président Alexander Van der Bellen et son épouse se sont rendu au Luxembourg, sur invitation de S.A.R. le Grand-Duc, pour la 14ième réunion informelle des Chefs d'État des pays germanophones (26-27 septembre).

Les relations diplomatiques entre le Luxembourg et la **Croatie** ont été établies en date du 29 avril 1992, les vingt-cinq ans de leur établissement ont donc été célébrés en 2017. Sur le plan des relations

économiques bilatérales, la Croatie est depuis des années le premier partenaire commercial du Luxembourg situé dans la région des Balkans occidentaux.

Une convention de non double imposition avec **Chypre** a été signée le 9 mai à Nicosie par M. Harris Georgiades, ministre des Finances chypriote et le ministre Gramegna.

Le 27 décembre, le ministre Jean Asselborn a effectué une visite de travail en **Grèce**. Lors de sa visite, le ministre Asselborn a été reçu à Athènes par le président de la République hellénique, Prokopis Pavlopoulos. Le ministre Asselborn a rencontré le ministre délégué à la Migration, Yannis Mouzalas, pour faire le point sur la mise en œuvre du mécanisme de relocalisation ainsi que sur la gestion de la crise le long de la route migratoire de la Méditerranée orientale. Ensemble, les ministres se sont rendus aux camps de réfugiés de Schisto et de Skaramanga à Athènes, afin de rencontrer des réfugiés et de se renseigner sur leurs conditions d'accueil et de vie.

En date du 7 septembre 2017, nous comptons 111 ans depuis l'établissement des relations diplomatiques entre le Luxembourg et le **Danemark**.

Concernant les relations bilatérales avec l'**Espagne**, l'année fut marquée par un certain nombre de visites de haut niveau : LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière se sont rendus à Madrid pour assister à la remise du XXIII Prix Marquis de Villalobar à la société LUXAIR (17-18 octobre). L'Ambassade a organisé un séminaire sur le secteur des Fonds d'investissement au Luxembourg avec des représentants de la CSSF et de l'Alfi à Barcelone (15 juin).

La mission à Prague, où réside l'ambassadeur accrédité en République d'**Estonie**, a suivi le travail de la Présidence estonienne du Conseil de l'UE au 2^e semestre, à l'inclusion des grandes réunions extraordinaires telles le Sommet digital, fin septembre, à Tallinn.

La Présidente de l'Estonie, Kersti Kaljulaid, a été reçue le 12 octobre en audience par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Luxembourg .

M. le Premier ministre s'est rendu à Tallinn le 17 mars, dans le cadre d'une visite de travail au cours de laquelle furent évoquées les priorités de la Présidence estonienne du Conseil des ministres de l'UE du 2^{ème} semestre de 2017, ainsi que des dossiers bilatéraux.

Le Premier ministre estonien Jüri Ratas a effectué un déplacement auprès de son homologue luxembourgeois en date du 20 juin. Lors de cette rencontre, les deux chefs de gouvernement ont notamment signé l'accord bilatéral sur l'établissement d'une « ambassade digitale ». Dans le cadre de cette visite, S.E.M. Jüri Ratas a également été reçu par S.A.R. le Grand-Duc en audience au Palais grand-ducal.

Un accord sur le transfert statistique d'énergies renouvelables a été signé le 7 novembre à Tallinn.

Le ministre de la Justice Félix Braz s'est rendu en **Hongrie** pour participer à une réunion ministérielle Višegrad 4 - Benelux sur invitation de son homologue hongrois Dr. László Trócsányi (à Budapest les 24-25 septembre), et du 24 au 26 septembre a eu lieu la visite officielle en Hongrie du Président de la Chambre des Députés Mars di Bartolomeo.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de l'**Irlande**, Charles Flanagan, le ministre Asselborn, a effectué une visite de travail en Irlande, le 10 mars. Lors de cette entrevue, le point a été fait sur les excellentes relations bilatérales et les perspectives pour les renforcer, ainsi que sur des éventuelles suites pour l'Irlande d'un retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Aux côtés de son homologue irlandais, le ministre Asselborn est intervenu au château de Dublin devant un public de plus de 200 étudiants, qui ont participé à une simulation d'une réunion du Conseil des ministres du commerce de l'UE. Le ministre Asselborn a en outre rencontré une délégation d'hommes d'affaires irlandais pour discuter des conséquences qu'un retrait britannique de l'UE pourrait avoir sur l'économie irlandaise, britannique et européenne. Par ailleurs, le ministre Asselborn s'est également déplacé à la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord, afin de se rendre compte de la situation sur le terrain et de s'entretenir avec des acteurs économiques et politiques sur le terrain.

L'année 2017 a été une année particulièrement dense en activités pour l'Ambassade du Luxembourg en **Italie**; l'actualité européenne d'abord avec les célébrations du 60^{ième} anniversaire de la signature du Traité de Rome, avec la participation du Premier ministre, Xavier Bettel, au Sommet de Rome (24-26 mars).

Le Vernissage du Pavillon luxembourgeois à la Biennale de Venise eut lieu le 12 mai en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière. De plus, le Premier ministre, ministre de la Culture, Xavier Bettel, a effectué une visite de travail (5 septembre) pour visiter le pavillon luxembourgeois à la Biennale.

LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière se sont également rendus à Milan, à Turin et à Asti pour une mission de promotion de la place financière (LFF) et de l'économie luxembourgeoise, du 20 au 21 novembre.

L'année 2017 a été marquée par de nombreuses autres visites, principalement: la visite de travail à Ancône du Vice-Premier ministre, Etienne Schneider et du ministre des Finances, Pierre Gramegna (28 mars); la rencontre à Rome du ministre des Finances, Pierre Gramegna avec son homologue, Pier Carlo Padoan (28 juillet) ; la conférence donnée par le ministre des Finances, Pierre Gramegna, à Cortona dans le cadre d'une journée consacrée aux aides financières accordées par la BEI aux start-up européennes (28 octobre); la participation du ministre des Finances, Pierre Gramegna au « Rome Investment Forum 2017 » (15 décembre) et, finalement, la présence du Président de la Chambre des Députés, Mars Di Bartolomeo à la Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne pour le 60^{ième} anniversaire de la signature des Traités instituant les Communautés européennes (16- 17 mars). Notons aussi que le Luxembourg a accueilli, dans le cadre du mécanisme de la relocalisation, 188 demandeurs de protection internationale depuis l'Italie.

Dans le cadre du 25^{ième} anniversaire du rétablissement des relations diplomatiques entre la **Lettonie** et le Luxembourg, le ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, Jean Asselborn, a effectué une visite officielle à Riga en date du 17 janvier. Les échanges de vues avec son homologue letton Edgars Rinkēvičs ont permis d'examiner le potentiel pour développer une coopération bilatérale plus étroite en matière économique et commerciale. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a en outre prononcé un discours à l'École supérieure de droit de Riga autour du thème "2017: Où va l'Europe?".

Sur invitation du ministre Asselborn, le ministre Rinkēvičs s'est rendu au Luxembourg pour une visite officielle retour le 18 octobre. Les entretiens du ministre Asselborn avec son homologue letton ont porté, tout comme en janvier, sur les relations bilatérales entre les pays, sur la coopération entre les pays baltes

et le Benelux, ainsi que sur l'actualité européenne et internationale. Au cours de sa visite à Luxembourg, le ministre Rinkēvičs a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc, avant de rencontrer le président de la Chambre des députés, Mars di Bartolomeo.

S.E.M. Mars di Bartolomeo s'est rendu à Riga sur invitation de la présidente du Saeima, Ināra Mūrniece, du 12 au 14 juin.

Le Luxembourg et la Lettonie ont également célébré en 2017 le 95ième anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques.

Sur invitation de la présidente de la république de **Lituanie**, Dalia Grybauskaitė, S.A.R. le Grand-Duc s'est rendu en visite officielle en République de Lituanie du 26 au 27 octobre. Il était accompagné du Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, ministre de la Défense, Étienne Schneider, du ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, ainsi que d'une délégation composée de représentants des secteurs des technologies de l'information, de l'énergie et des finances.

Les discussions ont porté sur les grands dossiers de l'actualité politique européenne ainsi que sur les relations bilatérales dans les domaines de la défense, des sciences, de la technologie et de l'économie. Le ministre Schneider, et son homologue Zygmantas Vaiciunas ont signé un accord sur les transferts statistiques d'énergie produite à partir de sources renouvelables. Cet accord constitue une première en Europe.

Le séminaire économique Lithuania-Luxembourg Business Forum, organisé conjointement par la Chambre de commerce du Luxembourg et la Confédération lituanienne des industriels, a permis aux entreprises luxembourgeoises de rechercher de nouvelles opportunités d'affaires et d'entrer en contact ou d'approfondir leurs relations avec les entreprises locales.

S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du ministre Schneider s'est également rendu à Pabrade, où ils ont été accueillis par la présidente de la République de Lituanie, Dalia Grybauskaitė et le ministre de la Défense nationale, Raimundas Karoblis pour visiter le lieu d'exercice du peloton "transport" du bataillon multinational de l'OTAN, composé de vingt-deux militaires luxembourgeois.

Les relations avec la **Pologne** sont marquées par le dynamisme de nos relations économiques bilatérales. Le Premier ministre Xavier Bettel s'est rendu à Varsovie en date du 19 juin, dans le cadre de la rencontre des PM Benelux- Visegrad.

L'année 2017 a été une année particulièrement riche pour les relations entre le Luxembourg et le **Portugal**. La visite d'Etat du nouveau président de la République portugaise, Marcelo Rebelo da Sousa, en mai à Luxembourg a connu un véritable succès et a à nouveau montré combien proches sont les deux pays non seulement en raison d'une très importante communauté d'origine portugaise au Luxembourg, mais aussi en raison de priorités et de valeurs européennes communes.

La visite du président avait été précédée en avril par une visite officielle du Premier ministre Antonio Costa, accompagné de quatre ministres et secrétaires d'Etat. Au cours de cette visite, quatre accords ont pu être signés sur la coopération spatiale, l'appui aux start-up, le travail entre universités et surtout un accord concernant l'enseignement du portugais dans l'enseignement primaire, qui constitue un réel progrès. Concernant les visites de haut niveau, le Premier ministre Xavier Bettel a participé au Websummit à Lisbonne (6-7 novembre), un déjeuner avec le Premier ministre Costa faisant partie de la

visite. Le ministre Romain Schneider a visité le Portugal pour la commémoration du 20ème anniversaire de l'accord sur l'état d'invalidité des demandeurs de pensions (28 juin). Le ministre Nicolas Schmit a effectué une visite du 1er au 2 décembre, et S.E.M. le président de la Chambre des Députés, Mars di Bartolomeo, a effectué une visite officielle en date du 23 octobre.

Avec la **République tchèque**, des contacts ont eu lieu afin d'identifier des pistes pour une coopération dans le domaine de l'industrie spatiale tchèque. Le Premier ministre tchèque Bohuslav Sobotka a effectué une visite de travail à Luxembourg du 10 au 12 mai 2017. Au cours de sa visite, le chef du gouvernement tchèque a aussi été reçu en audience par S.A.R le Grand-Duc et par le président de la Chambre des députés et a visité SES/Astra au centre satellitaire de Betzdorf.

Concernant la **Roumanie**, l'année a été marquée par la visite du Premier ministre Xavier Bettel à Bucarest et à Sibiu (16-18 juin), visite qui a permis de relancer nos relations bilatérales politiques, économiques et culturelles. Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, Teodor-Viorel Meleşcanu, le ministre Asselborn a participé à la réunion annuelle de la diplomatie roumaine, le 29 août à Bucarest. Le ministre a également profité de son passage à Bucarest pour aborder plusieurs sujets d'ordre bilatéral et d'intérêt commun avec son homologue roumain.

En date du 10 janvier 2017, nous comptons 137 ans depuis l'établissement des relations diplomatiques entre le Luxembourg et le **Royaume-Uni de Grande Bretagne**.

A la demande du ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth, Boris Johnson, le ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, Jean Asselborn, a reçu son homologue du Royaume-Uni au Ministère des Affaires étrangères en date du 16 octobre à Luxembourg. Les ministres ont évoqué la situation politique et économique au Royaume-Uni, avant d'aborder en profondeur les négociations en vue du retrait du pays de l'Union européenne. Les échanges de vues des ministres ont également permis de se pencher sur les grands dossiers de l'actualité européenne et internationale, notamment la Corée du Nord et l'accord sur le dossier nucléaire iranien.

Malgré des relations bilatérales assez peu développées sur le plan économique et commercial, les contacts au niveau diplomatiques avec la **Slovénie** sont restés très étroits. Le Premier ministre, Xavier Bettel, s'est rendu en Slovaquie pour une visite de travail (2-3 juin), où il a eu une entrevue avec son homologue Miro Cerar. Sur invitation du vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Karl Erjavec, le ministre Asselborn s'est rendu en République de Slovaquie pour une visite de travail en date du 24 octobre. Le ministre a été reçu par le Président de la République de Slovaquie, Borut Pahor, et par le Président de l'Assemblée nationale, Milan Brglez. Il a également eu des entrevues avec le Premier ministre Miro Cerar, le ministre des Affaires étrangères Karl Erjavec et la ministre de l'Intérieur Vesna Györkösi Znidar. Les discussions ont mis en exergue le potentiel de coopération bilatérale dans les domaines des TIC, du commerce, de la finance, de la logistique et de la recherche.

Relations avec les pays non-membres de l'Union européenne

Le 10 janvier a eu lieu l'inauguration officielle du Consulat honoraire du Luxembourg en Principauté d'**Andorre**, en présence du ministre andorran des Affaires Etrangères M. Gilbert Saboya.

En date du 17 février 2017, le ministre Asselborn, a rencontré son homologue du **Liechtenstein**, Madame Aurelia Frick, lors d'une entrevue bilatérale en marge de la « Münchner Sicherheitskonferenz » à Munich.

En mai 2017, le ministre des finances, Pierre Gramegna, a reçu le Premier ministre et ministre des finances du Liechtenstein, Adrian Hasler, à Luxembourg.

Le ministre Asselborn, s'est rendu le 10 octobre à Berne afin de participer aux célébrations du centenaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Grand-Duché de Luxembourg et la **Confédération suisse**. A cette occasion, le ministre a rencontré son homologue, le chef du Département fédéral des Affaires étrangères, Didier Burkhalter, ainsi que la cheffe du Département fédéral de justice et police, Simonetta Sommaruga. L'année 2017 a par ailleurs marqué le 70e anniversaire de la visite d'État de LL.AA.RR. la Grande-Duchesse Charlotte et du Prince Félix en Suisse, ainsi que le 50e anniversaire de la nomination du premier ambassadeur luxembourgeois avec résidence en Suisse.

Le 12 septembre, le ministre Asselborn a rencontré la conseillère fédérale et cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP) de la Confédération suisse, Simonetta Sommaruga, pour une entrevue à Zurich.

Du 29 mai au 2 juin, LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière se sont rendus à **Saint-Marin** pour la 17ième édition des Jeux des petits États d'Europe. Le ministre des Sports Romain Schneider, a rejoint LL.AA.RR. le 31 mai.

Relations avec les pays voisins de l'Union européenne

Le ministre Asselborn a visité cinq pays des Balkans en 2017. Les 28-30 mars, il s'est rendu à Pristina, à Belgrade et à Podgorica sur invitation de ses homologues kosovar, serbe et monténégrin respectifs. Sur invitation des ministres des Affaires étrangères albanais et macédonien, le ministre Asselborn s'est rendu les 2-4 octobre à Tirana et Skopje.

Le 30 mars, l'arrangement administratif relatif à l'Accord sur la sécurité sociale entre l'**Albanie** et le Luxembourg, entré en vigueur en 2016, a été signé à Luxembourg.

Lors de sa visite en Albanie les 2-3 octobre, le ministre Asselborn a évoqué avec son homologue albanais, Ditimir Bushati, le développement des relations bilatérales et la situation régionale. Il a été convenu de l'intérêt réciproque à mettre à jour rapidement l'accord de non-double imposition, selon les standards les plus récents de l'OCDE. Le ministre Asselborn a évoqué avec le ministre de l'Intérieur Fatmir Xhafaj les inquiétudes luxembourgeoises concernant le nombre de demandes de protection internationale de citoyens albanais au Luxembourg.

Le 4 octobre, en **Ancienne République yougoslave de Macédoine**, les échanges du ministre Asselborn avec son homologue macédonien Nikola Dimitrov ont notamment porté sur la situation politique interne du pays, les relations avec les pays voisins ainsi que les réformes planifiées dans le cadre du processus de rapprochement à l'UE et la contribution macédonienne à la gestion des flux migratoires sur la route des Balkans.

Lors de son déplacement au **Kosovo** le 28 mars, les entretiens du ministre Asselborn avec son homologue kosovar, Enver Hoxhaj, ont tout d'abord porté sur les relations bilatérales, y inclus les domaines de la coopération au développement et de l'immigration. Les échanges de vue ont également permis de faire le point sur l'intégration européenne du Kosovo.

Suite à une rencontre bilatérale entre le ministre des Finances, Pierre Gramegna, et le ministre des Finances du Kosovo en fonction à l'époque, Avdullah Hoti, le 5 avril, le ministre Gramegna a signé le 8 décembre avec son homologue kosovar Bedri Hamza une convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la république du Kosovo en vue d'éliminer les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales. Le ministre Hamza a rencontré à cette occasion également le ministre Romain Schneider afin de faire le point sur les relations de coopération au développement entre le Luxembourg et le Kosovo. Le Luxembourg a retiré son contingent au sein de la KFOR en octobre après 52 rotations.

Au **Monténégro**, le ministre Asselborn s'est entretenu le 30 mars avec son homologue, Srdjan Darmanović, sur des pistes à privilégier afin de renforcer la coopération dans les secteurs d'intérêt commun, notamment dans le secteur du tourisme. Il a également tenu un discours à l'Académie diplomatique de l'Université du Monténégro au sujet des grands dossiers de l'actualité politique européenne.

Lors de sa visite en **Serbie** le 29 mars, le ministre Asselborn a rencontré son homologue serbe, Ivica Dačić et a signé avec le Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Nebojša Stefanović, un Mémorandum d'Entente entre le Grand-Duché et la Serbie en matière de coopération policière. La candidature de la Serbie à l'UE ainsi que la situation régionale et migratoire furent également objet des discussions.

Le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider a visité la **Turquie** à l'occasion de la troisième réunion de la « Joint Economic and Trade Commission » (JETCO) qui s'est tenue le 20 mars 2017 à Istanbul. Une réunion bilatérale entre les ministres luxembourgeois et turc, Nihat Zeybekçi, a été organisée avant la tenue du volet institutionnel de la JETCO où les chambres et institutions luxembourgeoises et turques ont pu échanger.

3.2. Amériques

Amérique du Nord

Dans le cadre des relations avec l'Amérique du Nord, le point fort de l'année 2017 fut incontestablement la visite officielle au **Canada** (Ottawa et Toronto) du Premier ministre Xavier Bettel, accompagné du ministre des Finances, Pierre Gramegna, du 18 au 20 avril. À Ottawa, le Premier ministre a rencontré le Gouverneur général, David Johnston, le Premier ministre, Justin Trudeau, le ministre des Finances, Bill Morneau, ainsi que la Lieutenante Gouverneure de l'Ontario, Mme Elisabeth Dowdeswell. À Toronto, le Premier ministre et le ministre Gramegna ont participé à des entrevues d'affaires (finances et assurances).

Cette visite a également permis la signature d'un traité de coproduction audiovisuelle qui vise à favoriser le développement des coproductions cinématographiques, télévisuelles et vidéographiques entre les deux pays. Le traité met l'accent sur les « nouvelles écritures » audiovisuelles, et tient compte des changements technologiques survenus au fil du temps.

L'année 2017 a également été marquée par l'entrée en vigueur provisoire de l'Accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada (CETA). Depuis le 21 septembre 2017, 98% des produits européens et canadiens s'échangent sans droits de douane de part et d'autre de l'Atlantique.

Aux **Etats-Unis**, la nouvelle administration Trump a remis en question un certain nombre de politiques et priorités traditionnelles des États-Unis, en privilégiant les relations bilatérales au détriment de la coopération multilatérale: retrait du TPP (Transpacific partnership), la renégociation des accords NAFTA et KORUS, l'emploi plus systématique de mesures de défense commerciale ou encore l'initiation de plusieurs enquêtes sur des prétendus abus commerciaux ou risques à la sécurité nationale causés par un excès d'importations, dont une enquête sur la production d'acier. Enfin, les efforts du Parti républicain en matière de réforme fiscale ont permis l'adoption d'une nouvelle loi fiscale par le Congrès, signée par le Président, fin décembre.

L'Ambassade du Luxembourg à Washington continue de suivre de près les initiatives au niveau de certains États fédérés concernant l'établissement de listes noires de soi-disant paradis fiscaux. Ces efforts constants permettent de convaincre les États fédérés de ne pas inclure le Luxembourg sur de telles listes. Le Luxembourg a participé à plusieurs réunions d'information organisées par le Département d'État pour les membres de la Coalition globale pour contrer Daech. L'Ambassade a eu des contacts réguliers avec l'administration, et en particulier le Département d'État et le Département de la Défense, sur l'engagement du Luxembourg au sein de l'OTAN et les efforts en cours en matière d'effort de défense. C'est également le cas pour les réunions et entrevues avec les acteurs actifs dans le secteur spatial aux États-Unis, tant au niveau de l'administration que du secteur privé, afin de promouvoir l'initiative *spaceresources.lu*.

Suite à un classement plutôt négatif du Luxembourg dans le rapport annuel du Département d'État sur la traite des êtres humains en 2016, le ministère des Affaires étrangères et européennes, ainsi que son Ambassade à Washington, ont activement participé aux efforts pour expliquer les mesures et politiques mises en place au Luxembourg pour lutter contre la traite, à tous les niveaux. Le ministre de la Justice, Félix Braz, s'est rendu à Washington dans le même contexte. Un groupe de praticiens luxembourgeois, travaillant sur la lutte contre la traite, a pu également se rendre à Washington. Cet effort commun a permis d'obtenir un meilleur classement en 2017, qui tient compte de l'engagement continu du Luxembourg sur cette question.

Amérique latine et Caraïbes

L'année 2017 a marqué une nouvelle étape dans les relations avec l'Amérique latine, avec l'ouverture de l'Ambassade du Luxembourg à Brasilia le 1^{er} septembre. Cette ambassade, la première ambassade résidente du Luxembourg en Amérique du Sud, a vocation à contribuer au renforcement des liens politiques et économiques avec le **Brésil** et avec la région. Le Brésil est le 1^{er} partenaire commercial du Luxembourg en Amérique latine, et le Luxembourg nourrit d'excellentes relations bilatérales avec de nombreux autres pays de la région, comme en témoignent des contacts et échanges réguliers au niveau ministériel.

En marge de la semaine ministérielle de la 72^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est déroulée du 20 au 22 septembre à New York, le ministre Jean Asselborn a rencontré la ministre des Affaires étrangères de la **Colombie**, Mme María Ángela Holguín. Les deux ministres ont procédé à la signature d'un accord aérien entre le Luxembourg et la Colombie.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de **Cuba**, Bruno Rodriguez Parrilla, le ministre Asselborn s'est rendu à La Havane pour une visite de travail, les 12 et 13 juin. Lors de son déplacement à La Havane, M. Asselborn a été reçu par le Président de la République de Cuba, M. Raúl Castro. Jean Asselborn a également rencontré le ministre du Commerce extérieur et des Investissements étrangers, M. Rodrigo Malmierca Díaz et la Vice-Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Ana María Machado Nuñez, pour des réunions de travail. Les discussions ont permis d'aborder les relations bilatérales, dans un contexte particulier marqué par le 75^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Grand-Duché et Cuba. Le ministre Asselborn a évoqué avec son homologue cubain les possibilités de développer les échanges dans les domaines d'intérêt commun et de renforcer les relations économiques entre les deux pays. Les échanges de vues ont également porté sur les relations entre Cuba et l'Union européenne, notamment l'accord bilatéral en matière de dialogue politique et de coopération (ADPC). Par cet accord important, l'UE compte accompagner Cuba dans un processus continu de changement et de modernisation, en fournissant un cadre solide pour le dialogue politique et de coopération, la promotion et la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales restant au cœur des relations.

Le ministre Asselborn a effectué une visite de travail au **Pérou**, le 12 décembre. Il y a rencontré son homologue, le ministre Ricardo Luna, ainsi que la ministre de l'Économie et des Finances, Mme Claudia Cooper, pour des discussions approfondies sur les relations bilatérales et la situation régionale. Les échanges de vues ont permis de mettre en exergue l'excellence de la coopération entre le Luxembourg et le Pérou, partenaire économique important du Luxembourg, en particulier dans le domaine financier, en tant que deuxième marché le plus important en Amérique latine pour l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement. Afin de renforcer encore les relations aux niveaux politique et économique, le ministre Asselborn a abordé avec les autorités péruviennes plusieurs domaines d'intérêt commun. Dans ce contexte, les autorités péruviennes se sont engagées à éliminer dès le mois de janvier 2018 certains obstacles administratifs, et à faciliter l'entame rapide de négociations en vue de la conclusion d'un accord de non-double imposition intégrant les nouveaux standards de l'OCDE.

3.3. Asie

Indonésie

Le ministre Asselborn s'est rendu à Jakarta, en Indonésie, du 29 au 30 mai pour une visite de travail auprès de son homologue indonésienne, Mme Retno Marsudi. Les discussions ont notamment permis d'identifier des opportunités pour renforcer les relations commerciales et économiques entre nos deux pays, notamment dans le domaine de la connectivité, de l'aviation, de la finance durable et de la finance islamique.

Le ministre Asselborn a aussi visité le secrétariat de l'ASEAN (Association des pays du Sud-Est asiatique), établi en 1981 à Jakarta, et célébrant en 2017 son 50^e anniversaire, ainsi que le 40^e anniversaire de ses relations avec l'UE.

Japon

En 2017, le Luxembourg et le Japon ont célébré le 90^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques. S.A.R. le Grand-Duc, accompagné de S.A.R. la princesse Alexandra, a effectué une visite d'Etat au Japon du 27 au 29 novembre. Le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne

Schneider, le ministre Jean Asselborn, et le ministre des Finances, Pierre Gramegna, ainsi qu'une délégation économique composée d'une centaine de représentants du monde des affaires, ont accompagné le Chef de l'État à cette occasion.

En marge du programme officiel, le ministre Asselborn a rencontré son homologue, M. Taro Kono, pour passer en revue les relations bilatérales, ainsi que les grands dossiers de l'actualité internationale, notamment les relations UE-Japon et la situation dans la péninsule coréenne. Le ministre Asselborn est également intervenu lors d'une conférence-débat interactive avec une vingtaine d'étudiants de l'université Sophia de Tokyo.

Afin de préparer la visite d'Etat de S.A.R. le Grand-Duc, et les célébrations de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays, le ministre Asselborn s'était déjà rendu à Tokyo du 31 mai au 1^{er} juin 2017, où il a rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Fumio Kishida, prédécesseur de M. Kono. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également eu une séance de travail avec le ministre d'État, Nuobo Kishi.

Malaisie

Le ministre des Affaires étrangères de Malaisie, M. Dato' Sri Anifah Aman, s'est rendu à Luxembourg le 15 décembre pour une visite de travail, marquant ainsi le 60^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays.

Les discussions ont porté sur la coopération dans les enceintes multilatérales, sur nos relations bilatérales, ainsi que sur les domaines futurs de coopération, notamment en matière de finance verte, pour promouvoir un développement durable et lutter contre le changement climatique. Les deux ministres ont également eu des échanges de vues sur la crise humanitaire frappant la communauté Rohingya au Myanmar, ainsi que sur la situation au Moyen-Orient, à la lumière notamment du sommet extraordinaire de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), qui venait de se tenir à Istanbul, et auquel le ministre Anifah avait participé.

Népal

Le ministre des Affaires étrangères du Népal, M. Prakash Sharan Mahat, a effectué une visite de travail au Luxembourg, le 16 février. Les discussions ont notamment porté sur les relations bilatérales ainsi que sur l'aide humanitaire du Luxembourg au Népal.

Sri Lanka

Le ministre des Affaires étrangères du Sri Lanka, M. Tilak Marapana, s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail le 27 septembre, marquant ainsi la première visite officielle d'un ministre du Sri Lanka au Luxembourg depuis l'établissement des relations diplomatiques en 1972. Les échanges de vues ont notamment porté sur la situation politique et des droits de l'Homme au Sri Lanka. Les ministres ont discuté des possibilités de développer les échanges dans les domaines d'intérêt commun, et de renforcer les relations économiques entre les deux pays, notamment dans le domaine des services financiers et le secteur des transports aériens et de la logistique. Les ministres ont également convenu de renforcer les relations diplomatiques et de réfléchir à une éventuelle future co-accréditation de l'ambassade du Luxembourg en Inde auprès de Colombo, capitale du Sri Lanka.

ASEM (Asia-Europe Meeting)

Le ministre Asselborn a participé à la 13^e réunion des ministres des Affaires étrangères du dialogue Europe-Asie (ASEM FMM 13), qui s'est tenu les 20 et 21 novembre à Nay Pyi Taw, au Myanmar. Placée sous le thème «Strengthening Partnership for Peace and Sustainable Development», la réunion avait pour objet principal d'assurer le suivi des engagements pris lors du Sommet du 20^e anniversaire de l'ASEM, qui s'était tenu à Oulan-Bator en 2016, ainsi que de renforcer la connectivité entre l'Europe et l'Asie.

La crise humanitaire affectant les minorités musulmanes des Rohingya dans l'Etat du Rakhine, a été discutée en amont de la réunion, par une délégation restreinte des ministres européens et asiatiques des Affaires étrangères, avec la Conseillère d'Etat du Myanmar, Mme Aung San Suu Kyi. Le ministre Asselborn a insisté sur la nécessité de prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux violences contre les Rohingya, d'assurer l'accès humanitaire, ainsi que la mise en œuvre les recommandations de la Commission consultative conduite par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a réitéré ses positions lors d'une réunion bilatérale avec Mme Aung San Suu Kyi, organisée le lendemain.

En marge de la réunion de l'ASEM, le ministre Asselborn a aussi eu des entretiens bilatéraux avec les ministres des Affaires étrangères de la Chine, du Laos et du Vietnam.

ASEAN (Association des pays du Sud-Est asiatique)

Dans le but de diversifier et d'approfondir nos relations économiques et commerciales avec l'ASEAN, et pour célébrer le 40^e anniversaire des relations UE-ASEAN, le ministre Asselborn et le Vice-Premier ministre, Etienne Schneider, ont rencontré les ambassadeurs des 10 pays de l'ASEAN, dans le cadre du ASEAN Day, organisé le 8 mai par le ministère des Affaires étrangères et européennes, en collaboration avec le ministère de l'Economie et la Chambre de Commerce du Luxembourg. Cet événement, organisé à la Chambre de Commerce, a permis à une trentaine d'entreprises et d'institutions luxembourgeoises de rencontrer les attachés économiques et commerciaux, ainsi que les ambassadeurs des pays de l'ASEAN.

3.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord

Activités multilatérales

La conférence de Paris pour la paix au Proche-Orient

Le 15 janvier 2017, sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la France, le ministre Asselborn a participé à la conférence de Paris pour la paix au Proche-Orient. La conférence a rassemblé 70 pays et organisations internationales, et s'est inscrite dans la lignée des efforts internationaux en cours visant un règlement du conflit israélo-palestinien.

Les participants ont réaffirmé d'une même voix que la solution à deux Etats est la seule façon de parvenir à une paix durable entre Israël et les Palestiniens. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a vivement salué l'adoption de la résolution 2334 qui appelle Israël à arrêter immédiatement et complètement sa

politique illégale de colonisation. Il a ensuite insisté sur l'importance de recréer les conditions pour un nouvel horizon politique dans un cadre international pour redémarrer les pourparlers de paix, en détaillant les pistes pour atteindre cet objectif.

En marge de la conférence, le ministre a multiplié les entretiens bilatéraux avec ses homologues afin de faire le point sur la situation régionale.

Union pour la Méditerranée (UpM)

Le ministre des Affaires étrangères et européennes a participé au 2^{ème} Forum régional de l'Union pour la Méditerranée, qui s'est tenu le 23 janvier à Barcelone. Les grands défis auxquels l'espace euro-méditerranéen fait face actuellement, dont notamment la crise migratoire, le terrorisme et les conflits dans la région, ont figuré au centre des débats des ministres.

Cette deuxième édition du Forum s'est en particulier concentrée sur les jeunes et a été l'occasion d'élargir et de faire avancer l'agenda pour l'action dans la région euro-méditerranéenne, en phase avec les déclarations ministérielles de l'Union pour la Méditerranée et les Objectifs de développement durable. Dans ce contexte, les ministres ont adopté une feuille de route qui a reçu le soutien explicite du ministre Asselborn.

Les conflits, la migration et l'immigration clandestine, le terrorisme, les extrémismes, mais également la faiblesse de la croissance, l'emploi des jeunes, et le changement climatique ont été relevés par le ministre comme des défis partagés par l'ensemble des pays de la région, nécessitant des réponses urgentes, collectives et régionales. Le ministre a également souligné que le partenariat euro-méditerranéen devait être renforcé afin de traiter collectivement, efficacement et durablement les nombreux défis qui se posent en Méditerranée.

En 2017, trois autres conférences ministérielles de l'UpM ont eu lieu avec la participation de fonctionnaires luxembourgeois : sur l'eau (23 janvier), le développement urbain durable (27 avril), et l'autonomisation des femmes (27 novembre).

La conférence de Bruxelles sur l'avenir de la Syrie

Le 5 avril, le ministre Asselborn a participé à la conférence de Bruxelles sur l'avenir de la Syrie et des pays de la région. La conférence a été co-présidée par l'Union européenne, l'Allemagne, le Koweït, la Norvège, le Qatar, le Royaume-Uni et les Nations Unies. Elle a réuni des représentants ministériels de 70 délégations, notamment de l'Union européenne et du Moyen-Orient, mais également des Nations unies, des principaux donateurs et de la société civile, ainsi que des organisations humanitaires et de développement.

Les discussions ont notamment mis l'accent sur la manière dont la communauté internationale peut contribuer à résoudre durablement le conflit syrien dans le cadre d'un processus de transition politique inclusif et dirigé par les Syriens, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La conférence avait aussi vocation à faire le point sur la position collective de la communauté internationale dans la réalisation des engagements pris lors de la conférence de Londres de février 2016, et de décider de mesures supplémentaires à prendre pour répondre aux besoins des victimes de la crise.

Appelant tous les acteurs à se rendre à l'évidence que la paix ne pourra revenir en Syrie que si une transition politique inclusive est mise en œuvre, le ministre Asselborn a insisté sur le fait qu'il fallait encourager l'envoyé spécial des Nations unies pour la Syrie à amener toutes les parties syriennes à un dialogue constructif. Le ministre a rappelé que lors de la conférence d'annonces de contributions pour la Syrie à Londres, le Luxembourg s'était engagé à contribuer 37,5 millions d'euros jusqu'en 2020 – 7,5 millions par an – aux efforts humanitaires collectifs en Syrie et dans les pays voisins.

La conférence sur la protection des victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient à Madrid

Sur invitation conjointe des ministres des Affaires étrangères de l'Espagne et de la Jordanie, le ministre Asselborn a participé à la conférence internationale sur la protection des victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient, qui s'est tenue à Madrid le 24 mai.

Dans la lignée de la conférence de Paris du 8 septembre 2015, et de son plan d'action visant à porter assistance aux personnes appartenant à des communautés ciblées et menacées pour des raisons ethniques ou religieuses au Moyen-Orient, la conférence de Madrid a eu vocation à tirer un premier bilan des mesures prises, et à déterminer les priorités les plus urgentes à mettre en œuvre afin de mieux guider la réponse de la communauté internationale.

Concernant les multiples conflits au Moyen-Orient, dont notamment en Irak et en Syrie, le ministre a plaidé pour des solutions politiques et inclusives, rappelant que la grande majorité des victimes de Daech et des attentats terroristes au Moyen-Orient sont des musulmans. Il a estimé qu'il fallait veiller à ce que la situation des minorités ethniques et religieuses s'améliore d'une manière fondamentale. La conférence s'est également penchée sur les actions prioritaires ayant trait aux volets humanitaire, politique et judiciaire, avec pour objectif de promouvoir la diversité et la pluralité de la région, d'encourager la réconciliation et la stabilisation, et de faciliter le retour des populations déplacées. Le ministre a passé en revue les contributions du Luxembourg en faveur du processus de la stabilisation de la région, tout en soulignant l'importance du rôle de la communauté internationale dans ce contexte.

En marge de la Conférence de Madrid, le ministre a eu une entrevue avec la lauréate du prix Sakharov pour la liberté de l'esprit du Parlement européen, Nadia Murad Basee, Yézide originaire de l'Irak et survivante de l'esclavage de Daech. La rencontre a permis de discuter de la situation des minorités ethniques et religieuses sur le terrain, des défis et menaces auxquels elles sont confrontées, et des réponses que la communauté internationale devait apporter afin d'améliorer la situation de toutes les populations au Moyen-Orient.

Relations bilatérales

Emirats arabes unis

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères des Emirats arabes unis, Cheikh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan, le ministre Asselborn a participé à la réunion du "Forum Sir Bani Yas", les 18 et 19 novembre. Ce forum, organisé en coopération avec l'Institut international de la Paix (International Peace Institute, IPI) à Qasr Al Sarab aux Emirats arabes unis, s'inscrivait dans le contexte des multiples efforts de la communauté internationale pour favoriser la résolution de conflits. Cette initiative visait à favoriser les échanges informels de haut niveau entre représentants de gouvernements et experts du secteur des affaires et du monde académique, en se concentrant sur les questions de la sécurité régionale, et en particulier sur les derniers développements au Proche- et Moyen-Orient. Les discussions se sont concentrées plus particulièrement sur les cas de l'Iran, de l'Irak, de la Syrie et de la Libye.

Iran

Les 13 et 14 février, sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Téhéran. Outre son homologue Mohammad Javad Zarif, le ministre a pu s'entretenir avec le Président de la République islamique d'Iran, le ministre de l'Économie et des Finances, ainsi que le conseiller à la Sécurité nationale.

Outre les relations bilatérales économiques et financières (voir supra sous point 2.2), les entretiens du ministre ont également permis de faire le point sur la situation interne en Iran. Rappelant l'opposition inconditionnelle du Grand-Duché à l'application de la peine de mort, et son attachement profond au respect de la liberté d'expression et des médias tout comme à l'abolition des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des minorités, le ministre a abordé ces questions en toute franchise. Les discussions ont ensuite porté sur les sujets d'actualité internationale et régionale, notamment au Moyen-Orient. Le ministre a tout particulièrement abordé avec les autorités iraniennes la situation en Syrie. D'autres sujets, comme l'importance de la mise en œuvre complète et efficace du Plan d'action global conjoint (JCPOA), les derniers développements en Irak, et la situation au Yémen, ont également été abordés.

Maroc

Le ministre de la Sécurité sociale, M. Romain Schneider, et le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle du Maroc, ont signé le 17 octobre à Luxembourg, l'accord administratif pour l'application de la convention bilatérale de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume du Maroc. Les deux ministres ont salué l'aboutissement d'une longue procédure qui apportera aux citoyens des deux pays une sécurité juridique supplémentaire en matière de sécurité sociale, ainsi qu'une simplification au niveau administratif. Les ministres ont aussi souligné les liens forts entre les deux pays.

Oman

Sur invitation du ministre responsable pour les Affaires étrangères du sultanat d'Oman, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Mascate, le 3 mai. Les discussions du ministre avec les autorités omanaises ont permis de se pencher sur les relations bilatérales, avec l'objectif de renforcer les relations économiques et de discuter des possibilités de développer les échanges. Dans ce contexte, l'accent a été mis sur les secteurs de la logistique, de la santé ou encore des services financiers. De même, le ministre a

rappelé l'intérêt réciproque à procéder rapidement à la signature d'un accord de non-double imposition qui tienne compte des standards les plus récents de l'OCDE.

Les entretiens ont également permis d'aborder les relations entre l'Oman, l'Iran et l'Arabie saoudite, avant d'examiner des questions essentielles pour la région, telles que la situation au Yémen, tout comme les derniers développements en Syrie, en Irak et en Libye. Les ministres ont abordé des questions transversales d'intérêt commun, en particulier la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme religieux, et les droits de l'Homme, en soulignant l'importance stratégique pour l'UE et le CCG (Conseil de coopération du Golfe) de se coordonner étroitement sur ces sujets.

3.5. Afrique sub-saharienne

L'année 2017 a vu bon nombre de contacts à haut niveau avec les pays d'Afrique subsaharienne.

Les relations bilatérales entre le Luxembourg et le **Burkina Faso** ont surtout été marquées par les dialogues de haut niveau liés à la tenue de la 9^e Commission de partenariat entre le Burkina Faso et le Luxembourg, la mission de travail au Burkina Faso du ministre luxembourgeois de la Coopération, ainsi que la visite de travail au Luxembourg de la ministre burkinabè de l'Economie et des Finances. Ce dialogue avec le gouvernement burkinabè s'est aussi concrétisé grâce au rôle du Luxembourg en tant que Chef de file suppléant des Cadres sectoriels de dialogue « Education et Formation » et « Travail, Emploi et Protection sociale ». A côté des dossiers « classiques » de la coopération au développement, l'Ambassade a renforcé son engagement dans les secteurs économiques et sécuritaires.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de l'**Ethiopie**, Workneh Gebeyehu, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail à Addis Abeba, les 24 et 25 avril. Le ministre a fait le point avec son homologue éthiopien sur divers dossiers bilatéraux, ainsi que sur la situation interne en Ethiopie. Les développements en Corne de l'Afrique ont été abordés, y compris les conflits au Soudan du Sud et en Somalie. L'insécurité alimentaire, ainsi que les défis migratoires, ont également fait l'objet d'un échange approfondi entre les deux ministres. Ces derniers se sont échangés sur le domaine de la microfinance, notamment en vue de la conférence « Semaine africaine de la microfinance » qui s'est tenue en octobre à Addis Abeba en présence du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire M. Romain Schneider.

Les relations bilatérales avec le **Mali** ont été marquées par la visite du Premier ministre, ministre d'Etat, Xavier Bettel à Bamako les 27 et 28 novembre. Les relations entre les deux pays, traditionnellement basées sur la coopération au développement, continuent de se diversifier, notamment sur le plan de la sécurité/défense. En effet, le Luxembourg continue de renforcer les capacités des forces maliennes, notamment en participant et en contribuant financièrement aux missions de formation (militaires et civiles) de l'UE. L'engagement traditionnel du Luxembourg en faveur du développement du Mali, et l'engagement dans le domaine de la sécurité, se complètent harmonieusement, étant entendu qu'il n'y a pas de sécurité sans développement, ni développement sans sécurité. La diversification des relations s'opère également dans le domaine universitaire.

Par l'intermédiaire du bureau de l'Ambassade à Niamey, les relations entre le Luxembourg et le **Niger** se sont développées avec des dialogues étroits et constants. Elles ont aussi été marquées par la tenue de la 10^e Commission de partenariat entre le Niger et le Luxembourg à Niamey. En outre, le ministre Romain Schneider a participé à la table ronde nigérienne des bailleurs, qui s'est tenue du 13 au 14 décembre à Paris. Le Luxembourg, dans son rôle de Chef de file du secteur de l'eau et de l'assainissement a, à maintes

reprises, mené un dialogue politique au nom de l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers. Enfin, le Gouverneur de la région de Diffa a participé aux Assises de la Coopération luxembourgeoise, en septembre.

Les relations déjà excellentes avec le **Sénégal** ont franchi un cap important en 2017. En effet, en août, le nouvel ambassadeur du Luxembourg a pris ses fonctions à Dakar. En tant qu'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Grand-Duché de Luxembourg, l'ambassadeur est par ailleurs accrédité auprès du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Premier ambassadeur résident du Luxembourg en Afrique, cette présence diplomatique de haut niveau traduit l'expression d'une volonté politique forte d'approfondir les liens avec un continent et une région en émergence. Dans cette logique, la présence d'un ambassadeur résident devrait permettre au Luxembourg de franchir un nouveau cap dans ses relations diplomatiques avec les pays de la région.

A l'occasion de la 13^{ème} Commission de partenariat entre le Sénégal et le Luxembourg, le ministre Romain Schneider a accueilli le ministre délégué de l'Economie, des Finances et du Plan, Birima Mangara, à Luxembourg le 26 octobre. La réunion a permis d'entériner un accord au sujet du document du Plan Indicatif de Coopération IV, qui sera signé en janvier 2018 à Dakar.

Le ministre Asselborn a profité de son déplacement à Addis Abeba les 24 et 25 avril pour établir un premier contact avec la nouvelle Commission de **l'Union africaine**, élue en janvier 2017, notamment le nouveau Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey, ainsi que le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, M. Smaïl Chergui, et la Commissaire aux Affaires politiques, Mme Minata Tsamata Cessouma.

La deuxième moitié de l'année 2017 a été marquée par les préparations et la tenue du cinquième Sommet Union africaine – Union européenne auquel a participé le Premier ministre Xavier Bettel, les 29 et 30 novembre à Abidjan. Le ministère des Affaires étrangères et européennes a été étroitement impliqué dans les préparatifs de ce Sommet qui a porté sur le thème «Investir dans la jeunesse pour un avenir durable».

En étroite coopération avec le Représentant spécial de l'UE pour le **Sahel**, le Luxembourg a accueilli les 14 et 15 mars la quatrième réunion informelle des Envoyés spéciaux et partenaires du Sahel qui réunit partenaires les plus impliqués au Sahel. Les ministres Jean Asselborn et Romain Schneider sont intervenus lors de cette réunion, qui a porté sur la situation politique, socio-économique et sécuritaire dans la région.

Dans la continuité de son engagement de longue date au Sahel, le Luxembourg a soutenu les pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) qui ont décidé de renforcer leur coopération politique et sécuritaire face à la menace du terrorisme. Le Luxembourg a participé à plusieurs réunions en Afrique et en Europe dans le contexte de l'opérationnalisation de la Force Conjointe lancée en février, lors du Sommet du G5 Sahel à Bamako, et a été parmi les premiers pays à annoncer un soutien concret à la force dans le domaine médical. Ce soutien initial a été complété ensuite par un appui spécifique aux Forces armées maliennes via la mission de formation de l'Union européenne (EUTM). En 2017, 1,6 millions d'euros ont ainsi été alloués à titre national pour des activités qui viennent en soutien à la Force Conjointe du G5 Sahel.

4. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

4.1. L'Union Benelux

L'Union Benelux a produit une série de résultats marquants au courant de l'année 2017, notamment dans le domaine des transports, de la sécurité et de la lutte contre la fraude, thèmes mis en avant par la Présidence néerlandaise du Comité de ministres du Benelux. Ont ainsi été privilégiés les thèmes transversaux que sont une région économique durable, où l'attention a porté sur l'économie et le travail sans frontière, l'économie circulaire, le transport et la logistique, ainsi que la protection et la sécurité sans frontières.

Parmi les nombreux projets déjà en cours de mise en œuvre en 2017, il convient de relever que les pays du Benelux ont effectué de part et d'autre des frontières des **contrôles routiers** lors desquels des inspecteurs routiers néerlandais, luxembourgeois et belges peuvent franchir la frontière en vertu du **Traité de Liège**. En 2017, 9 contrôles conjoints Benelux ont eu lieu sur un total de 658 véhicules, dont 265 ont été trouvés en infraction. Ces opérations donnent aussi aux inspecteurs l'occasion de tirer des enseignements mutuels et d'exploiter les économies d'échelle. Par ailleurs, 5 semaines de contrôles ont été organisées dans le cadre plus large d'Euro Contrôle Route sur un total de 161.588 véhicules, dont 36.919 (22,84 %) étaient en infraction.

Dans le prolongement de ce Traité de Liège, une nouvelle décision Benelux, signée en 2017, va permettre aux services d'inspection pour le transport routier des pays du Benelux d'échanger des données sur l'utilisation du tachygraphe et le respect des temps de repos et de conduite par les entreprises de transport.

Une enquête Benelux, lancée en octobre 2016, sous Présidence luxembourgeoise, révélait que la création d'un **marché unique du commerce de détail** pourrait déboucher en 2025 sur 95.000 nouveaux emplois et 36.000 nouvelles entreprises dans le secteur. A la suite de cette étude, présentée début 2017, on a continué notamment à identifier les entraves dans le cadre des restrictions territoriales de l'offre (qui se traduisent par un écart de prix pour un produit déterminé en fonction du pays où il se trouve). Les résultats de l'étude Benelux sur la nature et l'étendue des restrictions territoriales de l'offre et de leurs conséquences pour la chaîne d'approvisionnement des marchés du détail dans les pays du Benelux doivent être publiés prochainement et constituent une étape importante en vue de l'approfondissement du marché intérieur.

Dans la **déclaration d'intention Benelux** du 12 mai, la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block, le secrétaire d'Etat néerlandais de la Santé publique, Martin van Rijn, et la ministre luxembourgeoise de la Santé, Lydia Mutsch, se sont engagés à collaborer en vue de prévenir et combattre la fraude transfrontalière dans le secteur des soins de santé.

Différents services d'inspection belges et wallons ainsi que l'inspection du travail et des mines au Luxembourg ont contrôlé récemment, dans le cadre de la **lutte contre la fraude sociale**, 24 entreprises actives dans l'industrie de la viande. Les contrôles ont eu lieu tant en Belgique qu'au Grand-Duché de Luxembourg. L'inspection découlait de la coopération Benelux dans le cadre de laquelle les trois pays luttent ensemble contre le dumping social et les sociétés fictives.

Le 17 novembre, une semaine a été consacrée au **thème de la sécurité**. Ainsi, les trois pays du Benelux œuvrent à l'optimisation du traité Benelux « Police » pour améliorer l'efficacité de la coopération transfrontalière.

En matière de **coopération politique**, il convient de signaler que les directeurs politiques des Ministères des Affaires étrangères des pays Benelux se sont rendus à Tallinn en mai 2017 et ont eu des réunions communes avec leurs homologues des États Baltes. Le 19 juin 2017 se tenait le **Sommet Benelux-Višegrad à Varsovie** en présence des Premiers ministres, suivi d'un dîner Benelux-États baltes-États nordiques à La Haye le 21 juin. Le 12 septembre, le Luxembourg organisait les **Consultations Benelux sur le Sahel**. Le ministre-président néerlandais Mark Rutte a reçu ses homologues luxembourgeois et belge à La Haye pour le **Sommet Benelux** le 8 novembre. Ce Sommet s'est tenu pour la cinquième fois, cette fois sous la présidence néerlandaise du Benelux. Le thème du sommet était « **le Benelux, à l'avant-garde de la durabilité et de l'innovation** ». Finalement, les 27 et 28 novembre a eu lieu une entrevue des Premiers ministres Benelux avec le **Président de la République du Mali**. (cf sous 3.5)

4.2. Organisation des Nations Unies et droits de l'Homme

L'année 2017 a été marquée par un curieux paradoxe dans le domaine des droits de l'Homme : alors qu'au niveau institutionnel et normatif, des progrès tout à fait remarquables ont été accomplis, une régression continue de la situation des droits civils et politiques a été observée dans de très nombreux pays, avec son lot de restrictions de l'espace civique, d'attaques contre les organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'Homme, ainsi que de multiples assauts contre les institutions de gouvernance internationale, et l'érosion continue des normes démocratiques dans le monde.

Le ministre Asselborn a relevé cette polarisation systémique dans sa déclaration de politique étrangère : *« Les anciennes divisions entre nord et sud, est et ouest, pays pauvres et riches, semblent de plus en plus céder la place à une autre division fondamentale, à savoir celle entre États autoritaires et démocratiques, entre sociétés ouvertes et fermées. Cette division se retrouve entre ceux d'un côté, qui croient que la puissance et les transactions doivent diriger le système international ; et ceux, de l'autre côté, qui croient que les relations internationales doivent être fondées sur des règles et des normes claires d'État de droit. Souvent, les États autoritaires sont empreints de nationalisme, et ont une vision du monde qui est un jeu à somme nulle ; les États démocratiques en revanche, ont foi en la valeur de la coopération internationale pour résoudre ensemble les problèmes [...] De par le monde nous connaissons actuellement une détérioration de la situation des droits civils et politiques, combinée à une nouvelle flambée de conflits. À l'échelle mondiale, l'espace pour la société civile se réduit ; les personnes qui défendent les droits de l'Homme deviennent à leur tour victimes d'intimidation et de violence. »*

Droits de l'Homme

Le Comité interministériel des droits de l'Homme (CIDH), mis en place en 2015, s'est réuni à quatre reprises (3 mars, 22 juin, 28 septembre et 7 décembre 2017), travaillant notamment sur la préparation du Rapport national pour le troisième examen périodique universel du Luxembourg, prévu à Genève le 18 janvier 2018. L'ambassadeur itinérant pour les droits de l'Homme a présidé le CIDH et a représenté le Luxembourg lors de différentes rencontres internationales, ainsi qu'au sein du réseau européen des ambassadeurs pour les droits de l'Homme.

Le cinquième rapport de l'ECRI sur le Luxembourg a été publié le 28 février, faisant état de progrès, mais également de défis restants en matière de lutte contre les discours de haine. Des recommandations ont été adressées au gouvernement en matière d'outillage des institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, notamment le Centre pour l'égalité de traitement.

Le 9 décembre, le ministre des Affaires étrangères et européennes a prononcé le discours d'ouverture lors de la remise du « Mediepräis 2017 » par Amnesty International Luxembourg, sur le thème « Défenseur-e-s des droits humains et politique étrangère ». Le ministre a notamment constaté que *« malgré ces progrès normatifs inouïs dans l'histoire de l'humanité, nous faisons face à un phénomène multiforme, un phénomène préoccupant au plus haut point [...]. En effet, l'ancien consensus en faveur des droits humains universels, ce mouvement mondial émancipateur, est attaqué de toutes parts : les pressions sur la société civile, les restrictions croissantes de l'espace public dans de nombreux pays, et les attaques contre les défenseurs des droits humains en sont les principaux symptômes. Il s'y ajoute, au cours des dernières années, un recours de plus en plus systématique aux technologies de l'information et de la communication pour surveiller, mais aussi manipuler les citoyens et des sociétés entières. Les pressions contre les défenseurs des droits humains sont un phénomène croissant, présent sur tous les continents et dans une grande partie des pays du monde, même s'il y a d'importantes nuances régionales et locales. »* Sur une note plus optimiste, le ministre a conclu que, *« Un pays comme le Luxembourg, petit par sa taille, mais grand par la force de son engagement pour un multilatéralisme efficace avec, en son centre, les Nations Unies et l'Union européenne, peut jouer un rôle particulièrement constructif. Le Luxembourg n'a pas d'agenda caché et peut exercer une influence positive, en toute humilité et en toute sincérité. »*

En 2017, le département a continué de coopérer avec la Chaire UNESCO de l'Université du Luxembourg. Le desk « Droits de l'Homme » du ministère a fait une présentation au sujet de « l'ONU et les droits humains » dans le cadre du cycle de conférences sur les droits humains.

L'ambassadeur itinérant pour les droits de l'Homme a préparé une première ébauche de Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme, suite à une première réunion de consultation multi-acteurs, à laquelle ont participé des représentants de la société civile, de l'université du Luxembourg et du secteur privé. Les consultations se poursuivront au cours de l'année 2018 en vue de l'adoption de ce Plan d'action.

Au niveau international, le ministre Asselborn a abordé les droits de l'Homme dans ses entretiens lors de visites bilatérales, insistant sur l'universalité, l'indivisibilité et l'inaliénabilité de ces droits, ainsi que sur les priorités thématiques du Luxembourg que son notamment l'abolition universelle de la peine de mort, ainsi que la lutte contre toutes les formes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le ministre a aussi rencontré un nombre de représentants de la société civile et de défenseurs des droits humains lors de ses déplacements. La visite de travail du ministre en République de Moldavie, le 11 septembre, a par exemple fourni l'occasion au ministre de souligner que les médias indépendants et de qualité sont la pierre angulaire de toute société démocratique. Une coopération active avec la société civile est essentielle dans une démocratie ouverte et dynamique. Les avancées dans la lutte contre la corruption, ainsi que la réforme de la magistrature, constituent la clé de voûte pour renforcer l'image internationale d'un pays, et attirer ainsi les investissements étrangers. Peu de temps après cette visite, les autorités moldaves ont décidé de retirer un projet de loi qui risquait de restreindre l'espace de la société civile et l'action des organisations non gouvernementales en particulier.

Le ministre a participé au segment de haut niveau de la 34ème session du Conseil des droits de l'Homme à Genève le 27 février. Dans son discours, et avec en ligne de mire la candidature luxembourgeoise pour un siège au Conseil des droits de l'Homme pour la période 2022-2024, le ministre a défendu l'ordre mondial fondé sur le droit et les normes, ainsi que les institutions internationales et le système international de protection des droits de l'Homme. Il a abordé les situations préoccupantes en République arabe syrienne, au Myanmar, au Soudan du Sud, au Burundi, en République islamique d'Iran, en République populaire et démocratique de Corée et enfin dans les territoires palestiniens. Le ministre a en outre rappelé l'attachement du Luxembourg à la norme de la responsabilité de protéger.

Responsabilité de protéger (R2P)

Le Luxembourg a participé au dialogue informel interactif sur le rapport du Secrétaire général des Nations unies sur la mise en œuvre de la responsabilité de protéger, notamment dans le contexte de la prévention des conflits. Le point focal national pour la R2P (assuré par le desk ONU/DH de la direction politique) a continué de participer activement aux activités du réseau mondial des points focaux pour la R2P.

Non-prolifération et désarmement

En 2017, le Luxembourg a continué d'appuyer les initiatives visant le désarmement et la non-prolifération des armements conventionnels et de destruction massive, tout comme des vecteurs de cette dernière catégorie, domaines d'action qui demeurent prioritaires pour le Luxembourg en termes de prévention de conflits. État partie à tous les traités et conventions régionaux et internationaux dans ce domaine, le Luxembourg œuvre en faveur d'une recherche constante de la sécurité internationale, en visant le plus bas niveau d'armement possible.

Commerce d'armes conventionnelles

L'objectif affiché du **Traité sur le commerce des armes (TCA)** est d'établir des normes communes renforcées, afin de contrôler au mieux le commerce international de l'armement, de lutter contre les transferts illicites et de prévenir leur prolifération à l'échelle mondiale. Après l'adoption du traité il y a quatre ans et son entrée en vigueur il y a trois ans, le Luxembourg se félicite de l'opérationnalisation de cet instrument universel juridiquement contraignant qui fixe les normes communes les plus élevées possibles en matière de contrôle d'exportation, d'importation et de transfert des armes conventionnelles, et qui contient des dispositions permettant de le renforcer à l'avenir, sur base de l'expérience acquise et des développements technologiques au niveau des armes conventionnelles.

Le Luxembourg a participé aux divers groupes de travail du traité, ainsi qu'à la troisième Conférence des États parties au TCA qui s'est tenue à Genève, du 11 au 15 septembre. Le Luxembourg y a exprimé son soutien à un renforcement des liens entre le TCA et les objectifs de développement durable. Le Luxembourg a figuré parmi les premiers pays à soumettre son rapport initial expliquant les mesures de contrôle des exportations en place, afin de mettre en œuvre le traité et, en vertu des dispositions du TCA et dans un esprit de transparence, a également présenté son rapport annuel reprenant les exportations d'équipements militaires.

Dans ce contexte, les travaux relatifs au **projet de loi 6708** se sont poursuivis, portant sur le « *contrôle de l'exportation, du transfert, du transit et de l'importation des biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage; au courtage et à l'assistance technique; au transfert* ».

intangible de technologie; à la mise en œuvre de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et d'actes adoptés par l'Union européenne comportant des mesures restrictives en matière commerciale à l'encontre de certains États, régimes politiques, personnes, entités et groupes ». Une fois adopté, ce projet de loi viendra renforcer le cadre légal luxembourgeois dans le domaine du contrôle des exportations et donnera ainsi une nouvelle base aux autorités luxembourgeoises pour mettre en œuvre les dispositions du TCA.

Désarmement: armes de destruction massive

Le Luxembourg a participé à la 22ème Conférence des États parties à la **Convention d'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC)** qui a eu lieu à La Haye, du 27 novembre au 1 décembre. Le Luxembourg salue le succès de cette convention de désarmement qui a permis la destruction de 95% des stocks mondiaux d'armes chimiques depuis son adoption en 1997. En relevant la pertinence actuelle des activités du CIAC, notamment au vu des récentes utilisations d'armes chimiques en Syrie, le Luxembourg a coparrainé deux documents : le premier a porté sur les produits chimiques agissant sur le système nerveux central utilisé à des fins de maintien de l'ordre public ; le deuxième sur une participation renforcée des organisations non-gouvernementales aux travaux de la CIAC. Le Luxembourg a aussi continué de soutenir la mise en œuvre de la convention à travers la mise à disposition de fonds de l'UE à l'OIAC, afin que cette dernière puisse organiser des activités d'assistance (workshops et séminaires) pour soutenir d'autres États parties dans leurs efforts de mise en œuvre de la Convention.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la **Convention d'Interdiction des Armes Bactériologiques (Biologiques; CIAB)** et des efforts visant à renforcer cette convention datant de 1972, le Luxembourg a participé à la Conférence des États parties à Genève (CEP), du 4 au 8 décembre 2017. Le Luxembourg se réjouit du fait que cette CEP ait pu s'accorder sur la forme et le contenu d'un programme inter-sessions pour 2018. Suite à l'échec de la Conférence d'examen de 2016, cet accord a permis de garantir la continuité des travaux qui ne cessent de gagner en pertinence à la lumière du développement constant de l'industrie biotechnologique et au vu des dernières pandémies, notamment celle de l'ébola.

S'inspirant d'un exercice similaire organisé en 2013 par la France, le Luxembourg et ses partenaires du Benelux avaient organisé un **exercice volontaire d'examen par les pairs** (« peer review exercise ») en novembre 2015, afin de renforcer la confiance mutuelle entre les États parties. Le Luxembourg a ainsi rejoint un groupe d'États qui œuvrent à illustrer les acquis de ce type d'exercice volontaire d'examen par les pairs, dans la perspective de renforcer le caractère opérationnel de la convention. Cet exercice est pris comme exemple pour illustrer une méthode innovatrice de contrôle mutuel du respect de la convention par les États parties, sur base d'inspections volontaires menées par des États parties les uns auprès des autres (contrairement à la Convention d'Interdiction des Armes Chimiques qui ne dispose pas d'un mécanisme de vérification de la mise en œuvre). Le Luxembourg a continué d'œuvrer en faveur de cette approche de revue des pairs dans le cadre de la CIAB tout au long de 2017.

Désarmement: armes conventionnelles

Le Luxembourg a continué de suivre les travaux des conventions pertinentes dans le domaine du désarmement des armes conventionnelles telles que la **Convention sur les Armes à Sous-Munitions** et la **Convention d'Interdiction des mines antipersonnelles**. Le Luxembourg a poursuivi son engagement actif dans le secteur « coopération et assistance aux victimes », notamment au Laos et en Iraq, à travers un soutien financier à des programmes de déminage, de dépollution, d'enlèvement d'engins explosifs

conventionnels et de leur destruction sur le terrain. Fort de sa contribution de 1.2 millions € à des projets en relation avec les mines antipersonnelles et les bombes à sous-munitions, le Luxembourg a réitéré sa ferme condamnation de l'usage de ces armes aveugles et particulièrement cruelles.

Nucléaire

Le Luxembourg a participé à la 61ème **Conférence générale de l'AIEA**, qui s'est tenue du 18 au 22 septembre 2017 à Vienne. Dans sa déclaration nationale, le Luxembourg a souligné que l'énergie nucléaire n'était pas considérée comme option viable pour lutter contre la problématique des gaz à effet de serre et ne contribuerait guère à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD). Le Luxembourg a soutenu ceux qui préconisent une élimination progressive de la production d'énergie nucléaire à l'échelle mondiale, accompagnée d'efforts accrus pour exploiter pleinement les énergies renouvelables dans un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique. D'autres priorités affichées par le Luxembourg furent la sûreté et la sécurité nucléaire, ainsi qu'un soutien à l'accord nucléaire avec l'Iran (JCPOA). Enfin, le Luxembourg a coparrainé une résolution condamnant avec la plus grande fermeté les essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée (RPDC), tout en soulignant le souhait de trouver une solution diplomatique afin de parvenir à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Dans ce contexte, la RPDC a été appelée à coopérer avec l'AIEA pour appliquer intégralement les garanties généralisées de l'Agence, y compris toutes les activités de contrôle nécessaires qui n'ont plus pu être menées depuis 1994.

Non-prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs

Tout au long de 2017 et 2018, le Luxembourg assume la présidence du groupe d'experts de l'**Arrangement de Wassenaar**. En 2017, le groupe d'experts à caractère technique, chargé de proposer la mise à jour annuelle des listes de contrôle de l'arrangement, s'est réuni trois fois sous présidence luxembourgeoise (deux sessions formelles au printemps et en automne, et une session informelle en été). Il convient de noter que la mise à jour des listes de contrôle de l'Arrangement de Wassenaar par le groupe d'experts constitue un travail d'une importance cruciale, puisque ces listes sont par après reprises par la législation européenne, et ainsi directement applicables dans tous les États Membres. Cette année, le groupe d'experts s'est vu soumettre 269 propositions nationales de modifications des listes de contrôle de l'arrangement. Il a pu se mettre d'accord sur plus de 80% des propositions. Il s'agit d'un taux satisfaisant qui reflète les travaux et l'atmosphère constructifs au sein du groupe Wassenaar tout au long de l'année (à titre d'exemple, le taux en 2016 oscillait autour de 70%). En décembre, la réunion plénière de l'arrangement a ainsi agréé les listes de contrôle, tel que recommandé par le groupe d'experts sous présidence luxembourgeoise. De plus, le groupe de travail a continué les travaux relatifs au projet du « Handbook » de l'arrangement, à la revue complète et structurée des listes de contrôle, ainsi qu'au dialogue sur des aspects spécifiques des listes de contrôle avec d'autres régimes (notamment le MTCR, Missile Technology Control Regime, et le NSG, Nuclear Suppliers Group).

Le Luxembourg a également pris part aux réunions plénières des trois autres régimes de contrôle des exportations, à savoir le « **Groupe d'Australie** » (Paris, du 26 au 30 juin), le « **Groupe des Fournisseurs de matières nucléaires** » (ou NSG, Berne, du 19 au 23 juin), et enfin le « **Régime de Contrôle de la Technologie des Missiles** » (ou MTCR, Dublin, les 16 au 20 octobre).

Afin de renforcer la bonne mise en œuvre des engagements du Luxembourg dans le domaine de la non-prolifération, le ministère des Affaires étrangères et européennes a poursuivi ses efforts de coordination

de la politique de contrôle des exportations du gouvernement via le groupe de coordination interministérielle, créé en 2013 et composé de représentants du ministère des Affaires étrangères et européennes, de l'Office des licences/ministère de l'Economie, du ministère de la Justice, de l'Administration des douanes & accises/ministère des Finances, et du service de renseignement/ministère d'État. L'échange d'informations sur les questions pertinentes en relation avec le contrôle des exportations, qui a lieu sur base mensuelle, a été renforcé. En vue de la mise en conformité des dispositions légales luxembourgeoises avec les dispositions européennes et internationales, un **projet de loi sur le contrôle de l'exportation de biens à double-usage et de biens liés à la défense** a été déposé à la Chambre des députés.

Politique de sécurité et de défense commune de l'UE – missions civiles

L'Union européenne est appelée à assumer des responsabilités croissantes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale. La Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) de l'UE, dont l'objectif est de prévenir des conflits et de gérer les crises internationales, couvre à la fois la dimension militaire et civile, pour accompagner la pacification d'un État par des moyens militaires d'une part, et d'un travail plus approfondi pour le stabiliser, en passant par la réforme de son secteur de sécurité et le renforcement de l'État de droit, d'autre part. Dans le domaine civil, les missions comprennent des actions d'assistance par des formations, le conseil stratégique et dans certains cas aussi des tâches exécutives à la police, à la justice, à la gestion des frontières, au monitoring d'un cessez-le-feu et le soutien à la réforme du secteur de sécurité au sens large. Cette dimension de la PSDC connaît un développement particulièrement dynamique.

Pendant l'année 2017, le Luxembourg a renouvelé sa participation aux missions civiles de l'UE, EUCAP Sahel Niger et EUCAP Sahel Mali, avec deux, respectivement un agent de la Police grand-ducale dans chacune des missions citées. Au vu de l'évolution des priorités géographiques du Luxembourg, et en cohérence avec l'engagement luxembourgeois de longue date en matière de coopération au développement dans la région du Sahel, le ministère des Affaires étrangères et européennes œuvre dorénavant à réorienter davantage la participation luxembourgeoise vers cette région. Les participants luxembourgeois y sont particulièrement appréciés pour leurs compétences linguistiques.

La participation aux missions civiles de l'Union européenne témoigne du fait que la sécurité extérieure de l'UE a souvent un impact direct sur la sécurité intérieure de l'UE. Bon nombre de modes opératoires criminels affectant aussi le Luxembourg proviennent des zones de crise (réseaux terroristes, trafics de drogue acheminés vers l'Europe, flux migratoires incontrôlés), l'idée étant donc d'agir en amont afin d'éviter un impact sur le territoire de l'UE. Les États membres détachant du personnel dans les missions font ainsi bénéficier leurs services de sécurité des connaissances plus approfondies sur les nombreux flux criminels qui trouvent leur origine dans cette région et qui ont des répercussions directes en Europe.

Accords de sécurité bilatéraux

Tout au long de l'année 2017, le Luxembourg a pu conclure des accords bilatéraux avec des États tiers, portant sur la protection et l'échange d'informations classifiées. Il est prévu de signer en 2018 des accords avec la Bulgarie, l'Albanie et la Hongrie. Des négociations continuent au niveau bilatéral avec, entre autres, les Pays-Bas, Malte, la Lituanie, la Roumanie, la Grèce et le Brésil.

4.3. OTAN

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est une Alliance militaire défensive. Elle est garante de la sécurité dans la zone euro-atlantique. Les garanties de sécurité collective fondées dans un lien transatlantique fort ont permis de promouvoir un espace de paix abritant les valeurs de la démocratie, des droits de l'Homme et de la liberté. La solidarité entre Alliés repose sur des engagements concrets dans le cadre d'un partage des charges équitable. Le Traité de l'Atlantique Nord définit les obligations des parties signataires qui se définissent comme une communauté de valeurs, notamment la liberté, la démocratie et le droit, ancrées dans une histoire et un héritage communs.

Au vu de la situation sécuritaire actuelle, l'OTAN s'est engagée dans un processus d'adaptation à long terme, qui vise à la mettre en mesure d'affronter les nouveaux risques qui affectent la sécurité de tous les Alliés. Ces risques exigent des approches globales et concertées. Les travaux ont été lancés au Sommet du Pays de Galles en septembre 2014. Le Sommet de Varsovie en juillet 2016 a dressé un bilan et a donné de nouvelles impulsions, tandis que le Sommet de mai 2017 était celui de la continuité et de la consolidation des efforts réalisés depuis 2014.

Ces considérations ont été prises en compte dans l'établissement des « Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà ».

Sommet de l'OTAN

En date du 25 mai, le Premier ministre, Xavier Bettel, a participé au sommet de l'OTAN qui a eu lieu à Bruxelles. Le sommet a réuni les chefs d'État ou de gouvernement des 28 États membres de l'Alliance, auxquels s'est joint le Premier ministre du Monténégro dans sa capacité de futur 29^{ème} État membre. Les chefs d'État ou de gouvernement ont participé à la cérémonie de remise officielle du nouveau bâtiment de l'OTAN.

L'Alliance a approuvé un plan d'action en vue d'en faire davantage dans la lutte contre le terrorisme, notamment par la mise à disposition des avions AWACS (aéronefs de surveillance) à la coalition internationale contre Daech. De plus, une cellule de renseignement sur le terrorisme a été créée au sein de la Division Renseignement, afin de favoriser le partage d'informations entre Alliés, notamment sur la menace liée aux combattants étrangers. Les dirigeants de l'OTAN ont également convenu de veiller à parvenir à un partage plus équitable des charges au sein de l'Alliance. Les Alliés établiront des plans nationaux annuels décrivant la manière dont ils comptent respecter les engagements pris en matière d'effort de défense lors du Sommet de 2014. Ces plans comprendront trois grands volets : moyens financiers, capacités et contributions.

En marge du Sommet, les représentants des États membres ont assisté à l'inauguration de deux monuments, dont l'un est dédié à l'article 5 du traité de l'Atlantique nord et au 11 septembre 2001, et l'autre à la chute du mur de Berlin.

Conseils ministériels à l'OTAN

Le ministre de la Défense, Étienne Schneider, a participé à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles les 15 et 16 février 2017. Suite aux décisions prises lors des sommets du Pays de Galles, en 2014, et de Varsovie, en 2016, les travaux ont notamment porté sur les moyens que l'OTAN pourrait mettre en place pour contribuer à la stabilisation du flanc sud de l'Alliance et sur la mise en place de la

présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l’OTAN dans les trois pays baltes et en Pologne.

En marge de la réunion, le ministre Étienne Schneider a signé un protocole d’accord avec son homologue estonien portant sur une collaboration bilatérale entre le Luxembourg et l’Estonie dans le domaine de la cyberdéfense. De même, un accord de coopération entre les trois pays du Benelux et la France relatif à la sécurité aérienne en matière de défense aérienne contre les menaces aériennes non militaires (Renegade), ainsi que deux lettres d’intention ouvrant la voie à l’adhésion de la Belgique, de l’Allemagne et de la Norvège au programme MRTT (Multi Role Tanker Transport, ou avions multi rôles de ravitaillement en vol et de transport) ont été signés.

La secrétaire d’État à la Défense, Francine Closener, a participé à la réunion des ministres de la Défense de l’OTAN à Bruxelles le 29 juin, qui a marqué la première étape de la préparation du Sommet de l’OTAN prévu pour 2018. Elle a également assisté à la réunion du groupement multinational du FNC (Framework Nation Concept), présidée par la ministre allemande de la Défense, Ursula von der Leyen, et auquel le Luxembourg participe.

En marge de la réunion, la secrétaire d’État à la Défense a signé un mémorandum d’entente (MoU) permettant à l’Allemagne et à la Norvège de rejoindre le programme européen MRTT.

Les 8 et 9 novembre, la secrétaire d’État Closener a participé à la session d’automne de la réunion ministérielle de la Défense de l’OTAN. À l’ordre du jour des discussions figuraient les travaux relatifs à la modernisation des structures de l’OTAN dans le contexte des nouvelles menaces et de l’importance prise par la dissuasion collective. Les ministres ont également fait le point sur la situation sécuritaire en Afghanistan et sur la mission « Resolute Support ».

Le ministre Asselborn, a participé à deux réunions des ministres des Affaires étrangères de l’OTAN à Bruxelles le 31 mars, ainsi que le 5-6 décembre 2017.

La première réunion a permis aux ministres des Affaires étrangères de préparer les thèmes principaux en vue de la réunion des Chefs d’État et de gouvernement de l’OTAN qui s’est tenue le 25 mai. Dans son intervention, le ministre Asselborn a souligné l’attachement du Luxembourg à la relation transatlantique et indiqué que le gouvernement restait actif dans la mise en œuvre des engagements pris lors des Sommets précédents. En matière d’efforts de défense, le Luxembourg continuerait de faire des investissements capacitaires afin d’apporter des contributions concrètes dans l’intérêt de la défense de l’Alliance. Dans ce contexte, le ministre a également mentionné les Lignes directrices de la défense, et leurs pistes pour augmenter progressivement et diversifier l’effort national de défense jusqu’en 2025 et au-delà. M. Asselborn a cependant rappelé que l’effort de défense ne se résumait pas seulement à des statistiques, mais qu’il devait être vu dans un cadre plus large, incluant des paramètres comme la coopération au développement et la prévention des conflits. En ce qui concerne le rôle de l’OTAN dans la lutte contre le terrorisme, le ministre Asselborn a souligné que l’Alliance jouait déjà un rôle important en matière de lutte contre le terrorisme, mais qu’elle devrait seulement agir là où elle disposait d’une plus-value spécifique, et ce de façon complémentaire aux efforts déjà déployés par les Nations unies et l’UE. Enfin, le ministre a encore lancé un appel pour que le niveau de contributions au profit des Nations unies soit maintenu.

La réunion du 5-6 décembre a permis aux ministres de faire un tour d’horizon sur les sujets qui seront à l’ordre du jour du prochain sommet de l’OTAN, qui aura lieu les 11 et 12 juillet 2018. Concernant la

coopération entre l'UE et l'OTAN, l'ensemble des ministres a salué les progrès accomplis depuis l'adoption de la déclaration de Varsovie en juillet 2016 visant à renforcer cette coopération. Dans ce cadre, la mobilité militaire transfrontalière a été nommée comme prioritaire par la majorité des ministres. La valeur ajoutée de la coopération structurée permanente dans le domaine de la défense européenne (PESCO), ainsi que sa complémentarité avec les activités de l'OTAN, ont également été soulignées. La projection de la stabilité et la lutte contre le terrorisme ont été deux autres sujets clés à l'ordre du jour de cette réunion ministérielle.

Participation à des missions militaires de l'OTAN

Mission Resolute Support en Afghanistan

La participation du Luxembourg en 2017 à la mission « Resolute Support » en Afghanistan s'est inscrite dans la continuité de l'engagement luxembourgeois des années précédentes. Par rotations successives, un officier du service de déminage de l'Armée travaillant sous l'autorité du commandement allemand du TAAC-N (Train Advise Assist Command North) était déployé tout au long de l'année.

KFOR Kosovo

Faisant suite à la décision du gouvernement de mai 2016 de redéployer les contingents luxembourgeois, en date du 14 octobre 2017 les membres du dernier contingent de l'Armée luxembourgeoise participant à la « Kosovo Force » (KFOR) sont rentrés au Luxembourg. Au total, 52 contingents luxembourgeois, avec une participation cumulée de 1.178 militaires luxembourgeois, ont été déployés au Kosovo d'avril 2000 jusqu'en octobre 2017.

Enhanced Forward Presence (eFP)

Dans la continuité de la mise en œuvre du plan d'action « réactivé » de l'OTAN décidée en 2014 par le Sommet du Pays de Galles, le Sommet de Varsovie a décidé *« d'établir une présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence – eFP) en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne, pour démontrer sans équivoque, dans le cadre de la posture globale, la solidarité des pays de l'Alliance, ainsi que leur détermination et leur aptitude à réagir en déclenchant une réponse alliée immédiate face à toute agression. »* Dans chacun de ces quatre pays alliés, un groupement tactique multinational a été déployé. La contribution luxembourgeoise au déploiement eFP en Lituanie au 2^e semestre 2017 était constituée d'un peloton de transport intégré dans une compagnie belge, et le Luxembourg a mis à disposition à partir du printemps 2017 la capacité SATCOM nécessaire pour satisfaire au besoin de liaison stratégique du groupement tactique entre le poste de commandement à Rukla et le centre opérationnel de la Bundeswehr à Potsdam. Le 27 octobre, S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du ministre de la Défense Étienne Schneider, a visité les troupes luxembourgeoises à Pabrade où se tenait un exercice du bataillon multinational de l'OTAN.

Participation à des exercices

En 2017, l'Armée luxembourgeoise a notamment participé à deux exercices OTAN, l'exercice SUMMER SHIELD en Lettonie avec la participation d'une section « station de purification d'eau » composée de 10 militaires ainsi qu'à l'exercice DETONATOR 17 en Lettonie avec deux sous-officiers en déminage.

AWACS

La flotte AWACS (NATO Airborne Early Warning & Control System, ou : Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN) mise en place à partir de 1978 est un programme auquel participent 16 États membres de l'OTAN à part entière, dont le Luxembourg. Elle est l'un des rares moyens militaires appartenant effectivement à l'OTAN et exploité par celle-ci.

Le Luxembourg a poursuivi ses efforts en vue de l'obtention des droits de survol pour les avions AWACS, immatriculés au Luxembourg, ceci afin de garantir l'opérationnalité de cette capacité-clé de surveillance pour l'Alliance.

En 2017, l'Organisation de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAPMO) a poursuivi les préparatifs en vue de la mise en place d'un programme d'extension final d'une flotte de 14 aéronefs jusqu'en 2035 lorsqu'une nouvelle capacité sera appelée à en assurer la relève. Durant l'année écoulée, deux aéronefs ont été retirés du service et la flotte a célébré son 35^e anniversaire à l'occasion d'une cérémonie militaire et d'une porte ouverte à la base aérienne de Geilenkirchen.

NSPA

Comme les années précédentes, des contacts réguliers ont eu lieu tout au long de l'année avec l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA) dont le quartier général se situe à Capellen. En tant que pays-hôte, le Luxembourg veille à entretenir des contacts étroits avec la NSPA et à être attentif aux évolutions et aux défis auxquels elle est confrontée.

La visite de la secrétaire générale déléguée de l'OTAN, Madame Rose Gottemoeller, accompagnée des membres du comité de la politique et des plans de défense (DPPC) en avril 2017, a souligné l'importance que l'OTAN attache à l'Agence et au soutien que celle-ci apporte aux Alliés et aux opérations OTAN.

Lors de l'établissement en 1968 de la NSPA (à l'époque NAMSA) à Capellen, le Luxembourg a mis à disposition un ancien site militaire de l'Armée luxembourgeoise. Cinquante ans plus tard, malgré des modifications ponctuelles ou élargissements infrastructurels, dans sa configuration actuelle, le site rencontre des difficultés à répondre à l'évolution des besoins de la NSPA dus à l'envergure prise par ses activités et l'évolution qu'elle est appelée à connaître à l'avenir dans le cadre de la mission qui lui est confiée par l'OTAN (importante croissance du chiffre d'affaires, multiplié par cinq au cours des dix dernières années et augmentation continue des effectifs). Se pose dès lors la question de la planification à long terme de ses infrastructures. Ainsi, dans le cadre d'une décision du Comité de surveillance de l'Agence, les autorités luxembourgeoises se sont proposées de financer l'essentiel d'une étude menée fin 2017/début 2018 devant permettre d'élaborer des plans pour remettre le site en adéquation avec les besoins de la NSPA à l'horizon 2023.

4.4. OSCE

La liste des crises et des conflits qui secouent actuellement le continent européen est longue. Dans cette situation, où le dialogue et les efforts de détente restent plus importants que jamais, l'OSCE offre une plate-forme de dialogue unique. Le Luxembourg a ainsi soutenu tout au long de l'année 2017 la Présidence-en-exercice autrichienne en vue de maintenir le dialogue, reconstruire la sécurité, et rétablir

la confiance. Au Conseil ministériel de Vienne qui s'est tenu les 7 et 8 décembre, les ministres ont abordé les dossiers les plus urgents, notamment la crise ukrainienne, la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent mais aussi les droits de l'Homme. Dans son intervention, le ministre Asselborn a souligné que le Luxembourg continuerait de s'engager pour une OSCE qui dispose de ressources financières et humaines adéquates pour remplir ses mandats.

En 2017, le Luxembourg a financé le premier « *Junior professional officer* » au sein de l'OSCE, tout en continuant d'appuyer des projets clés de l'OSCE par des contributions financières volontaires. Le Luxembourg a notamment apporté son appui à la mission d'observation spéciale de l'OSCE en Ukraine, au programme d'élimination et de stockage des munitions conventionnelles au Monténégro, au programme de surveillance des droits de l'Homme du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH), et aussi au programme d'assistance du BIDDH à l'intégration des migrants.

4.5. Conseil de l'Europe

Du 18 au 22 septembre, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, a effectué une visite de travail à Luxembourg. Il a rencontré un large éventail d'acteurs étatiques et non-étatiques dans le domaine des droits de l'Homme et de la migration. Une audience lui a été accordée par S.A.R le Grand-Duc. Les ministres Jean Asselborn, Nicolas Schmit, Félix Braz, Corinne Cahen et Claude Meisch ont reçu le Commissaire Muižnieks. A la Chambre des députés, le Commissaire a eu une entrevue avec les membres de la Conférence des Présidents, les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, ainsi qu'avec les membres de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le Commissaire a pu s'entretenir avec des magistrats, des fonctionnaires, des représentants de la société civile et des institutions nationales des droits de l'Homme. Il a également visité plusieurs installations d'accueil, et notamment le Foyer Lily Uden, le Centre de rétention, ainsi que la Structure de retour au Kirchberg. A l'issue de sa visite à Luxembourg, le Commissaire Muižnieks s'est dit satisfait du haut niveau de respect pour les droits humains des réfugiés et migrants au Luxembourg, tout en encourageant le pays à faire des progrès supplémentaires, notamment en ce qui concerne la pratique de détention de familles avec des enfants.

Le GRETA (Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains), a effectué une visite au Luxembourg du 2 au 5 octobre, dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains. Les experts y ont rencontré le ministre de la Justice, ainsi que de nombreux fonctionnaires des différents ministères chargés du suivi du Plan d'action Traite. Des entrevues avec la Commission juridique de la Chambre des députés, ainsi qu'avec les institutions nationales des droits de l'Homme et la Magistrature, ont également eu lieu. Le Luxembourg recevra le rapport final du GRETA en avril 2018.

5. PROMOTION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG – VERS UNE NOUVELLE IMAGE DE MARQUE

Depuis le lancement de la troisième phase de la stratégie *Nation Branding*, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre des différents axes du plan d'action, tels qu'adoptés par le Comité *Inspiring Luxembourg*.

5.1. Fédérer la marque au niveau national

Bien que le projet *Nation Branding* s'inscrive dans un esprit de promotion du pays à l'international, un certain nombre d'actions ont été réalisées au niveau national afin de fédérer les résidents autour des trois valeurs du pays et de les familiariser avec la Signature du Luxembourg. Dans ce contexte, l'on peut citer les actions autour du grand lettrage du « Luxembourg » qui a voyagé à travers le pays pendant la saison touristique.

5.2. Renforcer la présence de la marque au niveau international

En 2017, un accent tout particulier a été mis sur le domaine du sport. En effet, l'événement phare était sans doute le passage du Tour de France par le Luxembourg. Cet événement, fortement médiatisé, a permis de véhiculer une belle image du pays et de le positionner dans les médias internationaux, et ceci à travers toute une série d'actions nationales et locales. Ce projet d'envergure nationale n'était toutefois possible que grâce à un effort considérable de tous les acteurs, étatiques, communaux et autres partenaires impliqués sous la coordination de la cellule image de marque. Ensemble, ils ont parfaitement réussi à transmettre une image authentique, voire cet esprit d'ouverture et de dynamisme qui règne dans le pays.

D'autres événements sportifs de taille ont aussi permis de promouvoir le pays de façon cohérente dans les médias internationaux, comme par exemple le Championnat mondial du cyclo-cross ou encore le Championnat européen de Tennis de Table.

Par ailleurs, ce fil rouge est à constater aussi dans la présence visuelle du Luxembourg à l'étranger lors de grandes foires, expositions et conférences à l'étranger. En effet, nombreux sont les partenaires qui ont adopté la charte graphique de la Signature du Luxembourg dans leur propre communication de sorte que cette présence devient de plus en plus structurée et coordonnée. À noter que les missions de promotion économiques ainsi que les visites d'État ont été accompagnées par des actions de promotion très ciblées, comme par exemple lors de la visite d'État au Japon.

Afin de renforcer et de soutenir davantage la communication du pays à l'international, il a été décidé de lancer un appel à projet pour la production d'un nouveau court-métrage promotionnel.

5.3. Développement de la communauté

Une stratégie digitale a également été développée en 2017, dont la première étape vient d'être mise en place. Depuis l'automne 2017, « Luxembourg - Let's Make It Happen » a aussi une présence sur Facebook,

plateforme idéale pour développer la communauté, informer sur les nouveaux outils de communication et soutenir les différentes actions de promotion du pays. Cette présence vient de compléter la diffusion trimestrielle de la Newsletter *Inspiring Luxembourg*, destiné à un public plutôt avisé.

De nombreux partenariats ont pu être conclus avec des fédérations sportives ainsi que des acteurs du secteur culturel. Ces derniers contribuent de façon active et cohérente à une image positive du Luxembourg à l'étranger à travers leurs compétences, savoir-faire et actions.

2017 a été l'année de lancement du « Cercle des amis du Luxembourg ». Il s'agit ici d'un groupe restreint de personnalités luxembourgeoises issues de domaines d'activités très variés, travaillant surtout à l'étranger et qui veulent contribuer d'une façon ou d'une autre aux efforts de promotion du pays. L'objectif est de les fédérer autour du projet, de les tenir informées et le cas échéant de les impliquer dans des actions bien définies.

5.4. Développement de la marque et du récit

L'univers de la marque du Luxembourg a pu être renforcé au cours de l'année 2017 de sorte qu'une vraie architecture de marque a été mise en place. Des déclinaisons graphiques de la Signature du Luxembourg ont été développées entre autres pour le secteur touristique et économique.

Dans ce contexte, il convient de souligner tout particulièrement la reconnaissance internationale pour le concept de la Signature du Luxembourg : le premier prix dans la catégorie *Best Expression of Place Identity through Design* a été décerné au « Luxembourg – Let's make it happen » lors du *City Nation Place Awards* à Londres en novembre.

Le site Internet www.inspiringluxembourg.lu a régulièrement été mis à jour avec de nouvelles contributions thématiques, des vidéos, des témoignages, du matériel photo, brochures, etc.

Une brochure d'ambiance sur le Luxembourg a été éditée. Elle donne un aperçu fidèle mais concis du pays et de l'ambiance qui y règne à un public international. Histoire, population, économie, projets, culture... toutes les thématiques sont ici effleurées pour construire peu à peu un portrait qui inspire le lecteur jusqu'à la dernière page. Cette brochure a pris le parti de laisser surtout parler les images, tout en livrant quelques messages clés sur ce qui distingue le Luxembourg des autres pays du monde.

À cela s'ajoute le développement en continu d'une gamme de matériel promotionnel, destinée à la mise à disposition des partenaires actifs dans la promotion du pays à l'étranger (réseau diplomatique et consulaire, réseau des consuls honoraires, institutions, fédérations, associations, etc.).

6. LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE

Le programme gouvernemental de décembre 2013 prévoit une action forte et volontariste dans le domaine de la coopération au développement, notamment à travers le maintien du taux d'un pourcent du revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement (APD) pour la période 2014-2018.

Pour l'année 2017, le budget alloué à l'APD est de 364.647.778 euros dont quelque 86% sont gérés par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Le fonds de la coopération au développement, par lequel transitent 57% de l'APD, finance aussi bien les activités de la coopération bilatérale que celles de la coopération multilatérale, les interventions mises en œuvre par les organisations non gouvernementales de développement (ONGD) et le déploiement de volontaires, experts associés, jeunes experts, agents de la coopération, stagiaires et boursiers au service de la coopération au développement. Le rapport entre la coopération bilatérale et la coopération multilatérale au sein de l'APD se situe depuis plusieurs années autour des 70/30 pourcents.

L'APD luxembourgeoise est constituée uniquement de dons et elle est non liée. L'aide publique sert cependant souvent de catalyseur pour mobiliser d'autres fonds, comme ceux du secteur privé par exemple.

Afin de maximiser l'impact de son action, la Coopération luxembourgeoise continue de poursuivre une politique d'intervention ciblée sur un nombre restreint de pays partenaires privilégiés. Cinq d'entre eux se situent en Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Cabo Verde, Mali, Niger et Sénégal), un en Amérique centrale, le Nicaragua, et un en Asie du Sud-est, le Laos. L'aide bilatérale est principalement dirigée vers les pays les moins avancés (PMA). C'est ainsi qu'en 2016, deux anciens pays partenaires privilégiés, qui ont gradué vers la catégorie de pays à revenu intermédiaire, ne bénéficient plus de Programmes indicatifs de Coopération pluriannuels. Il s'agit du Salvador et du Vietnam, où la Coopération luxembourgeoise maintient cependant une présence pour consolider ses interventions et pour favoriser la transition vers d'autres formes de coopération.

La Coopération luxembourgeoise poursuit également une concentration sectorielle dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que du développement rural et local.

En 2017, le Luxembourg a fait l'objet d'un examen par les pairs, réalisé par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Chaque membre du CAD est soumis à un tel examen tous les cinq ans, dans le but de suivre ses efforts, de lui demander de rendre compte de l'exécution des engagements qu'il a pris et de formuler des recommandations d'amélioration. Le ministère des Finances, le ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI), l'agence Lux-Development et le Cercle de coopération des ONGD ont également été associés à cet exercice.

L'OCDE a publié son rapport sur le Luxembourg en date du 19 octobre. Elle a salué le fait que le Luxembourg est, après la Norvège, le bailleur le plus généreux du CAD. Elle a constaté en outre que le Luxembourg s'est attaché à mettre en pratique les principes d'efficacité de l'aide en appliquant, entre autres, les principes de responsabilité mutuelle et d'appropriation dans toutes ses activités. Grâce à une forte concentration géographique et sectorielle, la Coopération luxembourgeoise est en mesure de maximiser son impact, sa visibilité et son influence dans ses pays prioritaires. L'OCDE a également formulé 13 recommandations que le Luxembourg devra mettre en œuvre au cours des prochaines années. Il s'agit surtout de perfectionner la politique d'aide au développement en finalisant certaines stratégies et de conduire des évaluations plus ciblées pour valoriser les expériences acquises.

L'année 2017 était également marquée par la présidence luxembourgeoise du réseau de mesure des performances des organisations multilatérales (MOPAN). Le réseau, qui a été créé en 2002 et dont le Luxembourg est membre depuis 2014, a pour mission d'assurer l'évaluation de l'efficacité des organisations multilatérales financées pour des interventions de développement et d'aide humanitaire.

La présidence luxembourgeoise du réseau a été ponctuée par deux événements principaux, à savoir la publication des rapports d'évaluation du cycle 2015-2016 et le lancement des évaluations de 14 organisations internationales sélectionnées sur base consensuelle entre les membres du réseau pour le nouveau cycle 2017-2018. En outre, le Luxembourg a encadré l'élaboration des termes de référence des deux évaluations méthodologique et stratégique du réseau qui seront finalisées en 2018.

6.1. La coopération bilatérale

Suite à la signature fin novembre 2016 du troisième Programme indicatif de coopération (2017-2021) avec le **Burkina Faso**, les programmes dans les secteurs d'intervention retenus, à savoir l'éducation et la formation professionnelle, la gestion durable des ressources naturelles et les technologies d'information et de communication, ont pour la plupart pu être lancés en 2017. La Commission de Partenariat qui s'est tenue à Ouagadougou le 20 février en présence du ministre Romain Schneider a ainsi permis de réaffirmer et de réajuster les grandes orientations de ces divers programmes. Dans le domaine de la formation professionnelle, le Luxembourg assume le rôle de chef de file dans le cadre de la formulation conjointe de l'appui multi-bailleurs qui sera apporté à ce secteur. Dans le cadre du déplacement au Luxembourg, en septembre 2017, de la ministre burkinabè des Finances, de l'Economie et du Développement, Madame Hadizatou Rosine Coulibaly/Sori, diverses pistes pour des appuis en lien avec des technologies innovantes et le secteur financier ont été évoquées.

Le 19 juin, le ministre Romain Schneider s'est rendu au **Cabo Verde** pour la 17^{ème} Commission de Partenariat, lors de laquelle les ministres Schneider et Tavares ont fait le point sur la mise en œuvre du Programme indicatif de Coopération 2016-2020. En marge de la rencontre, les ministres ont signé une extension du programme « Eau et assainissement ». Les effets des élections législatives, municipales et présidentielles au Cabo Verde se sont encore fait sentir en début d'année, avec la réorganisation de certaines administrations et la redistribution de certains postes clés.

Dans le contexte d'une dégradation de la situation sécuritaire au nord et au centre du **Mali**, le Luxembourg a continué et a renforcé son appui à ce partenaire de longue date, notamment à travers son aide d'urgence et des contributions financières supplémentaires d'environ 6,8 millions d'euros aux programmes du PIC III (2015-2019). Ces engagements supplémentaires visent notamment à renforcer la sécurité alimentaire en accompagnant les organisations paysannes dans leurs investissements hydro-agricoles tant au sud qu'au nord du pays et d'appuyer l'installation et l'opérationnalisation des autorités intérimaires à Kidal et à Gao, qui constituent une étape essentielle dans la mise en œuvre des Accords d'Alger et une source d'espoir importante pour la consolidation de la paix. Le 30 décembre, le Mali a connu le huitième remaniement ministériel depuis l'élection du président Ibrahima Boubacar Keïta en 2013, qui a notamment vu sortir le ministre des Affaires étrangères Abdoulaye Diop, chef du ministère de tutelle politique du PIC III.

Les divers programmes du troisième Programme indicatif de Coopération (PIC) conclu avec le **Niger** pour la période 2016-2020, qui se concentrent sur les secteurs de l'enseignement de base et de la formation professionnelle, du développement durable et de l'eau et de l'assainissement, ont progressivement atteint leur rythme de croisière. Au vu des multiples défis auxquels le Niger continue de faire face, le Luxembourg a décidé d'allouer 17 millions d'euros additionnels à l'enveloppe indicative du PIC III. En outre, les relations avec le Niger ont été marquées par la tenue à Paris, du 13 au 14 décembre 2017, d'une table-ronde des partenaires techniques et financiers du Niger à laquelle le ministre Romain Schneider a

participé et où il a annoncé des appuis financiers additionnels pour un montant de 1,5 millions d'euros afin de soutenir la mise en œuvre du nouveau plan quinquennal de développement économique et social du Niger.

L'année 2017 a marqué le trentième anniversaire des relations de coopération entre le Luxembourg et le **Sénégal**, les premières relations remontant à 1987. Le troisième Programme indicatif de Coopération (2012-2017) ayant officiellement pris fin en décembre 2017, un accord politique a été entériné au sujet d'un nouveau Programme indicatif de Coopération lors de la 13^{ème} Commission de partenariat, qui s'est tenue le 26 octobre à Luxembourg. Ce programme pluriannuel, de quatrième génération, est le fruit d'un processus ouvert, participatif et collaboratif qui a été mené au cours de l'année 2017 par l'Ambassade à Dakar, en partenariat étroit avec les autorités sénégalaises et la société civile, et avec l'appui technique de Lux-Development. Doté d'une enveloppe indicative de 65 millions d'euros, le PIC IV (2018-2022) ciblera deux volets essentiels : la santé et la protection sociale ainsi que la formation professionnelle et technique et l'employabilité des jeunes.

Le ministre Romain Schneider a effectué une visite en Asie les 14-16 novembre, lors de laquelle il a signé une augmentation de 15 millions d'euros du Programme indicatif de Coopération avec le **Laos**, ainsi qu'un nouvel Accord de Coopération avec le **Vietnam** qui permettra de suivre une stratégie de sortie et de diversifier les relations avec ce pays.

En Amérique centrale, lors de la 12^{ème} Commission de Partenariat avec le **Nicaragua** qui s'est tenue le 7 mai à Managua, le ministre Romain Schneider a annoncé un nouvel Programme indicatif de Coopération pour 2018-2020 qui continuera de se concentrer sur les domaines de la santé, de la formation professionnelle et du tourisme. Dans le cadre de cette visite, le ministre Schneider a également signé un nouvel Accord de Coopération avec le **Salvador** qui vise à diversifier les relations entre le Luxembourg et le Salvador.

6.2. La coopération avec les ONG

L'action des ONGD (Organisations non-gouvernementales de développement) reste primordiale dans le domaine de la Coopération luxembourgeoise, et quelque 16% de l'APD luxembourgeoise est dédiée chaque année à ces organisations.

Déjà en 2016, le ministère avait revu en profondeur les instruments de cofinancement destinés aux ONGD dans une optique d'efficacité du développement et de simplification administrative permettant une meilleure prévisibilité budgétaire et donnant une transparence accrue aux ONGD quant aux projets soutenus.

Au cours de l'année 2017, la direction de la Coopération a modifié la loi sur la coopération. Dans le cadre des mesures concernant les ONGD annoncées par le gouvernement dans le paquet d'avenir, des négociations ont été menées entre le ministère et des représentants des ONGD. Ces mesures font partie d'une démarche d'efficacité de l'aide et de concentration du financement étatique envers les PMA, tout en maintenant le niveau de l'APD globale et la part de l'APD allouée aux ONGD. La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et prévoit un taux de cofinancement de 80% pour les projets mis en œuvre dans les PMA et les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise ; un taux de cofinancement de 60% pour les projets mis en œuvre dans les pays qui ne sont pas listés parmi les PMA ou les pays partenaires ainsi qu'un taux de cofinancement de 80% pour des projets dans des pays qui ne sont pas

énumérés parmi les PMA ou les pays partenaires, mais qui ciblent directement les droits de la personne et l'élimination de la violence contre les femmes et les filles. Le pourcentage du plafond maximal pour le remboursement des frais administratifs a été réduit à 14%.

Dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation au développement – un autre volet important mis en œuvre par les ONGD luxembourgeoises – la direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire a cofinancé douze projets annuels et treize accords-cadres en 2017. Le financement du Centre d'informations Tiers Monde (CITIM) a été poursuivi, et deux ONGD se sont vu attribuer un mandat pour la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation conjointe sur les défis de la filière textile.

6.3. L'action humanitaire

En ce qui concerne l'action humanitaire luxembourgeoise, l'année 2017 a été dominée par la réponse aux crises humanitaires, notamment en Syrie, en Irak et en République démocratique du Congo (RDC), la crise des Rohingya ainsi que la famine qui a menacé 20 millions de personnes au Yémen, au Soudan du Sud, au Nigéria et en Somalie. Pour tous ces contextes humanitaires, le gouvernement a mis à disposition des financements substantiels pour réaliser des projets d'urgence d'ONG luxembourgeoises et pour appuyer les opérations humanitaires des agences onusiennes et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

De plus, le Luxembourg a suivi de près les travaux sur le « nexus » et notamment l'élaboration de conclusions du Conseil de l'UE sur le lien « développement – action humanitaire ». Ainsi, le Luxembourg a soutenu une meilleure coordination et une plus grande complémentarité entre les actions des acteurs du développement et ceux de l'action humanitaire.

Le Luxembourg a également participé aux travaux sur la nouvelle Stratégie européenne en matière de « résilience », soulignant l'importance de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la prise en compte du volet « prévention des conflits et crises ».

Emergency.lu

En 2017, emergency.lu a été déployé lors de deux catastrophes naturelles (cyclone Enawo à Madagascar et ouragans Irma et Maria dans la région des Caraïbes). Trois systèmes de télécommunication par satellite « emergency.lu » ont été installés pour fournir des services à la communauté humanitaire faisant face à des crises complexes.

Pour ce qui est des déploiements en réponse à des crises prolongées, au cours de l'année 2017, emergency.lu était par ailleurs présent au Soudan du Sud, en RDC, au Niger et au Nigéria en support du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'UNICEF.

22 téraoctets (22.000.000 MB) de données ont été transférés par les liens satellitaires « emergency.lu » en 2017.

6.4. La coopération multilatérale

La coopération multilatérale continue d'être mise en œuvre à travers des accords de partenariat stratégique avec certaines agences des Nations unies. Ainsi, le Luxembourg a participé au Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui s'est tenu du 10 au 19 juillet à New York. A cette occasion, il a présenté sa revue volontaire nationale sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et a réitéré son engagement à ne laisser personne pour compte. En marge de cet événement, le ministre Romain Schneider a rencontré Madame Amina Mohammed, Vice-secrétaire générale de l'ONU, Monsieur Achim Steiner du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et Monsieur Gilbert Hounbo du Fonds international de développement agricole (FIDA) afin de présenter les axes stratégiques de la Coopération luxembourgeoise.

Afin de compenser le déficit de financement des programmes de santé reproductive et de planification familiale causé par l'administration américaine, le Luxembourg a augmenté son soutien au Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) en 2017. La santé des femmes figurant parmi les priorités des interventions de la Coopération luxembourgeoise et de sa stratégie santé, le Luxembourg a été un des premiers pays à soutenir le FNUAP dans le contexte de l'initiative « *She Decides* » à hauteur de 2.000.000 euros pour l'année 2017.

Le 16 novembre, en présence de représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Premier ministre Xavier Bettel a reçu le Prix du Rotary pour la lutte contre la poliomyélite pour laquelle le Luxembourg s'engage depuis 1988, date à laquelle le Luxembourg est devenu partenaire de l'initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.

Fin 2017, le Luxembourg a renforcé son partenariat avec le Bureau international du travail (BIT) en soutenant de nouveaux projets innovants, notamment l'extension à échelle régionale d'un projet de mise en œuvre de protection sociale dans le Sud-est de l'Asie, initialement lancé au Laos, ainsi que la nouvelle initiative mondiale pour un emploi décent pour les jeunes.

Finalement, une entrevue entre le ministre Schneider et Madame Albright, CEO du *Global Partnership for Education* (GPE), une initiative issue de la Banque mondiale, s'est tenue le 8 décembre. Cette entrevue a été axée sur la collaboration entre le Luxembourg et le Partenariat, les travaux du GPE et son plan stratégique 2016-2020.

6.5. Microfinance et secteur privé

La finance inclusive continue d'être une priorité de la Coopération luxembourgeoise. L'année 2017 était marquée par la cérémonie du Prix européen de la microfinance, un rendez-vous régulier et de haut niveau à Luxembourg, qui s'est tenu le 30 novembre à la Banque européenne d'investissement (BEI) en présence de L.L.A.A.R.R la Grande-Duchesse et le Grand-Duc héritier. Ce prix, qui est doté de 100.000 euros et dont le thème était « La microfinance au service du logement », a été remporté par une institution de microfinance mexicaine, la Cooperativa de Ahorro y Préstamo Tosepantomín. Un autre événement phare était la Semaine Africaine de la Microfinance, qui s'est tenue du 9 au 13 octobre à Addis-Abeba et qui a vu la participation du ministre Romain Schneider.

La direction de la Coopération a également renforcé son appui aux divers acteurs actifs dans le domaine de la finance inclusive et a signé entre autres une nouvelle convention avec la *European Microfinance*

Platform (e-MFP) et le *Microinsurance Network*. Un nouveau projet, intitulé « RIFF-SEA », a été conclu avec la *Social Performance Task Force (SPTF)* pour une durée de quatre ans. Ce projet vise à établir une facilité d'assistance technique pour une finance inclusive responsable en Asie du Sud-est.

En outre, la Coopération luxembourgeoise a continué de promouvoir un rôle plus important pour le secteur privé dans l'atteinte des Objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la *Business Partnership Facility* est un outil permettant de promouvoir le transfert de technologie et d'expertise, ainsi que la création d'emplois dans les pays en développement. La facilité cible spécifiquement les secteurs des TIC, de la *Fintech*, des énergies renouvelables et de la *Biohealth*. En 2017, quatre projets durables d'entreprises privées ont été sélectionnés pour bénéficier d'un cofinancement sous forme de don qui peut atteindre jusqu'à 50% du budget total du projet et ne doit pas dépasser le seuil de 200.000 euros.

6.6. Comité interministériel pour la coopération au développement

La loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire prévoit les compétences du Comité interministériel pour la coopération au développement concernant la cohérence des politiques pour le développement (art. 50) et demande au gouvernement de présenter à la Chambre des députés un rapport annuel sur les travaux du comité, y compris sur la question de la cohérence des politiques pour le développement (art. 6). Le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixe la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement.

Le rapport annuel du Comité interministériel rappelle le mandat et la composition du comité. Il adresse ses activités tout en décrivant les grands thèmes qui ont été abordés, surtout en relation avec la cohérence des politiques. Le comité donne son avis sur les demandes d'agrément et la prolongation des statuts concernant le personnel actif du développement.

Le comité, qui est présidé par le directeur de la coopération au développement et de l'action humanitaire, s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2017. Les représentants du Cercle des ONGD ont été invités à ces réunions pour toutes les discussions concernant la cohérence des politiques.

6.7. Les Assises de la Coopération

L'édition 2017 des Assises de la Coopération luxembourgeoise s'est tenue les 13 et 14 septembre 2017 au European Convention Center (Kirchberg). Elle était consacrée à l'Objectif de développement durable (ODD) 17 et au concept de partenariats multi-acteurs inclusifs pour une coopération efficace au service du développement. Les Assises ont réuni des représentants des pays partenaires, des membres du parlement, de différents ministères luxembourgeois, de l'agence Lux-Development, de nombreuses ONGD du Luxembourg et du Sud, des institutions internationales, du secteur privé et du monde de la recherche. Environ 190 personnes ont participé aux Assises 2017.

Les invités de marque du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire étaient Monsieur Pierre Gramegna, ministre des Finances, Madame Hadizatou Rosine Sori/Coulibaly, ministre de l'Économie, des Finances et du Développement du Burkina Faso, Monsieur Dan Dano Mahamadou Laoualy, gouverneur de la région de Diffa/Niger, et Madame Charlotte Petri Gornitzka, présidente du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Les discussions se sont articulées autour de trois questions d'intérêt qui ont fait l'objet de trois tables rondes, à savoir (1) les partenariats multi-acteurs efficaces, (2) les cibles de l'ODD 17, c'est-à-dire les finances, la technologie, le renforcement des capacités, le commerce et les questions structurelles, y inclus la cohérence des politiques, et (3) le nexus entre l'aide humanitaire et la coopération au développement, avec un accent particulier sur la région du Sahel, dans laquelle se situent la plupart des partenaires de la coopération luxembourgeoise. Comme d'habitude, une partie des Assises était organisée par le Cercle de Coopération des ONGD qui a animé la deuxième table ronde sur les cibles de l'ODD 17.

6.8. Appui aux programmes

L'appui aux programmes concerne le déploiement de ressources humaines au service de la coopération. En 2017, quelque 2,4 millions d'euros ont été investis dans différents programmes comprenant des agents de la coopération, des coopérants, des « Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations unies, des « Jeunes Professionnels en Délégation » (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure, des « Volontaires des Nations Unies » (VNU), des Assistants Techniques Juniors (ATJ) auprès de Lux-Development et des jeunes volontaires dans le cadre du service volontaire de coopération (SVC) avec le service national de la jeunesse et les ONG.

6.9. Réunions et déplacements du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire en 2017

<u>Janvier</u>	
18/01	Signature accords-cadres avec les ONGD
26/01	Signature accords de partenariat stratégique avec le CICR et le HCR à Genève
<u>Février</u>	
08/02	Signature accord de partenariat avec le PAM
13-14/02	Conseil des gouverneurs du FIDA à Rome
16/02	Entrevue avec le ministre des Affaires étrangères du Népal
<u>Mars</u>	
02/03	Conférence internationale « She decides » à Bruxelles
14/03	Réunion des Envoyés spéciaux pour le Sahel
16/03	Conseil informel Développement à Bruxelles
23/03	Entrevue dans le cadre de l'examen par les pairs du CAD de l'OCDE
31/03	Entrevue avec MSF et le Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire (CERAH) de Genève
<u>Avril</u>	
04/04	Entrevue avec Madame Maria Teresa Fernandez de la Vega, présidente de la Fondation Femmes pour l'Afrique
06/04	Journée Coopération de la Conférence diplomatique
28/04	Visite de Monsieur Luis Filipe Tavares, ministre des Affaires étrangères du Cabo Verde

Mai

02/05	Conférence de presse Lëtzt'Step to Fairtrade
02/05	Visite de la Maison de la Microfinance
02/05	Inauguration des nouveaux locaux du Cercle de Coopération des ONGD
08-10/05	Commission de Partenariat au Nicaragua
12/05	50 ^e anniversaire Aide à l'Enfance de l'Inde
16/05	Réunion conjointe de la Commission des Affaires étrangères et de la Commission de l'Environnement sur l'Agenda 2030
16/05	Remise d'un chèque à la Fondation Elvire Engel et à Soleil dans la Main
19/05	CAE Développement à Bruxelles
29/05	Conférence de presse conjointe avec le MDDI sur l'Agenda 2030

Juin

07/06	Journées européennes de développement à Bruxelles
12/06	Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
18-20/06	Commission de Partenariat au Cabo Verde
26/06	Présentation du Rapport annuel 2016 à la Commission des Affaires étrangères
27/06	Ouverture de la réunion annuelle du Microinsurance Network

Juillet

05/07	40 ^e Midi de la Microfinance en présence de S.A.R. la Grande-Duchesse
11/07	Family Planning Summit à Londres
5/07	Forum politique de haut niveau sur le développement durable à New York

Septembre

11/09	Conseil informel Développement à Tallinn
13-14/09	Assises de la Coopération luxembourgeoise
19/09	Dîner avec la Croix-Rouge burkinabé et luxembourgeoise

Octobre

02/10	Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
09-10/10	Semaine africaine de la microfinance à Addis-Abeba
26/10	Commission de Partenariat avec le Sénégal

Novembre

06/11	Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
07/11	35 ^e anniversaire du CITIM
09/11	25 ^e anniversaire Fairtrade
13-16/11	Visite au Laos et au Vietnam
30/11	Prix européen de la microfinance

Décembre

05/12	Déclaration sur la politique de coopération au développement et de l'action humanitaire
08/12	Entrevue avec le ministre de la Coopération internationale du Soudan

08/12	Entrevue avec le ministre des Finances du Kosovo
08/12	Entrevue avec Madame Alice Albright, CEO du <i>Global Partnership for Education</i>
11/12	CAE Développement à Bruxelles
13/12	Conférence sur le Niger à Paris

7. DÉFENSE

L'année 2017 a été marquée par l'adoption le 30 juin par le gouvernement en conseil des « Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà ».

2017 a également vu la célébration d'un double anniversaire – les 50 ans du service volontaire et le 175^e anniversaire de la Musique militaire de l'Armée luxembourgeoise.

7.1. Adaptation de la Défense luxembourgeoise à un environnement de sécurité en mutation

Adoption des Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà

Le 30 juin, le gouvernement en conseil a adopté les « Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà »¹. Il s'agit d'un document d'orientation qui décrit les intérêts et objectifs du Luxembourg en matière de défense et les grandes lignes des futures orientations de la défense pour les années à venir. Elles affirment notamment la volonté du Luxembourg de maintenir une croissance annuelle modérée mais continue du budget national de la défense au-delà de 2020.

C'est pour la première fois que le Luxembourg s'est doté d'un document stratégique pour la Défense luxembourgeoise.

Les Lignes directrices décrivent de manière concrète comment l'effort de défense sera mis en œuvre à l'horizon 2025 et contribueront à l'utilité, la crédibilité et la visibilité de l'effort de défense national dans le cadre des relations internationales du Luxembourg. Elles fournissent en outre un cadre structurant à la poursuite de la croissance de l'effort de défense qui conduira la Défense luxembourgeoise à mettre en place une structure élargie, plus durable, allant au-delà de son Armée de terre traditionnelle actuelle. Ainsi, l'Armée luxembourgeoise se dotera progressivement de nouvelles fonctionnalités interarmées en étendant son champ à de nouveaux domaines comme l'aéronautique, l'espace ou le médical. Cette évolution de l'Armée luxembourgeoise va de pair avec les six lignes de développement et de diversification capacitaire définies dans les Lignes directrices :

- Dans le domaine « Terre », la mission de reconnaissance de l'Armée luxembourgeoise sera consolidée pour évoluer progressivement vers une reconnaissance basée sur des technologies de pointe ;
- La composante « Air » sera développée de façon conséquente, au-delà des capacités déjà en cours de mise en place (A400M, MRTT), avec l'acquisition de nouvelles plateformes dans le

¹ <http://www.gouvernement.lu/7129335/Presentation- pdf .pdf>

transport logistique aérien, l'évacuation médicale et l'observation aérienne et disposera avec le futur « Pôle gouvernemental » d'un point d'ancrage à l'aéroport du Findel ;

- L'engagement de la Défense luxembourgeoise dans le domaine « Espace » se poursuivra au-delà du développement de capacités de communications satellitaires gouvernementales (GOVSATCOM), en vue de possibles nouveaux engagements dans l'observation spatiale, le traitement des données et l'interprétation d'imagerie ;
- Dans le domaine « Cyber », la Défense luxembourgeoise continuera en collaboration avec les autres autorités nationales compétentes dans le cadre des stratégies nationales et internationales en matière de cybersécurité, le développement des capacités en matière de recueil d'informations, de communications, de stockage et de traitement de données, y compris en matière de cyberdéfense ;
- Dans le domaine « Médical », un concept de médecine militaire déployable, basé sur trois piliers : chirurgie traumatique, maladies infectieuses et création d'un Centre médical de crise de la Défense, est en cours de définition.
- Dans le domaine de la « Recherche », une stratégie nationale pour le développement d'une base industrielle et technologique de défense, de recherche et d'innovation sera élaborée avec l'objectif d'affecter 2% de notre effort de défense à des projets et des programmes de recherche et développement.

Ces lignes de développement et de diversification capacitaire visent à fournir des contributions utiles à haute visibilité et à haute valeur ajoutée pour la défense collective ou commune et les missions de gestion de crise de l'UE et de l'OTAN. Elles s'inscrivent également dans la poursuite des efforts de réduction des lacunes capacitaires, tout comme dans la mise en œuvre du niveau d'ambition affiché par l'UE en matière de sécurité et de défense, de sorte à renforcer l'autonomie stratégique de l'Europe. Elles veilleront en même temps à générer des retombées pour l'ensemble de la société luxembourgeoise en créant de nouveaux débouchés économiques et professionnels ou en mettant en place des infrastructures répondant également à des besoins sociaux et économiques au plan national.

Les Lignes directrices prévoient également la définition et l'élaboration d'une stratégie de communication pour la Défense et l'Armée dans le cadre d'une future stratégie de recrutement.

Les Lignes directrices seront mises en œuvre à travers un document de planification plus détaillé, un « Plan directeur de la défense » qui sera régulièrement mis à jour et qui permettra de suivre l'allocation des ressources, l'avancement de la mise en œuvre des objectifs, les résultats effectivement atteints et l'évolution réelle des ressources. Le Plan directeur sera finalisé au printemps 2018.

Adaptation des structures de la Défense

Nouvelle organisation interne de la Défense

La direction de la Défense et l'Armée a poursuivi en 2017 la mise en place de la nouvelle organisation interne de la Défense luxembourgeoise, suite à l'adoption d'un nouvel organigramme de la direction de en 2016. Les éléments principaux de ces travaux, effectués avec l'assistance d'une consultance externe, ont été : la description des tâches, notamment pour les nouveaux postes ; les processus, procédures, méthodes et outils de travail entre et à l'intérieur des différentes entités de la Défense ; une stratégie de recrutement pour pouvoir s'assurer que le nouvel organigramme fonctionne de façon efficiente. Enfin, un diagnostic a été fait sur les besoins approfondis en matière de procédures, de numérisation et d'outils informatiques en vue d'une modernisation complète du fonctionnement de l'Armée et de la direction de la Défense.

Travaux législatifs en cours

Les consultations en vue d'une nouvelle loi-cadre sur l'organisation de l'Armée et d'une nouvelle loi sur les opérations de maintien de la paix ont été poursuivies en 2017. En outre, différents règlements grand-ducaux concernant les statuts du personnel de l'Armée (officiers, caporaux, soldats-volontaires, régime de travail de la Musique militaire et fonctionnaires civils de l'Armée) ont été introduits dans la procédure réglementaire ou publiés au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Quadripartite

Les réunions quadripartites réunissent sous la présidence du directeur de la Défense les représentants de la direction de la Défense, de l'Etat-major et de l'Association professionnelle des officiers luxembourgeois (APOL) et du Syndicat professionnel de l'Armée luxembourgeoise (SPAL).

L'objet de la « quadripartite » est d'accompagner les mesures légales, réglementaires ou autres découlant du besoin de l'Armée luxembourgeoise de s'adapter notamment en matière statutaire ou au niveau du recrutement afin de rester en phase avec les développements de la société luxembourgeoise et d'aboutir à des positions consensuelles à soumettre à la décision du ministre de la Défense.

La « quadripartite » s'est réunie six fois en 2017.

Développement capacitaire

En adéquation avec les Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà, la direction de la Défense a poursuivi le développement des compétences et capacités dans les domaines terrestre, aérien, espace et médical. Afin de réaliser les différents projets et initiatives capacitaires, la Défense s'est assurée, le cas échéant, les services de consultants de haut niveau provenant de forces armées alliées.

Dans le **domaine terrestre**, le ministre de la Défense Étienne Schneider et son homologue belge ont, entre autres, convenu de collaborer en vue de l'acquisition de matériel CRTS (« Collective Range Target Systems ») qui servira à équiper les camps d'entraînement en Belgique, utilisés également par l'Armée luxembourgeoise, avec des cibles pop-up stationnaires et mobiles et avec des systèmes d'enregistrement de tir et de contrôle.

Dans le **domaine aérien**, le développement d'un concept aérien militaire national et du futur pôle gouvernemental au Findel a été initié. A cette fin, de premiers échanges ont eu lieu avec le ministère du Développement durable et des Infrastructures ainsi qu'avec les acteurs clés implantés à l'aéroport national. Dans le cadre de ces travaux, la Défense a également commencé à constituer une expertise en matière légale et réglementaire.

Dans le cadre de la **surveillance et de la reconnaissance aérienne** plusieurs projets et programmes (drones de surveillance, ...), ont été initiés en coopération d'abord avec les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne. L'industrie nationale et internationale a été impliquée dans ces travaux envisageant l'accès à des premières capacités spécialisées dès 2019.

Depuis le 24 octobre 2017, le Luxembourg met des **capacités d'évacuations aéromédicales**, contractées auprès de Luxembourg Air Rescue (LAR), à disposition de l'**EATC** (European Air Transport Command) auquel le Luxembourg a adhéré en 2012. Une première évacuation aéromédicale au profit d'un pays membre de l'EATC a eu lieu du 18 au 22 novembre 2017. Jusqu'à fin janvier 2018, quatre évacuations aéromédicales supplémentaires sont venues s'y ajouter.

Dans le cadre du **programme A400M** belgo-luxembourgeois, les travaux préparatoires se sont poursuivis à rythme constant. Les pilotes ont poursuivi leur formation avec succès, un premier candidat soutier a été recruté et un officier a été détaché auprès de l'Etat-major général belge pour assurer le suivi journalier du programme. Lors de la réunion Gäichel de novembre, le ministre de la Défense Étienne Schneider a signé une déclaration d'intention avec son homologue belge au sujet de l'acquisition et de l'exploitation conjointe d'un « Full Flight Simulator » de type A400M dans le but d'une optimisation de l'entraînement des pilotes.

Depuis la signature d'un premier mémorandum d'entente (MoU) entre les Pays-Bas et le Luxembourg en 2016, le programme « **Multi Role Tanker Transport** » (**MRTT**) a vu, le 29 juin 2017, l'adhésion de l'Allemagne et de la Norvège. En parallèle les négociations avec la Belgique en vue de son adhésion au programme dès 2018 se sont poursuivies avec succès. La commande d'un huitième aéronef a été préparée ainsi et trois options d'achat supplémentaires ont été prévues en vue d'éventuelles adhésions ultérieures. La France, l'Espagne et la République tchèque participent depuis septembre comme observateurs au programme.

D'autres projets ont été étudiés dont l'acquisition et la mise en œuvre de plusieurs types d'**hélicoptères de transport et de surveillance** dès 2020. Dans ce contexte ont été étudiées des coopérations, d'une part avec le ministère de la Sécurité intérieure, la Police grand-ducale et des acteurs aériens nationaux, et d'autre part, au niveau des partenaires du Benelux, voire au-delà.

Dans le **domaine espace**, le Luxembourg, poursuit sa participation au programme « **Allied Ground Surveillance** » (**AGS**) de l'**OTAN**. Dans ce cadre, les travaux d'infrastructures à Sigonella en Sicile et auprès de la NSPA à Capellen se sont poursuivis.

La direction de la Défense a également pu mettre en place de nouveaux **services de communication satellitaire** au profit de la NSPA, notamment en Afghanistan. Ces services sont gérés par LuxGovSat, joint-venture entre l'Etat luxembourgeois et l'entreprise SES.

En prévision du lancement du GovSat1, la Défense a continué de collaborer étroitement avec LuxGovSat en vue de faciliter le développement de la société.

Le Luxembourg a également soutenu les efforts de l'Agence européenne de défense envisageant la mutualisation et le partage de capacités de communication satellitaire nationales ainsi que dans les programmes respectifs de l'**OTAN**. En outre, la Défense a poursuivi différents efforts dans le cadre de l'évolution du programme WGS (Wideband Global SatCom) auquel le Luxembourg a adhéré en 2012.

A la réunion Gäichel de novembre, le Luxembourg et la Belgique ont signé une déclaration d'intention au sujet de l'acquisition par le Luxembourg d'un système spatial d'observation de la terre, dénommé « **National Advanced Optical System** » (**NAOS**), et de l'exploitation commune dudit système.

Dans le **domaine médical** les travaux sur le projet de médecine militaire et de catastrophe ont progressé et les résultats d'une étude du concept global du projet a été validé par le gouvernement en conseil en date du 30 juin. Suite à cette validation, une nouvelle phase d'étude entraînant une analyse poussée des différents aspects (personnel, infrastructure, etc.) a été initiée.

7.2. Participation à des missions et opérations

UE

Prière de se reporter aux développements y afférents contenus dans le Rapport 2017 sur la politique européenne du gouvernement.

OTAN

Prière de se reporter au chapitre 4.3. du présent rapport.

7.3. Contributions financières

Dans le courant de l'année 2017, le Luxembourg a fait une série de contributions financières à plusieurs projets et activités, en ligne avec les priorités et besoins de l'Union européenne, de l'ONU et de l'OTAN. Dans le cadre de l'opération EUTM Mali notamment, le Luxembourg a fait une contribution de 500.000€ pour financer entre autres l'équipement d'un futur hôpital « rôle 1 » et l'amélioration du service médical et psychiatrique des forces armées maliennes.

Outre sa contribution annuelle de 300.000€ au Fonds fiduciaire pour l'Afrique du Nord géré par le Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), le Luxembourg a aussi contribué 500.000€ à la Force conjointe G5 Sahel.

7.4. Visites et déplacements du vice-Premier ministre et ministre de la Défense M. Étienne Schneider, et de la secrétaire d'État à la Défense, Mme Francine Closener

Étienne Schneider

Étranger

15-16.02	Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, Bruxelles
09.03	Visite auprès d'Airbus, Paris
20.06	Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget, Paris
26-27.10	Visite de S.A.R. le Grand-Duc auprès du contingent luxembourgeois du bataillon multinational de l'OTAN (eFP), Lituanie

Luxembourg

12.01	Promesse solennelle, Haerebiërg
03.05	Visite de S.A.R. le Grand-Duc au Centre militaire, Haerebiërg
23.06	Prise d'armes - Fête Nationale

09.07	Porte ouverte au Centre militaire, Haerebiërg
29.09	Remise de fonction de Chef d'État-major de l'Armée luxembourgeoise, Diekirch
14.10	Retour du contingent KFOR 52 de l'Armée luxembourgeoise (dernier contingent)
<u>Francine Closener</u>	
<u>Étranger</u>	
29.06	Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, Bruxelles
08-09.11	Réunion ministérielle de la Défense de l'OTAN, Bruxelles
<u>Luxembourg</u>	
26.01	Présentation des cours préparatoires à l'Armée luxembourgeoise « COPRAL » au Lycée Technique d'Ettelbruck
28.04	Promesse solennelle, Steinfert
10.06	Marche internationale de Diekirch, Diekirch
23.06	Prise d'armes - Fête Nationale
09.07	Porte ouverte au Centre militaire, Haerebiërg
15.09	Promesse solennelle, Walferdange
29.09	Remise de fonction de Chef d'État-major de l'Armée luxembourgeoise, Diekirch
07.10	Retour du 1 ^{er} contingent eFP 01 de l'Armée luxembourgeoise
08.11	Fête St. Martin, Haerebiërg
12.12	Réception à Colmar-Berg pour les participants à des Opérations de maintien de la paix
14.12	Veillée de Noël

8. IMMIGRATION ET ASILE AU Luxembourg

8.1. Asile

Evolution des chiffres clé en matière d'asile

Comme les deux années précédentes, un nombre important de personnes a demandé une protection internationale au Luxembourg. Le service Réfugiés de la direction de l'immigration a ainsi enregistré 2.322 demandes, par rapport à 2.035 en 2016 et 2.447 en 2015. En ce qui concerne les pays d'origine, la Syrie reste le premier pays avec 368 demandeurs (15,8%). Au deuxième rang figure l'Erythrée avec 224 demandeurs (9,6%), suivi du Maroc avec 205 demandeurs (8,8%), la Serbie (190 ; 8,2%) et l'Algérie (169 ; 7,3%). Un seul pays des Balkans occidentaux se trouve ainsi dans les cinq premiers pays ; en 2016, à côté de la Serbie, l'Albanie et le Kosovo y figuraient encore. Ces variations par rapport aux années précédentes sont notamment dues à une augmentation des cas Dublin et aux efforts de relocalisations.

A noter que le nombre des demandes et des décisions inclut les personnes arrivées au Luxembourg dans le cadre du programme européen de relocalisation depuis l'Italie et la Grèce. Les personnes accueillies dans le cadre d'une mission de réinstallation depuis un pays tiers ne sont toutefois pas incluses dans ces chiffres, alors qu'elles bénéficient du statut de réfugié dès leur arrivée au Luxembourg.

La direction de l'immigration a pris 3.186 décisions en matière de protection internationale en 2017. Ce chiffre représente une augmentation de 867 décisions prises par rapport à l'année 2016 où 2.319 décisions ont été prises. L'année écoulée a été marquée par une forte augmentation des cas Dublin. Ainsi, 1225 décisions d'incompétence ont été prises, ce qui constitue une augmentation de 98,5% par rapport à l'année passée.

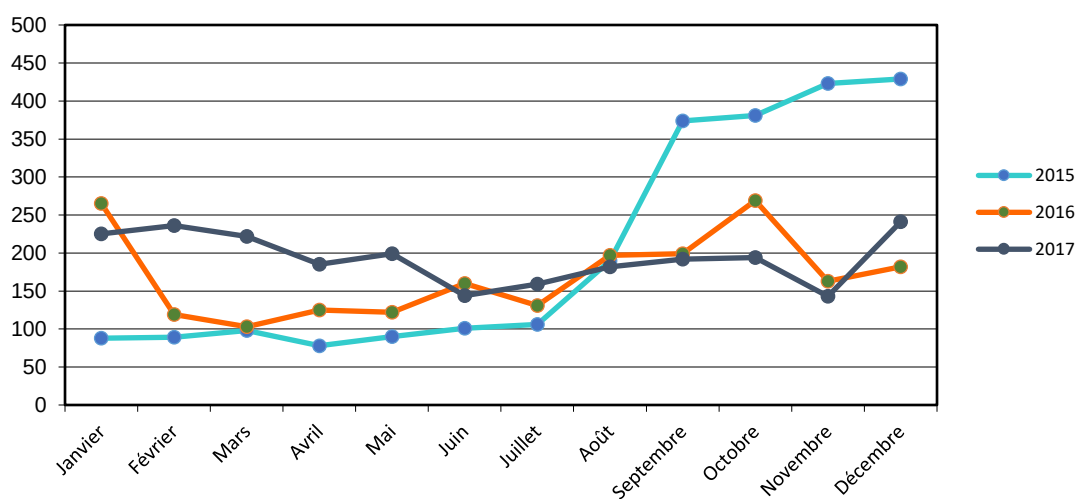
1.152 personnes se sont vues accorder le statut de réfugié (par rapport à 764 en 2016 et 200 en 2015) et 54 personnes se sont vues octroyer le statut conféré par la protection subsidiaire (par rapport à 26 personnes en 2016 et 28 personnes en 2015). La forte augmentation de l'octroi d'une protection internationale est liée au profil des demandeurs ayant changé depuis l'afflux de 2015 ; les Syriens étant surtout concernés avec 463 personnes bénéficiaires du statut de réfugié sur les 1.152 bénéficiaires au total. Le deuxième pays de reconnaissance est l'Iraq avec 340 personnes et le troisième l'Afghanistan avec 166 personnes.

Par ailleurs, un total de 526 décisions de refus a été pris, dont 205 refus dans le cadre d'une procédure normale et 321 refus dans le cadre d'une procédure accélérée. Le 9 février 2017, une procédure ultra-accelérée a été mise en place pour les ressortissants des pays d'origine sûrs, dont ceux des Balkans occidentaux. Parmi les 321 refus dans le cadre d'une procédure accélérée, 169 refus ont été pris dans le cadre de la procédure ultra-accelérée. Cette procédure a notamment comme vocation de soulager les structures d'accueil, mais aussi pour éviter de créer de faux espoirs quant à un séjour de longue durée parmi les demandeurs de protection internationale.

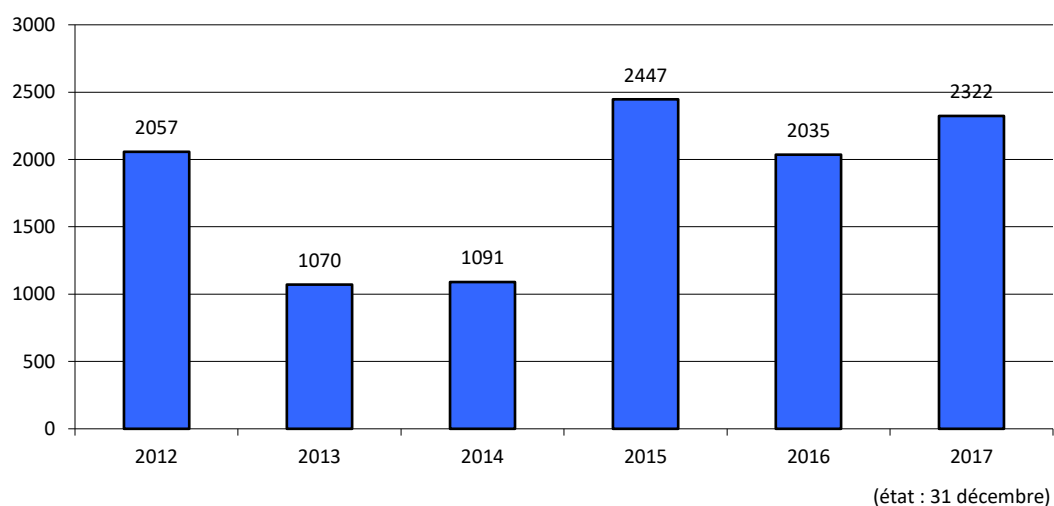
Dans le cadre de cette procédure, suite à l'introduction de sa demande le demandeur est invité à un entretien après 4 jours. A l'issue de cet entretien, il est décidé si le demandeur tombe sous l'application de la procédure normale, ou non. Dans le cas où la procédure accélérée s'applique, il se verra notifier sa décision après un délai de 6 jours. Un recours en réformation dans un délai de 15 jours reste encore possible.

Demandeurs de protection internationale mensuels par an

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	224	80	94	88	265	225
Février	132	71	88	89	119	236
Mars	207	74	70	98	103	222
Avril	195	91	49	78	125	185
Mai	264	78	88	90	122	199
Juin	181	89	63	101	160	144
Juillet	236	106	84	106	131	159
Août	137	76	96	190	197	182
Septembre	125	119	134	374	199	192
Octobre	167	126	128	381	269	194
Novembre	120	100	114	423	163	143
Décembre	69	60	83	429	182	241
Total	2057	1070	1091	2447	2035	2322

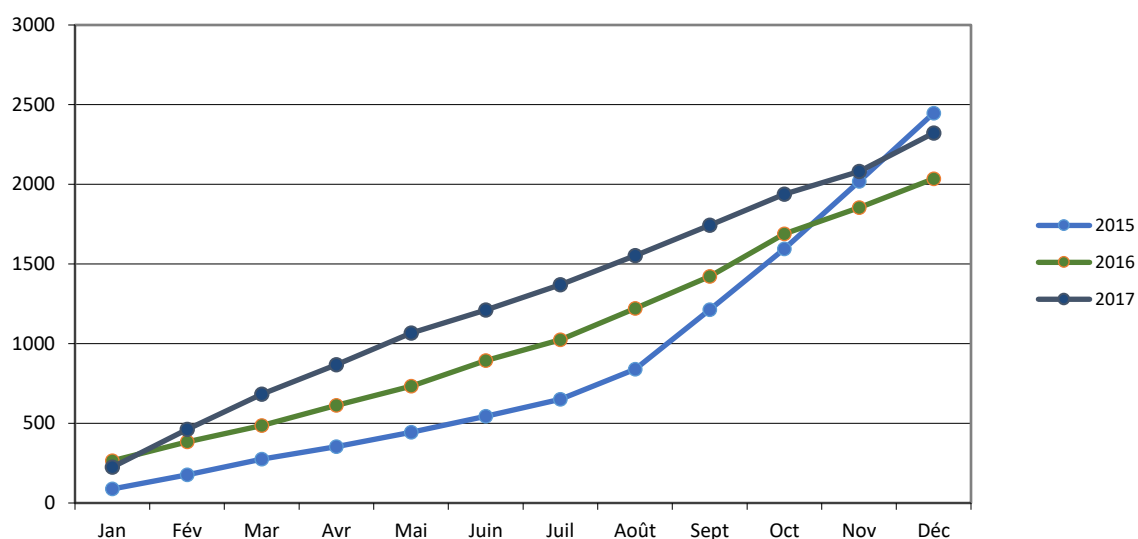


Demandeurs de protection internationale par an



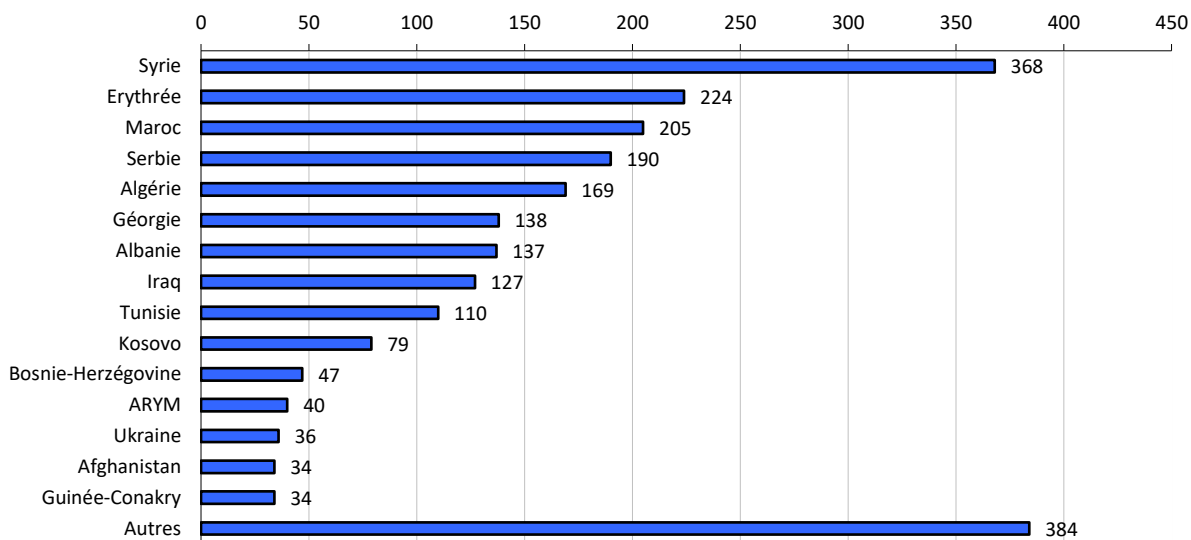
Cumul des demandeurs de protection internationale mensuels par an

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2015	88	177	275	353	443	544	650	840	1214	1595	2018	2447
2016	265	384	487	612	734	894	1025	1222	1421	1690	1853	2035
2017	225	461	683	868	1067	1211	1370	1552	1744	1938	2081	2322



Pays de nationalité des personnes ayant demandé une protection internationale en 2017

	Pays de nationalité	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes de 2017
1	Syrie	368	15,8 %
2	Erythrée	224	9,6 %
3	Maroc	205	8,8 %
4	Serbie	190	8,2 %
5	Algérie	169	7,3 %
6	Géorgie	138	5,9 %
7	Albanie	137	5,9 %
8	Iraq	127	5,5 %
9	Tunisie	110	4,7 %
10	Kosovo	79	3,4 %
11	Bosnie-Herzégovine	47	2 %
12	ARYM	40	1,7 %
13	Ukraine	36	1,6 %
14	Afghanistan	34	1,5 %
15	Guinée-Conakry	34	1,5 %
	Autres	384	16,5 %
	Total	2322	100 %



Traitement des demandes

Ventilation mensuelle des décisions prises

Type de décision	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Pourcentage par rapport au total
Reconnaissance du statut de réfugié	58	56	74	82	74	130	144	118	85	121	112	98	1152	36,2%
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	3	4	2				3	3	14	11	9	5	54	1,7%
Refus de la protection internationale - procédure normale	24	20	51	24	28	15	16	15	8	3		1	205	6,4%
Refus de la protection internationale - procédure accélérée	13	25	38	49	43	20	21	14	16	11	24	47	321	10,1%
Retraits implicites	10	21	28	17	17	5	9	10	11	8	3	7	146	4,6%
Décision de transfert / Incompétence	174	186	167	91	161	84	65	72	46	79	59	41	1225	38,4%
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne			1	3									4	0,1%
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr	2		3	3	1	4	3	5	1				22	0,7%
Irrecevabilité - demande subséquente		1	11	13	12	1	1	3	4	10	1		57	1,8%

Exclusion													0	
Révocation du statut													0	
Décisions prises	284	313	375	282	336	259	262	240	185	243	208	199	3186	100%
Renonciations	22	12	27	22	4	5	10	6	9	9	4	8	138	

Note importante : Ne sont plus comprises les décisions de refus du statut de réfugié pour des personnes à qui le statut conféré par la protection subsidiaire est accordée.

Notons que le Grand-Duché n'a pas révoqué de statut en 2017. En parallèle, aucune décision d'exclusion n'a été prise.

Décisions prises durant l'année en cours et année de dépôt de la demande de protection internationale

Type de décision	Année de dépôt de la demande de protection internationale							Total décisions 2017
	< 2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Reconnaissance du statut de réfugié	1	2		2	489	420	238	1152
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	1		1	3	35	10	4	54
Refus de la protection internationale - procédure normale				10	161	26	8	205
Refus de la protection internationale - procédure accélérée	1			7	13	70	230	321
Retraits implicites	4	1	2		20	71	48	146
Décision de transfert / Incompétence				1		324	900	1225
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne						3	1	4
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr					1	3	18	22
Irrecevabilité - demande subséquente						12	45	57
Exclusion								
Révocation du statut								
Décisions prises	7	3	3	23	719	939	1492	3186
Pourcentage par rapport au total	0,2%	0,1%	0,1%	0,7%	22,6%	29,5%	46,8%	100%
Renonciations		1			29	53	55	138

Note importante : Ne sont plus comprises les décisions de refus du statut de réfugié pour des personnes à qui le statut conféré par la protection subsidiaire est accordée.

Décisions prises par année

Type de décision	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Reconnaissance du statut de réfugié	59	125	149	200	764	1152
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	7	39	31	28	26	54
Refus de la protection internationale - procédure normale	820	467	244	137	212	205
Refus de la protection internationale - procédure accélérée	1057	386	455	375	226	321
Retraits implicites	16	162	48	114	391	146
Décision de transfert / Incompétence	187	197	235	284	617	1225
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne	2	2	1	1	1	4
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr		2	8	6	18	22
Irrecevabilité - demande subséquente	26	23	70	85	63	57
Exclusion	3	1				
Révocation du statut	1		7	2	1	
Décisions prises	2178	1404	1248	1232	2319	3186
Renonciations	972	198	109	126	190	138

Note importante : Ne sont plus comprises les décisions de refus du statut de réfugié pour des personnes à qui le statut conféré par la protection subsidiaire est accordée.

Nombre et origine des personnes auxquelles le statut de réfugié a été octroyé

ays d'origine	Personnes
Afghanistan	166
Burundi	1
Cameroun	3
Chine	1
Côte d'Ivoire	1
Erythrée	96
Ethiopie	5
Gabon	1
Géorgie	1
Guinée-Conakry	1
Indéterminé	1
Indéterminé (Palestine)	11

Iran	24
Iraq	340
Jordanie	1
Kosovo	1
Liban	1
Maroc	1
Ouganda	2
Rép. Dém. du Congo	3
Sans (apatride)	17
Sénégal	1
Serbie	1
Somalie	3
Soudan	1
Syrie	463
Tanzanie	1
Togo	1
Tunisie	1
Turquie	2
TOTAL	1152

Personnes auxquelles le statut conféré par la protection subsidiaire a été octroyé

Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	28
Albanie	3
Burundi	1
Erythrée	6
Iraq	7
Libye	1
Russie	1
Somalie	2
Ukraine	4
Venezuela	1
TOTAL	54

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure normale)

Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	4
Albanie	8
Algérie	4
Biélorussie	1

Bosnie-Herzégovine	3
Cameroun	4
Côte d'Ivoire	1
Egypte	1
Ethiopie	1
Gabon	1
Gambie	1
Guinée-Conakry	5
Iran	4
Iraq	116
Liban	2
Libye	4
Maroc	3
Monténégro	4
Nigéria	3
Rép. Dém. du Congo	2
Russie	3
Sans (apatride)	1
Serbie	3
Syrie	4
Tunisie	1
Turquie	9
Ukraine	12
TOTAL	205

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure accélérée)

Pays d'origine	Personnes
Albanie	66
Algérie	8
ARYM	3
Bosnie-Herzégovine	8
Géorgie	2
Kosovo	14
Libye	3
Maroc	11
Monténégro	8
Nigéria	1
Serbie	19
Sierra Léone	1
Tunisie	7
Turquie	1
TOTAL	152

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure ultra-accelérée)

Pays d'origine	Personnes
Albanie	54
ARYM	16
Bosnie-Herzégovine	30
Kosovo	31
Monténégro	3
Serbie	35
TOTAL	169

Personnes pour lesquelles le Grand-Duché de Luxembourg était incompétent pour traiter la demande de protection internationale

Afghanistan	21
Albanie	76
Algérie	126
Angola	3
Arménie	4
ARYM	31
Azerbaïdjan	4
Bénin	2
Biélorussie	14
Bosnie-Herzégovine	19
Burkina Faso	1
Cameroun	14
Côte d'Ivoire	3
Djibouti	1
Egypte	10
Erythrée	15
Ethiopie	6
Gabon	2
Gambie	8
Géorgie	127
Guinée-Conakry	27
Indéterminé (Palestine)	8
Iran	8
Iraq	32
Israël	1
Jordanie	3
Kazakhstan	1

Kirghizistan	1
Kosovo	57
Libéria	1
Libye	12
Mali	10
Maroc	167
Mauritanie	10
Moldavie	2
Monténégro	3
Niger	1
Nigéria	37
Pakistan	4
Pérou	1
Rép. Dém. du Congo	10
Russie	15
Sans (apatride)	1
Sénégal	6
Serbie	156
Sierra Léone	3
Somalie	9
Soudan	10
Syrie	28
Tadjikistan	1
Tchad	1
Tunisie	75
Turquie	8
Ukraine	28
Yémen	1
TOTAL	1225

Personnes dont la demande de protection internationale a été implicitement retirée

Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	1
Albanie	12
Algérie	20
Cameroun	3
Djibouti	1
Egypte	2
Erythrée	1
Gabon	4
Géorgie	11
Inde	1
Indéterminé (Palestine)	3

Iran	7
Iraq	13
Kenya	1
Kosovo	2
Maroc	14
Nigéria	3
Russie	7
Serbie	14
Somalie	4
Syrie	8
Tunisie	9
Ukraine	5
TOTAL	146

Personnes dont la demande de protection internationale subséquente a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Algérie	2
Biélorussie	1
Bosnie-Herzégovine	17
Iran	1
Iraq	2
Kosovo	14
Mali	1
Maroc	1
Monténégro	6
Nigéria	1
Russie	3
Serbie	1
Sierra Léone	1
Syrie	1
Tunisie	4
Turquie	1
TOTAL	57

Personnes originaires d'un pays de l'Union européenne dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
France	1
Slovaquie	3
TOTAL	4

Personnes pour lesquels il existe déjà un premier pays d'asile, dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Egypte	4
Erythrée	1
Indéterminé (Palestine)	1
Iran	2
Kirghizistan	1
Libye	2
Maroc	1
Nigéria	6
Somalie	1
Soudan	1
Syrie	1
Turquie	1
TOTAL	22

Personnes qui ont renoncé à leur demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	2
Albanie	16
Algérie	3
Angola	1
ARYM	6
Biélorussie	1
Bosnie-Herzégovine	19
Cameroun	1
France	1
Gambie	1
Géorgie	2
Iraq	18
Israël	1
Jordanie	1
Kosovo	21
Maroc	2
Monténégro	3
Nigéria	2
Rép. Dém. du Congo	1
Serbie	14
Syrienne	8
Togo	1
Turquie	5

Ukraine	8
TOTAL	138

Les mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale

Traitement des demandes des mineurs non accompagnés

En 2017, 50 mineurs non accompagnés ont introduit une demande de protection internationale au Luxembourg. Les chiffres restent stables comparés à 51 demandes qui ont été introduites en 2016. Toutefois, les pays de provenance ont varié, l'Albanie et le Maroc sont en tête, alors qu'en 2016 l'Afghanistan était en première place suivi du Maroc. Cette année a été marquée par l'apparition de très jeunes mineurs entre 12 et 14 ans, il s'agit d'un nouveau phénomène par rapport aux années précédentes.

Un nouveau projet a tout récemment vu le jour, à savoir la recherche des membres de famille des mineurs. La direction de l'Immigration a conclu un accord avec l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) pour rechercher les parents des mineurs dans le pays d'origine. Concrètement une prise de contact avec la famille est organisée et un rapport est ensuite rendu par l'OIM comprenant notamment les conditions d'accueil du mineur en cas de retour dans son pays, l'existence de membres de famille et les relations entretenues avec le mineur, ses perspectives au sein de l'environnement familial. Ce nouveau processus d'évaluation familiale a débuté le 1^{er} octobre 2017. Le rapport qui en découle constitue l'un des éléments du dossier pris en compte dans l'examen de la demande pour évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre d'un éventuel retour. A noter que les dépenses découlant de la mise en œuvre de cette procédure sont susceptibles d'un cofinancement européen par le biais du Fonds Asile, Migration et Intégration.

Toujours dans ce contexte d'intérêt supérieur de l'enfant, un nouvel organe collégial a été créé et va commencer à fonctionner début 2018. Cet organe est composé de membres du parquet, de l'Office national de l'enfance, de l'OLAI et enfin de la direction de l'Immigration, qui le préside. L'administrateur *ad hoc* est invité à assister à la réunion organisée pour le mineur qu'il représente. Un avis individuel évaluant l'intérêt supérieur de l'enfant, dans le cadre de son retour, sera rendu pour chaque mineur sur base des éléments de son dossier.

Statistiques des mineurs ayant introduit une demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Afghanistan	4
Albanie	12
Algérie	5
Burkina Faso	1
Erythrée	1
Guinée-Conakry	4
Iraq	1
Côte d'Ivoire	1
Libye	1
Maroc	10
Russie	1

Sénégal	2
Somalie	1
Syrie	3
Tunisie	1
Ukraine	2
Total	50

Transferts en application du règlement Dublin III en 2017

Dans le cadre de l'application du règlement Dublin III, 1.638 demandes de prise et de reprise en charge ont été envoyées vers un autre État membre concernant des demandeurs de protection internationale et pour 84 personnes qui se trouvaient en séjour irrégulier au Luxembourg. 470 demandes de prise et de reprise en charge ont été reçues par d'autres États membres.

Le Luxembourg a connu une forte augmentation de décisions d'incompétences avec 1.225 personnes concernées, comparé à 617 en 2016 et 284 en 2015. 408 personnes ont été transférées, comparé à 261 personnes en 2016, vers d'autres États membres de l'Union européenne (y compris les pays non membres mais participant au règlement Dublin). En revanche, 85 personnes ont été transférées vers le Luxembourg. Un certain nombre de personnes faisant l'objet d'une décision d'incompétence ont également quitté le territoire sans transfert et sans en informer la direction de l'Immigration.

Personnes transférées vers des États appliquant le règlement Dublin

Pays de destination	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep t	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne	14	8	19	15	23	11	16	10	22	13	7	4	162
Autriche		1	3	1	2	1	2			1		2	13
Belgique	5	5	4	2	2		1	1	2	3		2	27
Bulgarie				1									1
Croatie							1						1
Danemark	2				2		5			3	1		13
Espagne				1							1	2	4
Finlande				1	1	1				1			4
France	2	1	7	2		1	3	3	1	3		2	25
Italie	6	3	4	4	3	6	2		2	4	4	3	41
Lituanie						1							1
Malte			1										1
Norvège		10		1					1				12
Pays-Bas	3		13	14	15	4		2		2	1	2	56
Pologne			4	5			1	1		1	2		14
Rép. Tchèque					2				1				3
Suède	1		1		1	2		2				5	12
Suisse	1	2	1	1	1	3	1		1		4	3	18
Totaux	34	30	57	48	52	30	32	19	30	31	20	25	408

Personnes transférées vers le Luxembourg

Pays de provenance	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne		1			1	4	2	3	3		2		16
Autriche					1			1	2		1		5
Belgique	1	1				2	1	2	3		1		11
Danemark							2			1			3
France				1			3		1	3			8
Grèce					3						6		9
Hongrie					1								1
Pays-Bas	3	3	1	3		1	1		4	1	2	1	20
Portugal						1							1
Royaume-Uni							1						1
Suède							4						4
Suisse			4				2						6
Totaux	4	5	5	4	6	8	16	6	13	5	12	1	85

Programmes de réinstallation et de solidarité européenne

Relocalisations depuis l'Italie et la Grèce

Au niveau de cette solidarité intra-européenne, le Luxembourg s'est engagé à accueillir un total de 557 personnes, dont 248 de l'Italie et 309 en provenance de la Grèce, pour la période de septembre 2015 jusqu'en décembre 2017. Après avoir été le premier État-membre en novembre 2015 à relocaliser un groupe de 30 personnes d'origine syrienne et irakienne en provenance de la Grèce, le Luxembourg a continuellement poursuivi les relocalisations durant les deux dernières années et a finalement réalisé tous ses engagements en 2017. En 2017, 165 personnes ont été relocalisées depuis la Grèce, dont 134 Syriens, 24 Iraquiens et 7 Apatrides, et 188 personnes ont été relocalisées depuis l'Italie, dont 175 personnes d'origine érythréenne, 8 personnes d'origine syrienne et un ressortissant yéménite.

Réinstallations depuis des pays tiers²

Dans le contexte des décisions prises en réaction à la crise migratoire, le Luxembourg a pris des engagements au niveau européen et international en matière de réinstallation. Lors du Conseil « Justice et Affaires intérieures » du 20 juillet 2015 qui a décidé de la réinstallation de 22.504 personnes déplacées provenant de l'extérieur de l'UE et, ayant manifestement besoin d'une protection internationale, le Luxembourg s'était engagé à réinstaller 30 personnes. 28 personnes ont finalement été réinstallées depuis le Liban et la Turquie en 2017 - 23 personnes d'origine syrienne, deux apatrides et 2 ressortissants irakiens et un Iranien. De surcroît, 16 personnes ont encore été réinstallés depuis la Turquie, suite à l'engagement pris par le Luxembourg à la conférence du HCR à Genève le 30 mars 2016.

² Ces personnes ne figurent pas dans les statistiques mensuelles et annuelles des demandes de protection internationale de la direction de l'Immigration.

Suite à la déclaration de l'Union européenne et la Turquie du 18 mars 2016, le Luxembourg s'est engagé à réinstaller un total de 190 personnes depuis la Turquie. Cet engagement a été honoré en 2017. Après la réinstallation d'un premier groupe de 52 personnes d'origine syrienne en 2016, 138 personnes d'origine syrienne sont arrivées depuis la Turquie en 2017.

Afin de réaliser tous les engagements en matière de réinstallation, six missions furent organisées entre 2016 et 2017, cinq en Turquie et une au Liban. Au final, sur un engagement de 240 réfugiés, 234 ont été réinstallés et sont depuis bénéficiaires du statut de réfugié. Il s'agit de 230 Syriens, d'un Iraquien, d'un Iranien et de deux apatrides. Toutes les personnes réinstallées au Luxembourg ont directement bénéficié du statut de réfugié. A noter que les frais découlant de l'organisation des missions préalables aux réinstallations, sont susceptibles d'un cofinancement européen par le biais du Fonds Asile, Migration et Intégration.

Déploiement d'experts auprès des agences européennes EASO et FRONTEX

Dans l'esprit de la solidarité européenne, la direction de l'Immigration a mis à disposition des agents du service Réfugiés à Trapani et Bari en Italie, ainsi que sur l'île grecque de Chios pour soutenir ainsi les opérations du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). Les sept détachements représentaient des missions allant de six à dix-neuf semaines. A part cet engagement, la direction de l'Immigration a mis à disposition quatre interprètes en Grèce entre mars et octobre 2017.

Évolutions législatives et réglementaires en matière d'asile

La loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et la protection temporaire a repris dans son article 30 la notion de pays d'origine sûr. Les demandes de protection internationale introduites par une personne en provenance d'un pays d'origine sûr peuvent, conformément à l'article 27, paragraphe (1), point b) de la loi du 18 décembre 2015, être traitées dans le cadre d'une procédure accélérée. Pour qu'un pays puisse être considéré comme sûr, il faut qu'il soit établi qu'il n'y existe généralement et de façon constante pas de persécution au sens de la Convention de Genève. Par le règlement grand-ducal du 21 décembre 2007, le gouvernement a fixé une liste de pays d'origine sûrs qui est adaptée ponctuellement au vu du changement de la situation dans certains pays d'origine. Le 21 décembre 2017, la Géorgie a été rajoutée à cette liste de pays d'origine sûrs.

Signalons encore que le 6 mai et le 13 juillet 2016, la Commission européenne a présenté sept propositions législatives en vue d'une réforme du régime d'asile européen commun. Il s'agit d'une refonte des règlements Dublin et EURODAC, une proposition de règlement pour changer le statut du Bureau européen d'appui en matière d'asile en une Agence européenne en matière d'asile. De plus, une proposition de règlement établissant une procédure d'asile commune dans l'UE, une proposition de règlement qualification, une refonte de la directive accueil et une proposition pour un règlement établissant un cadre européen en matière de réinstallation ont été à l'ordre du jour des sept négociations européennes en 2017 et se trouvent en fin d'année à différents stades de la procédure législative ordinaire.

8.2. Immigration et libre circulation des personnes

Documents saisis/délivrés en 2017 dans le cadre de la libre circulation de personnes

En 2017, le service Étrangers de la direction de l'Immigration a traité 15.840 attestations d'enregistrement de citoyens de l'Union, y inclus les ressortissants des pays assimilés (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), délivrées par les administrations communales. A cela s'ajoutent 800 remplacements d'attestations d'enregistrement qui ont été délivrés directement par la direction de l'Immigration.

A noter que le nombre d'attestations traitées ne correspond pas forcément au nombre d'attestations délivrées pendant les 12 mois de l'année 2017, alors que la saisie des attestations à la direction de l'Immigration se fait après la délivrance, avec un certain décalage temporaire. Les principaux pays de provenance des titulaires des attestations d'enregistrement ont été, comme pour les années précédentes, la France (3871) et le Portugal (3504). Ils sont suivis de l'Italie (1755) et de la Belgique (1188).

En 2017, la direction de l'Immigration a délivré 11.521 attestations de séjour permanent à des citoyens de l'Union ayant acquis le droit de séjour permanent. 1.165 attestations de séjour permanent ont été établies en guise de remplacement du document initial.

Pendant la même période, la direction de l'Immigration a délivré 1.477 premières cartes de séjour à des ressortissants de pays tiers, membres de famille de citoyens de l'Union, de ressortissants de pays assimilés ou de citoyens luxembourgeois. Les principaux pays de provenance de ces personnes ont été le Brésil (145), le Cabo Verde (107) et la Serbie (83). 214 renouvellements de cartes de séjour et 279 remplacements de cartes de séjour de membre de famille ont également été délivrés.

891 cartes de séjour permanent ont été délivrées en 2017 à des ressortissants de pays tiers, membres de famille d'un citoyen de l'Union, qui ont acquis le droit de séjour permanent. 40 renouvellements de cartes de séjour permanents et 180 remplacements de cartes de séjour permanents ont également été délivrés.

Tous documents délivrés/traités en 2017 en matière de libre circulation des personnes - ventilation par type de document, comparaison par rapport aux deux années précédentes (sans renouvellements)

	2015	2016	2017
Attestations d'enregistrement	13.306	14.990	15.840
Attestations de séjour permanent	8.278	10.025	11.521
Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.305	1.507	1.477
Carte de séjour permanent membre de famille d'un citoyen de l'UE	917	813	891

Attestations d'enregistrement traitées en 2017 - ventilation par nationalité (sans renouvellements)	nationalité	Nombre
française		3871
portugaise		3504

italienne	1755
belge	1188
allemande	944
espagnole	714
roumaine	648
britannique	456
grecque	436
polonaise	408
hongroise	266
néerlandaise	239
bulgare	210
irlandaise	199
croate	166
tchèque	96
danoise	87
lituanienne	81
suédoise	80
finlandaise	77
suisse	73
slovaque	68
autrichienne	64
lettonne	55
slovène	50
estonienne	42
chypriote	27
norvégienne	15
islandaise	11
maltaise	10
TOTAL	15.840

Cartes de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union délivrées en 2017 (uniquement premières délivrances) - dix principales nationalités

nationalité	nombre
brésilienne	145
cap-verdienne	107
serbe	83
américaine	71
camerounaise	54
Bosnie-Herzégovine	49
chinoise	48
monténégrine	69
marocaine	68
russe	59

autres	724
TOTAL	1.477

Documents délivrés en 2017 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers

En matière d'immigration de ressortissants de pays tiers, le service Étrangers de la direction de l'Immigration a émis au total 14.063 titres de séjour, dont 5.759 premiers titres de séjour, 741 titres de séjour en qualité de résident de longue durée et 7.563 titres de séjour renouvelés. S'y ajoutent 263 remplacements de titres de séjour.

Les catégories principales des premiers titres de séjour délivrés (hors résidents de longue durée) sont « membre de famille », « protection internationale – statut de réfugié », « travailleur salarié » et « carte bleue européenne ». Les catégories principales du total des titres de séjour délivrés (premières délivrances et renouvellements) sont « membre de famille », « travailleur salarié » et « résident de longue durée ».

Les principales nationalités en ce qui concerne les premiers titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, hors résidents de longue durée) sont la Syrie, l'Inde, les États-Unis et la Chine. Sachant que les personnes qui bénéficient du statut de réfugié se voient délivrer un titre de séjour, le nombre élevé de décisions d'octroi de ce statut à des ressortissants syriens explique que les ressortissants syriens se placent en première position en matière de titres de séjour délivrés une première fois. En ce qui concerne le total des titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, y inclus résidents de longue durée, et renouvellements), les principales nationalités sont la Chine, le Monténégro et l'Inde.

La direction de l'Immigration a délivré en plus 198 autorisations de travail à des ressortissants de pays tiers détenant une autorisation de séjour et résidant dans un autre État membre de l'Union européenne et travaillant au Luxembourg. 110 ont été des premières autorisations et 88 des renouvellements.

26 autorisations d'occupation temporaire ont également été délivrées à des demandeurs de protection internationale en cours de procédure ou bénéficiaires d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales ou d'un report de l'éloignement, dont 15 premières délivrances et 11 renouvellements.

Premiers titres de séjour délivrés en 2017 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation par catégorie de titre de séjour

Catégorie	Titres délivrés
Carte bleue européenne	494
Chercheur	61
Elève	175
Etudiant	375
Jeune au pair	90
Membre de famille	1.595
Prestataire de service communautaire	1
Sportif ou entraîneur	45
Stagiaire	32

Travailleur détaché	22
Transfert intragroupe – expert/cadre	90
Transfert intragroupe – employé-stagiaire	2
Transfert intragroupe – mobile expert/cadre	2
Transfert intragroupe – mobile employé-stagiaire	-
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	-
Travailleur indépendant	36
Travailleur salarié	955
Travailleur transféré	85
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	69
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	5
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	216
Vie privée - 78 (3) (raisons humanitaires)	24
Vie privée - 95 (victimes de la traite)	2
Vie privée - 131 (raisons médicales)	1
Vie privée - autre	65
Volontaire	1
Protection internationale-statut de réfugié	1.286
Protection internationale-protection subsidiaire	30
TOTAL	5.759

Titres de séjour délivrés en 2017 aux ressortissants de pays tiers ayant acquis le statut de résident de longue durée

Catégorie	Titres délivrés
Résident longue durée	741

Titres de séjour délivrés en 2017 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation pour chaque catégorie de titre de séjour par principales nationalités

Carte bleue européenne	
indienne	138
américaine	66
russe	53

Travailleur salarié	
indienne	113
chinoise	99
turque	46

Travailleur transféré	
indienne	36
chinoise	17
Américaine	11

Travailleur détaché	
chinoise	9
turque	4

Travailleur indépendant	
chinoise/russe	5
Indienne / argentine	3
Canadienne /iranienne	3

Chercheur	
Chinoise	13
Indienne	10
Américaine	4

Étudiant		Élève		Jeune au pair	
chinoise	47	américaine	169	philippine	18
indienne	38	chinoise	6	Américaine	9
américaine	32			Camerounaise	7
Stagiaire		Membre de famille		Vie privée (toutes catégories)	
tunisienne	10	indienne	248	Chinoise	37
indienne	4	chinoise	209	Japonaise	35
marocaine	3	américaine	122	Albanaise	27
Résident de longue durée		Volontaire		Sportif ou entraîneur	
monténégrine	163	bélarusse	1	Américaine	36
chinoise	85			Bosnienne	4
serbe	70				
Travailleur d'un prestataire de service communautaire		Protection internationale – statut de réfugié		Protection internationale – protection subsidiaire	
camerounaise	1	syrienne	634	Iraqienne	11
		iraquienne	322	Afghane	7
		afghane	144	Ukrainienne	5
Transfert intragroupe – ICT expert/cadre		Transfert intragroupe – ICT employé-stagiaire		Transfert intragroupe – mobile ICT expert/cadre	
indienne	35	japonaise	1	Chinoise	1
Chinoise	20	chinoise	1	Américaine	1
américaine	14				
Prestataire de service communautaire					
singapourienne	1				

Titres de séjour délivrés en 2017 pour une durée de validité supérieure à trois mois (premières délivrances + renouvellements) - ventilation par catégorie de titre de séjour, comparaison par rapport aux deux années précédentes

Catégorie	2015	2016	2017
Carte bleue européenne	615	639	885
Chercheur	76	63	100
Élève	208	191	175
Étudiant	414	381	606
Jeune au pair	48	70	90
Membre de famille	3.575	3.460	4.273
Prestataire de service communautaire	-	-	1

Protection internationale	385	-	-
Protection internationale – statut de réfugié	-	814	1.472
Protection internationale – protection subsidiaire	-	28	41
Résident longue durée	1.432	1.734	2.022
Sportif ou entraîneur	60	51	68
Stagiaire	18	21	34
Travailleur détaché	25	20	38
Transfert intragroupe – expert/cadre	-	-	131
Transfert intragroupe – employé-stagiaire	-	-	2
Transfert intragroupe – mobile expert/cadre	-	-	4
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	1	4	-
Travailleur indépendant	73	65	71
Travailleur salarié	1.559	1.910	2.763
Travailleur transféré	372	356	234
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	74	92	156
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	3	3	29
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	390	488	395
Vie privée - 78 (1) d (raisons humanitaires)	15	21	41
Vie privée - 95 (victimes de la traite)	-	-	3
Vie privée - 131 (raisons médicales)	-	-	3
Vie privée – autre	767	520	425
Volontaire	4	4	1
Total	10.114	10.935	14.063

Autorisations de travail délivrées en 2017 à des ressortissants de pays tiers résidant dans un autre État membre de l'UE (premières délivrances) - comparaison par rapport aux deux années précédentes

Type	2015	2016	2017
Autorisation de séjour et résidence dans un autre Etat membre de l'UE	77	95	110

Autorisations d'occupation temporaire délivrées en 2017 - ventilation par catégorie de bénéficiaires

Catégorie	Première délivrance	Renouvellement
Demandeur de protection internationale	14	6
Bénéficiaire d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales	-	-
Bénéficiaire d'un report d'éloignement	1	5
TOTAL	15	11

Regroupement familial

En règle générale, la délivrance d'un titre de séjour est toujours précédée de et conditionnée à la délivrance d'une autorisation de séjour temporaire (AST). Dans le cadre du regroupement familial, en 2017, un total de 1.594 autorisations de séjour temporaires a été délivrées, dont 1.417 en tant que membre de famille et 177 dans la catégorie « vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels) ». Ceci représente une augmentation du nombre de délivrances d'AST dans le cadre du regroupement familial de 16,1% par rapport à 2016 et de 37,5% par rapport à 2015.

Dans la majorité des regroupements familiaux, le regroupant a été détenteur d'un titre de séjour pour activités rémunérées (1.225 ou 76,9%). En 2017, 10,9% des regroupants étaient des détenteurs d'un titre de séjour dans la catégorie « Protection internationale » et 11,5% des détenteurs d'un titre de séjour dans une autre catégorie. 64,8% des autorisations de séjour dans le cadre d'un regroupement familial étaient délivrées à des femmes et 35,2% à des hommes.

277 (17,4%) autorisations de séjour dans le cadre d'un regroupement familial étaient délivrées en 2017 à des personnes de nationalité indienne, 200 (12,5%) à des personnes de nationalité chinoise et 135 (8,5%) à des personnes de nationalité américaine.

Autorisations de séjour temporaires délivrées – regroupement familial – évolution

Catégorie TS regroupant	2015	2016	2017	
			Total	%
Protection internationale	59	176	174	10.9%
Activités rémunérées	926	1013	1225	76.9%
Études	18	15	12	0.8%
Autres	156	169	183	11.5%
TOTAL	1159	1373	1594	100.0%

Autorisations de séjour temporaires délivrées en 2017 – regroupement familial – nationalités

Catégorie TS regroupant	Nationalité du détenteur de l'AST « membre de famille » ou « vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)»				
	syrienne	iraquienne	Erythrée	autres	Total
Protection internationale	85	50	18	21	174
Activités rémunérées	indienne 275	chinoise 181	américaine 129	autres 640	Total 1225
Études	iranienne/chinoise 2	russe 2	américaine 2	autres 4	Total 12
Autres	japonaise 29	russe 18	chinoise 17	autres 119	Total 183

Régularisation de séjour de ressortissants tiers

L'article 89 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration permet à un ressortissant de pays tiers de régulariser son séjour sur le territoire de Luxembourg à condition notamment d'avoir résidé sur le territoire depuis au moins quatre ans, de ne pas s'être soustrait à une mesure d'éloignement, de rapporter la preuve qu'il pourra subvenir à ses besoins et ceux de sa famille; lorsque le ressortissant de pays tiers exerce une autorité parentale sur un enfant mineur qui suit sa scolarité au Luxembourg depuis au moins quatre ans ou si le demandeur lui-même a suivi sa scolarité au Luxembourg depuis au moins quatre ans sans avoir atteint l'âge de 21 ans.

En 2017, 13 demandes (concernant 53 personnes) sur base de l'article 89 ont été introduites. 2 demandes ont été accordées (concernant 9 personnes). Une demande est encore en cours traitement, les autres demandes ont été refusées, s'agissant en partie de demandes subséquentes ne présentant pas de nouveaux éléments.

Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides

En 2017, la direction de l'Immigration a accordé 41 premiers titres de voyage pour étrangers et 12 renouvellements de titres de voyage pour étrangers. 2 demandes ont été refusées.

Pendant cette même période, la direction de l'Immigration a accordé 4 premiers titres de voyage pour apatrides et 5 renouvellements de titres de voyage pour apatrides.

Titres de voyage pour étrangers délivrés en 2017 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	41
Renouvellement	12
Total	53

Titres de voyage pour apatrides délivrés en 2017 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	4
Renouvellement	5
Total	9

Évolutions législatives et réglementaires en matière de libre circulation des personnes et d'immigration

La loi du 8 mars 2017 portant modification 1) de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration ; 2) de la loi modifiée du 28 mai 2009 concernant le Centre de rétention ; 3) de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel

ainsi qu'à certaines professions libérales, a apporté des modifications importantes à la législation relative à l'immigration. Ainsi cette loi a transposé la directive 2014/36/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 février 2014 établissant les conditions d'entrée et séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier et la directive 2014/66/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe dans la législation luxembourgeoise.

Elle a en outre mis en place un mécanisme de continuité d'activités, reposant sur une procédure de vérification et d'autorisation préalable (« pre-clearance ») afin de permettre à des entités enregistrées de continuer leur activité sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en cas de survenance d'un incident majeur dans leur pays d'origine, situé en dehors de l'Union européenne. La procédure mise en place vise un traitement d'urgence des demandes en cas de période de crise.

De nouvelles dispositions relatives à l'autorisation de séjour pour « investisseur » ont été introduites dans la loi du 29 août 2008, dispositions qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de diversification de l'économie, de l'encouragement de l'entrepreneuriat et du repositionnement de la place financière. Elles visent ainsi à attirer de nouveaux investisseurs de qualité au Luxembourg. En outre, le règlement grand-ducal du 5 décembre 2017 détermine les secteurs de l'économie ouverts aux investisseurs.

Certaines dispositions relatives aux travailleurs et au regroupement familial prévues par la loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration ont été adaptées aux besoins de souplesse afin d'améliorer le facteur d'attrait de l'immigration légale des travailleurs ressortissants de pays tiers et de leurs membres de famille.

Ensuite, le projet de loi n° 7188 a été déposé à la Chambre des députés en date du 29 septembre 2017. Il entend transposer la directive 2016/801/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair dans la législation nationale.

Enfin, un avant-projet de loi, adopté par le gouvernement en Conseil en date du 6 décembre 2017, envisage d'apporter des modifications à la loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration, dont des éléments spécifiques en matière de retours (cf. point 3.2.) et l'introduction d'un visa de long séjour qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner sur le territoire pour une durée supérieure à trois mois sans dépasser un an.

S'inscrivant dans le contexte du partenariat pour la mobilité avec le Cabo Verde, la direction de l'Immigration avait lancé en 2015 une étude sur la diaspora capverdienne au Luxembourg portant sur la réalisation d'un état des lieux sociodémographique de la communauté de nationalité capverdienne au Luxembourg, et sur une analyse des mouvements migratoires des ressortissants capverdiens, en particulier leurs origines géographiques, leurs motifs et leurs éventuels projets de retour. Les résultats de l'étude en question ont été publiés au printemps 2017. L'étude a bénéficié d'un cofinancement européen via le Fonds Asile, Migration et Intégration.

8.3. Retours de personnes en séjour irrégulier

Évolution des chiffres-clés en matière de retours

Le nombre de ressortissants de pays tiers qui sont retournés dans leur pays d'origine respectivement qui ont été renvoyés vers un autre État membre a été de 514 personnes en 2017, dont 360 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire et 154 dans le cadre d'un retour forcé. En 2016, le nombre total des retours a été de 569, dont 456 par retour volontaire et 113 par retour forcé.

La très grande majorité des personnes retournées était issue d'une procédure de protection internationale. Ainsi, parmi les 360 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire, 324 personnes étaient issues d'une procédure de protection internationale. Parmi les 154 personnes retournées dans le cadre d'un retour forcé, 97 personnes étaient des demandeurs de protection internationale déboutés. Les autres personnes retournées étaient des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier qui n'avaient pas déposé de demande de protection internationale.

En ce qui concerne le retour volontaire, on note que la tendance de diminution des personnes retournées des années précédentes se maintient : 360 personnes en 2017, par rapport à 456 en 2016 et 617 en 2015. La grande majorité des personnes ayant opté pour le retour volontaire provenaient des pays des Balkans occidentaux, à savoir 279 personnes, et de l'Iraq avec 21 personnes. Cette diminution est notamment due au changement de profils des demandeurs de protection internationale en provenance de zone de conflits armés entraînant une augmentation de décisions positives en matière d'asile, et à l'augmentation du nombre de demandeurs tombant sous le champ d'application du système Dublin.

Dans le cadre de la promotion du retour volontaire, la direction de l'Immigration a mis en place depuis 2009 un programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), programme qui a été poursuivi en 2017. Ce programme bénéficie depuis 2014 d'un cofinancement via le Fonds Asile, Migration et Intégration. En 2017, 145 personnes ont bénéficié d'un soutien par le biais de ce programme dont la majorité, à savoir 15 personnes, sont retournées en Iraq et 12 en Ukraine.

Notons que les ressortissants des autres pays des Balkans occidentaux ne sont pas éligibles à ce programme. Toutefois, afin de permettre aux personnes concernées un retour digne dans leur pays d'origine, elles bénéficient d'un dispositif spécifique qui inclut l'organisation du retour. 192 personnes ont bénéficié de ce dispositif spécifique en 2017. A noter que 17 personnes ont quitté le Luxembourg volontairement dans le cadre d'un retour non-assisté (à leurs propres frais).

Parmi les 154 personnes éloignées du Luxembourg dans le cadre d'un retour forcé (avec escorte de Police jusqu'à leur arrivée au point de destination), 97 provenaient d'un pays des Balkans occidentaux. En 2016, le nombre de personnes ayant été éloignées dans le cadre d'un retour forcé a été de 113 personnes et en 2015 de 176 personnes.

La moitié des personnes rapatriées dans le cadre d'un retour forcé sont retournées par un vol commercial. Quelque 60 personnes ont été rapatriées vers l'Albanie, le Kosovo, le Monténégro et la Serbie par 4 vols charter nationaux, cofinancés par Frontex. De plus, la participation à 2 vols charter organisés par un autre État membre a permis de rapatrier 11 personnes vers le Nigeria et la Géorgie. Le Luxembourg a également participé à un projet Benelux organisé par la Belgique dans le cadre d'un CJRO (Collecting Joint Return

Operation) où une délégation albanaise était venue rapatrier, sous la responsabilité de leurs autorités, leurs ressortissants. Dans ce contexte 4 personnes ont été retournées. Des accords de réadmission ont permis de transférer 10 personnes vers un autre État membre.

Il y a lieu de noter que les retours forcés qui sont opérés par des vols commerciaux réguliers sont susceptibles de bénéficier d'un financement par le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Finalement, 3 citoyens de l'Union européenne ont été remis aux autorités de leurs pays d'origine à savoir une personne à l'Allemagne et deux personnes à l'Espagne.

Empêchement à l'éloignement

En 2017, 13 personnes (premières demandes et prolongations) ont pu bénéficier d'un sursis à l'éloignement. Notons qu'une personne peut profiter de plusieurs prolongations de sursis à l'éloignement au cours d'une même année.

27 personnes ont bénéficié d'un report à l'éloignement durant l'année 2017.

Aperçu des retours en 2017

Nombre de personnes retournées – Ventilation selon type de retour et pays de retour

	pays	retours volontaires	dont DPI	dont déboutés	dont retours non-assistés	dont assist. OIM	retours forcés	dont DPI	grand total
Amérique									
	Brésil	15	0	0	9	6	4	0	19
	Chile	0	0	0	0	0	3	0	3
Total	Amérique	15	0	0	9	6	7	0	22
Afrique									
	Algérie	0	0	0	0	0	3	1	3
	Angola	2	2	1	0	2	0	0	2
	Cabo-Verde	2	0	0	2	0	1	0	3
	Cameroun	1	1	0	0	1	0	0	1
	RD Congo	0	0	0	0	0	4	0	4
	Erythrée	0	0	0	0	0	1	1	1
	Gabon	1	1	0	0	1	0	0	1
	Guinée	1	0	0	0	1	0	0	1
	Libéria	1	0	0	0	1	0	0	1
	Maroc	4	0	0	0	4	11	5	15
	Nigéria	2	1	1	0	2	8	5	10
	Sénégal	0	0	0	0	0	1	0	1

	Somalie	0	0	0	0	0	1	1	1
	Tanzanie	1	1	1	0	1	0	0	1
	Togo	1	1	0	0	1	0	0	1
	Tunisie	1	1	1	0	1	7	5	8
Total	Afrique	17	8	4	2	15	37	18	54
Asie	Chine	1	0	0	0	1	0	0	1
Total	Asie	1	0	0	0	1	0	0	1
Moyen orient	Iran	3	3	0	1	2	0	0	3
	Iraq	21	20	0	0	15	0	0	21
	Jordanie	1	1	0	0	1	0	0	1
	Liban	1	1	1	0	1	0	0	1
Total	Moyen orient	26	25	1	1	19	0	0	26
Reste Europe	Allemagne	0	0	0	0	0	1	0	1
	Arménie	0	0	0	0	0	1	0	1
	Azerbaïdjan	2	2	0	0	2	0	0	2
	Biélorussie	0	0	0	0	0	1	1	1
	Kazakhe	0	0	0	0	0	1	0	1
	Espagne	0	0	0	0	0	2	0	2
	Géorgie	4	4	0	0	4	5	2	9
	Russie	2	2	1	0	2	1	0	3
	Turquie	2	2	0	0	2	0	0	2
	Ukraine	12	11	0	0	12	1	1	13
Total	Reste Europe	22	21	1	0	22	13	3	35
Balkan	Albanie	79	75	61	0	0	33	19	112
	Bosnie-H.	54	52	28	0	1	0	0	54
	Kosovo	82	82	57	1	80	26	24	108
	ARYM	10	10	3	2	0	1	1	11
	Monténégro	19	16	13	2	0	17	15	36
	Serbie	35	35	30	0	1	20	17	55
Total	Balkan	279	270	192	5	82	97	76	376
Total			324	198	17	145		97	
Total	retours	360					154		514

Évolutions législatives

Suite aux observations des experts dans le cadre de l'évaluation de 2016 de l'application de l'acquis de Schengen tant dans le domaine du retour que dans celui de la gestion des frontières extérieures, des adaptations législatives se sont avérées nécessaires. Ainsi, la loi du 8 mars 2017 portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration a, entre autres, ajusté la période de placement en rétention administrative en vue d'un rapatriement de familles avec enfants.

Ensuite, un autre avant-projet de loi, adopté par le gouvernement en Conseil en date du 6 décembre 2017, tient compte d'autres observations des experts dans le cadre de l'évaluation Schengen précitée. Une adaptation législative est devenue nécessaire en ce qui concerne notamment l'évaluation de l'intérêt supérieur des mineurs non accompagnés dans le cadre d'une décision de retour, la vérification systématique d'office par les juridictions administratives des conditions de la rétention administrative prolongée des ressortissants de pays tiers ainsi qu'en matière de sanctions pécuniaires à appliquer aux transporteurs qui, par faute n'ont pas transmis ou ont transmis des données incomplètes ou erronées.

Autres évolutions en matière de retours

En 2017, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour conclure et appliquer des accords de réadmission avec des pays tiers, ceci dans le but de mieux organiser les retours. Outre les accords de réadmission, la direction de l'Immigration tente également de renforcer les relations avec les instances consulaires des pays de provenance des ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de quitter le Luxembourg. Dans ce contexte, la direction de l'Immigration a organisé, comme tous les ans depuis 2013, une journée consulaire. Cet événement visait à familiariser les autorités consulaires des pays en question avec la législation et les procédures applicables en matière de protection internationale et en matière d'immigration. Comme les années précédentes, ce projet bénéficiait d'un cofinancement européen via le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Il y a lieu de noter que la direction de l'Immigration cherche également à renforcer la coopération avec d'autres États européens en vue d'un échange d'informations et d'expériences. Dans ce contexte, le service Retours de la direction de l'Immigration participe à plusieurs projets européens.

8.4. Centre de rétention

Évolution des chiffres clé en matière de rétention

En 2017, 493 (391)³ retenus ont été admis au Centre. Ce chiffre se décompose comme suit:

- 376 (288) hommes célibataires
- 16 (16) femmes célibataires
- 28 (20) familles représentant un total de 101 (80) personnes

Sur ce total de 493 (391) retenus, 241 (121) ont été transférés dans le pays responsable du traitement de leur dossier en vertu des dispositions y relatives des conventions dites de Dublin, 133 (117) ont été

³ Chiffres de 2016 entre parenthèse.

éloignés vers leur pays d'origine ou de provenance, 1 (2) a profité d'un retour semi-volontaire par le biais d'OIM, 69 (101) ont été élargis, 1 (2) a été transféré au CPL et 1 (0) s'est évadé de la structure hospitalière dans laquelle il avait été transféré. Au 31 décembre 2017, le Centre dénombrait 47 (48) pensionnaires.

En 2017, le Centre a accueilli des retenus de 51 (57) nationalités présumées ou avérées différentes. Etaient le plus représentées les nationalités nigériane 50, algérienne 44, marocaine 44, albanaise 43, serbe 42, kosovare 39, tunisienne 35, géorgienne 32, monténégrine 25, libyenne 13, ukrainienne 10, iraquienne 9, somalienne 7.

La durée moyenne de rétention, toutes catégories confondues, s'élevait pour l'exercice 2017 à 27 (38) jours. En 2017, 19 (36) retenus ont séjourné au Centre pour une durée égale ou supérieure à 120 jours.

	Nombre	Total des présences en jours	Moyenne des présences en jours
Transfert Dublin	241	5273	22
Éloignement	133	3070	23
Élargissement	69	3359	49
Évasion	1	21	21
Retour OIM	1	58	58
Transfert CPL	1	0	0
Présent au CR 31.12.2017	47	1686	36
Total Entrée/Sortie	493	13467	27

	Nationalité	Personnes
1	nigériane	50
2	algérienne	44
3	marocaine	44
4	albanaise	43
5	serbe	42
6	kosovare	39
7	tunisienne	35
8	géorgienne	32
9	monténégrine	25
10	Libyenne	13
11	ukrainienne	10
12	iraquienne	9
13	somalienne	7
14	macédonienne	6
15	biélorusse	5
16	bosnienne	5
17	capverdienne	5

18	gambienne	5
19	brésilienne	4
20	congolaise	4
21	iranienne	4
22	soudanaise	4
23	syrienne	4
24	afghane	3
25	chilienne	3
26	guinéenne	3
27	israélienne	3
28	russe	3
29	sénégalaise	3
30	bissau-guinéenne	2
31	chinoise	2
32	espagnole	2
33	mauritanienne	2
34	mongole	2
35	sierra-léonaise	2
36	tadjike	2
37	turque	2
38	allemande	1
39	camerounaise	1
40	centrafricaine	1
41	comorienne	1
42	érythréenne	1
43	éthiopienne	1
44	gabonaise	1
45	indienne	1
46	maliennne	1
47	ougandaise	1
48	pakistanaise	1
49	palestinienne	1
50	vietnamienne	1
51	yéménite	1
	<i>inconnue</i>	3
	<i>indéterminée</i>	2
	<i>apatride</i>	1
Total Personnes		493

Activités du Centre de rétention

Visites du Centre de rétention

Le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe Nils Muiznieks a visité le Centre de rétention en date du 21 septembre. Dans le cadre des journées consulaires, le Centre de rétention a eu le plaisir de recevoir une vingtaine de représentants consulaires pour une visite de travail le 22 septembre. Une délégation du GRETA (Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains) a été reçue le 5 octobre pour débattre sur les avancées en matière de détection d'éventuelles victimes de la traite, hébergées au Centre de rétention. Une délégation de la Commission nationale de prévention de la torture suisse a procédé à une visite d'étude du Centre de rétention et de la SHUK les 1^{er} et 2 novembre. Une délégation de parlementaires slovaques a visité la SHUK et le Centre de rétention le 23 novembre. Sur initiative du Président du Tribunal administratif une trentaine d'attachés de justice ont assisté à un exposé sur le Centre de rétention et ont eu la possibilité d'en visiter les locaux le 12 décembre.

Autres activités

Un premier bilan du fonctionnement du Centre de rétention a été présenté à la Chambre des députés le 20 novembre.

En 2017, la direction du Centre de rétention a été sollicitée à 126 reprises pour des entretiens individuels avec les retenus.

Le Centre a procédé ou fait procéder au cours de l'exercice 2017 à 109 escortes au profit de retenus en dehors de son enceinte (hôpital, tribunal, etc.).

Les agents du Centre de rétention ont assisté chacun au cours de l'exercice 2017 à au moins 6 séances de self-défense. Les nouveaux agents ont par ailleurs bénéficié d'une formation de 2 journées en matière de gestion des conflits. Certains agents ont assisté à une formation relative à la communication interculturelle, à l'analyse du langage corporel et/ou à une formation concernant la traite des êtres humains. A noter que les frais découlant de l'organisation de ces formations sont susceptibles d'un cofinancement par le biais du Fonds Asile, Migration et Intégration.

D'ailleurs, le Centre de Rétention procède régulièrement à la mise à niveau de ses infrastructures en vue du maintien et de l'amélioration des conditions de rétention. Les acquisitions et la maintenance du matériel et des infrastructures propres au Centre de rétention sont également susceptibles d'un cofinancement par le biais du Fonds Asile, Migration et Intégration.

8.5. La structure d'hébergement d'urgence Kirchberg (SHUK)

Depuis l'ouverture de la structure le 1^{er} avril 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, un total de 606 personnes y ont été assignées. Il s'agit notamment de personnes tombant sous le champ d'application du règlement Dublin III, qui sont dès lors susceptibles d'être transférées dans un autre État membre. Les familles avec enfants ne sont pas assignées à la SHUK.

De ces 606 personnes assignées, 351 personnes ont disparu à partir de la SHUK et 41 ne se sont pas présentées à la SHUK. 54 personnes ont été transférées dans un autre État membre. Les personnes y

logées étaient principalement originaire du Maroc, de l'Algérie, de la Géorgie, de la Tunisie, de l'Afghanistan et de l'Albanie.

Au 31 décembre 2017, 95 demandeurs de protection internationale sont logés dans la SHUK. La durée moyenne de séjour à la SHUK, toutes catégories confondues, s'élevait pour l'exercice 2017 à 28 jours.

2017	Nombre	Total des présences en jours	Moyenne des présences en jours
Transfert Dublin	54	3146	58
Transfert vers le CR	28	740	26
Transfert vers le CPL	20	25	1
Disparu (disparition à partir de la SHUK)	351	5872	17
No-Show (disparition après assignation)	41	0	0
Mainlevée	16	845	53
Retour volontaire	1	7	0
Présent à la SHUK au 31.12.16	95	5150	54
Total Assignés	606		
Total Assignés moins no-show	565	15785	28

Nationalité	Nombre
Marocaine	114
Algérienne	86
Géorgienne	59
Tunisienne	41
Afghane	22
Albanaise	21
Iraqienne	21
Soudanaise	18
Guinéenne	17
Nigériane	14
Serbe	11
Bosnienne	10
Russe	10
Kosovare	10
Syrienne	9
Iranienne	7
Libyenne	7
Egyptienne	6
Erythréenne	6

Somalienne	6
Indéterminée	6
Camerounaise	6
Malienne	6
Ukrainienne	5
Gambienne	5
Arménienne	4
Biélorusse	4
Ethiopienne	4
Ivoirienne	3
Moldave	3
Sierra-Léone	2
Tadjikistan	2
Mauritanienne	2
Pakistanaise	2
Sénégalaise	2
Macédonienne	2
Libérienne	1
Congolaise	1
Ghanéenne	1
Mongole	1
Turque	1
Bissau-guinéenne	1
Burkinabée	1
Egyptienne	1
Yéménite	1
Béninoise	1
Israélienne	1
Angolaise	1
Total	565

9. RESSOURCES HUMAINES ET SITUATION FINANCIÈRE

9.1. Réseau diplomatique

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes est en charge du réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois qui compte actuellement 37 missions diplomatiques et consulaires, dont 29 Ambassades bilatérales, 5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales et de 3 Consulats généraux – LTIO (Luxembourg Trade and Investment Office).

Le Luxembourg est accrédité auprès de plus de 70 pays par des ambassadeurs résidents ou non-résidents, ceci à partir des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger ou bien à partir du Luxembourg.

Par ailleurs, le Luxembourg est représenté auprès de 16 organisations internationales, soit à partir d'une représentation permanente consacrée entièrement aux travaux de l'organisation internationale auprès de laquelle elle est accréditée (RPUE à Bruxelles, RPOTAN à Bruxelles, RPONU à New York, RP Conseil de l'Europe à Strasbourg, RP Genève pour les Nations-Unies et l'OMC), ou bien à partir d'une Ambassade bilatérale résidente qui occupe également des fonctions auprès de l'organisation internationale établie dans la même ville (RPOSCE à Vienne, RPOCDE à Paris, RPUA à Addis Abeba, etc.)

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif du réseau de la représentation extérieure du Grand-Duché de Luxembourg à travers le monde :

La représentation extérieure du Luxembourg	
Mission diplomatique ou consulaire	co-accréditation
	(*: chargé d'affaires sur place)
32 Missions bilatérales	
Abou Dhabi (Emirats arabes unis)	
Addis Abeba (Ethiopie) – avec accréditation	Union Africaine
Ankara (Turquie)	
Athènes (Grèce) - avec accréditation	Chypre Roumanie
Bangkok (Thaïlande) – avec accréditation	Indonésie Laos* Malaisie Singapour Vietnam Myanmar
Berlin (RFA)	
Berne (Suisse) – avec accréditation	Liechtenstein
Brasilia (Brésil)	
Bruxelles (Belgique) – avec accréditation	OTAN
Copenhague (Danemark) - avec accréditation	Finlande Norvège Suède
Dakar (Sénégal) – avec accréditation	Mali* Burkina Faso* Niger*
La Haye (Pays-Bas) - avec accréditation	Ethiopie* Organisation internationale pour l'Interdiction d'Armes Chimiques (OIAC) Union Africaine*
Lisbonne (Portugal) - avec accréditation	Cap Vert*

Londres (Royaume-Uni) - avec accréditation

Irlande
Islande
Organisation maritime internationale (OMI)

Madrid (Espagne) - avec accréditation

Andorre

Moscou (Russie) – avec accréditation

Belarus
Kazakhstan

New Delhi (Inde) – avec accreditation

Népal

Paris (France) - avec accréditation

Monaco
Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE)
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Pékin (Chine) - avec accréditation

Mongolie
Pakistan

Prague (République tchèque) – avec accréditation

Estonie
Ukraine

Rome (Italie) – avec accréditation

Croatie
Malte
Saint-Marin
Fonds International de Développement Agricole des Nations-Unies (FIDA)
Programme Alimentaire Mondial (PAM)
Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Tokyo (Japon) – avec accréditation

Corée
Philippines

Varsovie (Pologne) – avec accréditation

Lettonie
Lituanie

Vienne (Autriche) – avec accréditation

Hongrie
Slovaquie
Slovénie
ONU/Vienne (OCDPC, PNUCID, CPIC), OTICE, ONUDI
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA)

Washington (Etats-Unis) – avec accréditation

Canada
Mexique
Nicaragua*
El Salvador

5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales

RP UE: Représentation permanente auprès de l'UE à Bruxelles

Comité politique et de sécurité (COPS) à Bruxelles

RP OTAN: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles

RP Genève: Représentation permanente auprès de

l'Office des Nations-Unies

l'OMC et des organisations internationales

Consulat général

RP ONU: Représentation permanente auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New York

RP Conseil de l'Europe: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg

3 Consulats généraux – Luxembourg Trade and Investment Office

New York

San Francisco

Shanghai

9 ambassadeurs non-résidents basés à Luxembourg accrédités auprès de :

Albanie
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Géorgie
Kosovo
Macedoine
Monténégro
Saint-Siège
Serbie

2 ambassadeurs itinérants non-résidents basés à Luxembourg

Droits de l'homme
Migration

A l'instar des années précédentes le Luxembourg se donne pour mission d'étendre son réseau consulaire de par le monde, ce qui lui permet à la fois de défendre au mieux ses intérêts à l'étranger et d'assurer un soutien consulaire aux ressortissants luxembourgeois en détresse. De même, le Luxembourg a également recours à un réseau de 21 Conseillers de commerce extérieur représentés dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Chine, Etats Unis d'Amérique, France, Indonésie, Italie, Koweït, Liban, Singapour, Suisse, Taiwan, République tchèque et Vietnam.

9.2. Personnel du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Le MAEE compte 581 agents sur sa liste des effectifs qui sont regroupés comme suit:

Sur un total de 128 agents diplomatiques en activité, dont 44 femmes (34%), 67 sont affectés à nos différentes missions diplomatiques à l'étranger. 11 agents de cette carrière bénéficient actuellement de congés sans traitement ou de congés spéciaux.

Le Ministère dispose de 84 agents de la carrière moyenne et inférieure dont 18 (rédacteurs) sont détachés auprès de nos missions diplomatiques et compte 11 ouvriers et 230 agents engagés sous le statut de l'employé de l'Etat toutes carrières confondues.

Les Ambassades, représentations permanentes et consulats généraux luxembourgeois ont employé 235 personnes en 2017 (en dehors du personnel diplomatique détaché du Luxembourg), s'agissant essentiellement de personnel administratif et technique.

En 2017, le MAE a pu compter sur 16 employés engagés sous le statut du travailleur handicapé.

Le nombre d'étudiants s'adressant au ministère pour y accomplir un stage a constamment augmenté ces dernières années. En 2017, le MAEE a accueilli 84 stagiaires. Les demandes visaient soit un stage auprès de l'administration centrale à Luxembourg soit un stage auprès d'une des ambassades du réseau diplomatique luxembourgeois, pour une durée d'un à trois mois. Il convient de rappeler que les stages ne donnent pas lieu à une rémunération.

Dans le cadre de « l'appui aux programmes » qui concerne le déploiement de ressources humaines au service de la coopération au développement, le MAEE était en charge de la gestion de 12 Agents de la Coopération, 16 « Junior Professional Officers » (JPO) auprès des Nations unies, 6 « Jeunes Professionnels en Délégation » (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du SEAE, de 11 volontaires des Nations unies (VNU), de 10 assistants Techniques Juniors (ATJ) et de 1 « Junior Professional Officers » (JPO) auprès de l'OSCE.

L'année 2017 a par ailleurs été marquée par de nombreux recrutements au sein du MAEE. Mis à part le traditionnel recrutement annuel de 4 Chargés de mission pour l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, le Ministère a recruté 7 nouveaux Fonctionnaires d'Etat, 8 agents sous contrat de l'Employé de l'Etat à durée indéterminée (CDI), 2 Chargés de mission affectés à la capitale et 11 agents sous contrat de l'Employé de l'Etat à durée déterminée (CDD). Dans un souci de favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi, le MAEE a engagé au cours de cette année 8 jeunes demandeurs d'emploi sous contrat d'appui-emploi (CAE).

Dans le domaine de la Formation, le MAEE a pour la première fois organisé une « Formation spéciale » destinée aux fonctionnaires stagiaires de la carrière diplomatique qui s'est déroulée du 18 au 22 décembre 201. Cette formation, à laquelle 28 diplomates en herbe ont participé, était assurée à la fois par des formateurs internes et externes.

9.3. Situation financière

Le budget

Le budget de fonctionnement 2017 voté par la Chambre des Députés le 23 décembre 2016 pour l'ensemble des parties constitutives du ministère des Affaires étrangères et européennes, y compris la direction de la coopération au développement, la direction de l'immigration, la direction de la défense et la Défense nationale, s'est élevé à 499.426.285 €.

De cette somme globale, 73.329.279 € relevaient directement de la compétence du ministre des Affaires étrangères et européennes et de l'Immigration et de l'Asile, dont 67.789.211 € sont gérés par la direction des finances et des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères et européennes et 8.127.516 € par la direction de l'immigration.

Les crédits pour 2017, gérés par la direction des finances et des ressources humaines, furent répartis parmi les sections budgétaires suivantes:

- Section 01.0 - Dépenses générales : 3.739.011 € (une hausse de 12 % par rapport à 2016);
- Section 01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger : 31.595.480 € (une hausse de 4,56 % par rapport à 2016);
- Section 01.2 - Contributions à des organismes internationaux : 13.064.863 € (une baisse de 11,60 % par rapport à 2016);
- Section 01.3 - Relations économiques européennes et internationales et autres actions : 3.100.000 € (une hausse de 26,27 % par rapport à 2016).

La section 01.4, gérée par la direction de l'immigration, était dotée d'une somme totale de 8.127.516 Euros (une hausse de 14,77 % par rapport à 2016).

Les dépenses générales (section budgétaire 01.0) du ministère ont augmenté de 12 % pour les raisons suivantes :

- la prise en charge transitoire des frais de fonctionnement de la Cour d'appel de la juridiction unifiée en matière de brevets qui a augmenté de plus de 335.000 €, avec les avancées récentes dans ce domaine (budgétisé à 800.000 €). Toutefois, les services de ladite Cour n'ayant pas encore été mis en place, les crédits votés afférents sont donc tombés en économie.
- la mise à disposition par l'État d'un bâtiment temporaire à la Commission européenne dans le cadre du déménagement du bâtiment Jean Monnet et vers le Jean Monnet 2 (+94.575 €). Il s'agit en fait d'une compensation payée à Lux-Congrès (société de droit privé fondée en 1990 par l'État luxembourgeois et différents acteurs majeurs issus du domaine du tourisme et des congrès), qui n'était pas en mesure de faire des recettes pendant la période durant laquelle le Centre de Conférences était mis à disposition de la Commission européenne.

A noter que ces hausses sont en partie compensées par une diminution du budget des frais d'acquisition de matériel du Bureau des Passeports et Visas.

La hausse limitée de 4,56 % des dépenses des missions diplomatiques luxembourgeoises s'explique essentiellement par des augmentations de loyer d'immeubles de certaines ambassades (chancelleries et résidences du chef de poste) ou consulats généraux, une hausse des frais en relation avec le personnel détaché et recruté localement, l'ouverture d'une mission diplomatique au Brésil et finalement l'évolution du coût de la vie, qui dans certains pays a marqué de très grandes hausses des prix.

Les crédits de la section budgétaire 01.3 « Relations économiques internationales » ont augmenté de 645.000 € (+26,27%) en raison du fait que le financement de la stratégie gouvernementale « Image de Marque du Luxembourg » est inscrit au budget du ministère depuis 2016 et que les crédits afférents votés ont connu une augmentation de 1 million d'euros en 2017. Le budget voté pour l'assistance économique et technique ainsi que les actions de formation sur le plan international s'est vu diminué de 355.000 €.

Les directions de la défense et de la coopération gèrent leur propre budget sous l'autorité de leur ministre de tutelle respectif. Les moyens financiers furent répartis comme suit en 2017:

- Direction de la défense : 38.006.284 € ;

- Défense nationale : 78.902.310 € ;
- Coopération au développement: 306.600.964 €.

Les recettes consulaires

En 2017, les recettes consulaires réalisées par le ministère des Affaires et européennes se sont élevées à 633.991 €. Elles proviennent quasi exclusivement de la fourniture de visas à des ressortissants de pays tiers désirant se rendre au Luxembourg, respectivement dans l'espace Schengen. Les missions à Moscou (24,59%) et New Delhi (21,58) recouvrent la plupart de nos recettes consulaires.

1.	Moscou :	155.905 € (24,59 %)
2.	New Delhi :	136.833 € (21,58 %)
3.	Ankara :	96.862 € (15,27 %)
4.	Beijing :	78.780 € (12,42 %)
5.	Shanghai :	67.518 € (10,65 %)
6.	Londres:	24.750 € (3,90 %)
7.	Bangkok:	20.227 € (3,19 %)
8.	Abu Dhabi:	19.074 € (3,00 %)
9.	San Francisco:	12.904 € (1,38 %)
10.	Washington:	5.323 € (0,53 %)
11.	Autres:	22.138 € (3,49 %)

Les immeubles des missions à l'étranger appartenant à l'État

A l'étranger, l'État luxembourgeois est propriétaire de 33 immeubles abritant des missions diplomatiques ou consulaires et de deux appartements de service. 22 propriétés sont prises en location pour le besoin de ses missions à l'étranger.

La rénovation, l'entretien régulier et la mise aux normes sécuritaires du parc immobilier appartenant à l'État luxembourgeois à l'étranger, et dans une moindre mesure des propriétés louées, relèvent de la compétence mixte de l'Administration des bâtiments publics et de la direction des finances et des ressources humaines du ministère des Affaires étrangères et européennes.

À New-York, le projet de remise en état pluriannuel de la chancellerie est toujours maintenu. Après l'aménagement et la mise aux normes du guichet consulaire en 2016, la chaudière a, en 2017, été remplacée, la verrière réparée et les travaux de trottoir ont fait leurs débuts, en attaquant les problèmes d'humidité au sous-sol.

Certains travaux de rénovation et de mise aux normes, dont notamment des travaux d'électricité, de câblage au réseau informatique, d'étanchéité des vitres et des changements aux installations de sécurité ont été effectués dans l'immeuble administratif hébergeant les trois missions à Bruxelles.

Dans la résidence du chef de poste à Vienne, les conduites d'eau en plomb ont été remplacées et à la même occasion les salles de bains ont été remises à neuf.

De nouveaux volets avec isolation ont été installés à la résidence du représentant permanent à Strasbourg.

La chaudière de la chancellerie à Londres, datant de 1997, a dû être remplacée et à la résidence l'installation de chauffage a été remise à neuf.

A la résidence du chef de poste à Copenhague, la muraille d'enceinte a été remise en état.

La remise à niveau du système d'alarme a été effectuée à la résidence de l'ambassadeur à La Haye.

Des travaux d'entretien de moindre envergure et des réparations diverses ont eu lieu dans un certain nombre d'autres missions diplomatiques (Ankara, Berlin, Genève, Londres, Madrid, Paris, Pékin, Prague, Vienne etc...) tout au long de 2017.

10. ANNEXE

Événements marquants impliquant la direction du Protocole et de la Chancellerie en 2017

Janvier 2017	
12.01.2017	Visite officielle de Son Excellence Madame Angela MERKEL, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne
19 - 20.01.2017	Visite de travail de Monsieur Zeid Ra'ad AL HUSSEIN, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme
31.01 - 2.01.2017	Visite de travail de Sir Suma CHAKRABARTI Président de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)
Février 2017	
02.02.2017	Lancement officiel de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région
16.02.2017	Visite de travail de Son Excellence le Dr. Prakash Sharan MAHAT, ministre des Affaires étrangères du Népal

21.02.2017	Visite de travail de Monsieur Manuel CALDEIRA CABRAL, ministre de l'Économie de la République du Portugal
Mars 2017	
14-15.03.2017	Réunion des Envoyés spéciaux du Sahel
20.03.2017	Visite de travail de Monsieur Christian ECKERT , secrétaire d'État auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget et des comptes publics23.03.
23.03 - 24.03.2017	Visite de travail de Son Excellence Madame Ivanna KLYMPUSH- TSINTSADZE, Vice-Premier ministre pour l'Intégration européenne et euro-atlantique d'Ukraine
30.03.2017	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Pavel FILIP, Premier ministre de la République de Moldavie
30.03.2017	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Claude BARTOLONE Président de l'Assemblée nationale de la République française
Avril 2017	
03.04.2017	Visite de travail de Monsieur Andrus ANSIP, Vice-Président de la Commission européenne, Commissaire européen en charge du marché unique numérique
03.04.2017	Débat public ministériel sur l'UE en présence des ministres des Affaires étrangères Jean ASSELBORN, Sigmar GABRIEL et Jean-Marc AYRAULT
03.04.-07.04.2017	Conférence diplomatique
04.04.2017	Visite de travail de Monsieur Michel BARNIER, Négociateur en chef responsable du groupe de travail de la Commission chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni
04.04.-05.04.2017	Visite officielle de Son Excellence Monsieur António COSTA, Premier ministre du Portugal, accompagné de plusieurs ministres
24.04 - 25.04.2017	Visite de travail de Madame Rose GOTTEMOELLER,

	Secrétaire général délégué de l'OTAN dans le cadre de la réunion des directeurs de la politique de défense de l'OTAN
25.04 - 29.04.2017	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Luis Filipe TAVARES, ministre des Affaires étrangères de la République du Cabo Verde
28.04.2017	Visite de travail de Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Grand Est
Mai 2017	
03.05.2017	Visite de courtoisie de Monsieur Philippe RICHERT, Président du conseil régional du Grand Est
08.05.2017	Déjeuner des ambassadeurs de l'ASEAN
10.05.-11.05.2017	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Bohuslav SOBOTKA, Premier ministre de la République tchèque
11.05.2017	Célébration du 150 ^e anniversaire du Traité de Londres de 1867 Visite des représentants des États garants
17.05.2017	Visite de travail de Monsieur Sirodjiddin ASLOV, ministre des Affaires étrangères de la République du Tadjikistan
22.05.2017	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Norbert LAMMERT, Président du Bundestag
23.05.-24.05.2017	Visite d'État de Son Excellence Monsieur Marcelo REBELO DE SOUSA, Président de la République portugaise
29.05.2017	Commission mixte de coopération économique entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) et l'Inde
Juin 2017	
09.06.2017	Visite de travail de Madame María Dolores AGUERO LARA ministre des Relations extérieures du Honduras
20.06.-21.06.2017	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Jüri RATAS,

	Premier ministre de la République d'Estonie
23.06.2017	Fête nationale
27.06.2017	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Antonio TAJANI, Président du Parlement européen
Juillet 2017	
06.07.2017	Visite de travail de Monsieur Carlos MOEDAS, Commissaire européen à la Recherche, à l'Innovation et à la Science
14.07.2017	Visite de travail de Monsieur Günther OETTINGER, Commissaire européen au Budget et aux Ressources humaines
Août 2017	
14.08.2017	Visite de travail de Monsieur SHU Qing, Vice-Gouverneur de la Province du Henan
29.08.2017	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République française
31.08.2017	Commémoration nationale du 75 ^e anniversaire de la proclamation par le « Gauleiter » de l'Enrôlement forcé, le 30 août 1942 ; de la grève, le 31 août – 1 ^{er} septembre 1942 et du début des Déportations politiques, le 17 septembre 1942
Septembre 2017	
13.09.2017	Visite de travail de Madame Charlotte Petri GORNITZKA, Présidente du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE dans le cadre des Assises de la Coopération
13.09 - 17.09.2017	Visite de travail de Monsieur Mahamadou LAWALY DAN DANO, Gouverneur de la région de Diffa au Niger dans le cadre des Assises de la Coopération

17.09 - 18.09.2017	Visite de travail de Monsieur Botir PARPIEV, Membre du gouvernement et Président du Comité des Taxes de l'Etat d'Ouzbékistan
18.09.-22.09.2017	Visite de travail de Monsieur Nils MUIZNIEKS, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe
25.09.2017	Visite de travail de Madame Cecilia MALMSTRÖM, Commissaire européen en charge du Commerce
26.09.-27.09.2017	Réunion des Chefs d'Etat des pays germanophones
Octobre 2017	
09.10.2017	Visite de travail de Monsieur Pierre MOSCOVICI, Commissaire européen en charge des affaires économiques et financières, fiscalité et douane
10.10.2017	Journée de la Commémoration nationale
12.10.2017	Visite de courtoisie de Son Excellence Madame Kersti KALJULAIID, Présidente de la République d'Estonie
12.10.2017	Visite de travail de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole
12.10.-13.10.2017	Visite de travail de Monsieur Dimitris AVRAMOPOULOS, Commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté
17.10.-18-10.2017	Visite officielle de Son Excellence Monsieur Edgars RINKEVICS, ministre des Affaires étrangères de la République de Lettonie
25.10.-27.10.2017	Visite officielle de Son Altesse Royale le Grand-Duc en République de Lituanie

26.10.2017	Réunion de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise (CABL)
26.10.-27.10.2017	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Andreï KOBYAKOV, Premier ministre de la République de Biélorussie
26.10.-27.10.2017	Visite de travail de Monsieur Birima MANGARA, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé du Budget de la République du Sénégal
27.10.2017	Visite de travail de Madame Simonetta SOMMARUGA, Conseillère fédérale de la Confédération suisse
Novembre 2017	
14.11.-15.11.2017	Visite de travail de Monsieur Raimonds BERGMANIS, ministre de la Défense de la République de Lettonie
16.11.2017	Visite de travail de Son Excellence Monsieur Pavlo KLIMKIN, ministre des Affaires étrangères d'Ukraine
21.11.-23.11.2017	Commission Économique Conjointe Union UE-Bl-Lux-Chine
27.11.-29.11.2017	Visite d'État de S.A.R. le Grand-Duc au Japon
30.11.2017	Global Education Industries Summit (GEIS) 2017
Décembre 2017	
07.12.-10.12.2017	Visite de travail de Monsieur Bedri HAMZA, ministre des Finances de la République du Kosovo
09.12.-12.12.2017	Visite de travail de Monsieur Michael MÜLLER, Maire régnant de Berlin

15.12.-16.12.2017

Visite de travail de Son Excellence Monsieur Dato' Sri ANIFAH AMAN,
ministre des Affaires étrangères de Malaisie